RÉSUMÉ

DE LA

MATIÈRE MÉDICALE

ET TOXICOLOGIQUE

COLONIALE

PRINCIPAUX TRAVAUX DES AUTEURS

A. CORRE :

La pratique de la chirurgie d'urgence, 1872.
La mère et l'enfant dans les races humaines, 1882.
Traité des fièvres bilieuses et typhiques des pays chauds, 1883.
Manuel d'accouchement et de pathologie puerpérale, 1885.

E. LEJANNE :

Thèse sur les curares, 1881.
Voyage dans l'Amérique du sud : exploration des Rios Magdalena, Guaviare, Orinoco (en collaboration avec le Dr J. CREVAUX).

13362

RÉSUMÉ

DE LA

MATIÈRE MÉDICALE

ET TOXICOLOGIQUE

COLONIALE

PAR

A. CORRE
DOCTEUR EN MÉDECINE
DE LA FACULTÉ DE PARIS

E. LEJANNE
PHARMACIEN DE 1re CLASSE
DE L'ÉCOLE DE PARIS

AVEC 30 FIGURES DANS LE TEXTE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE

PARIS
OCTAVE DOIN, ÉDITEUR
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
1887

Tous droits réservés

PRÉFACE

Depuis quelques années, la thérapeutique a beaucoup élargi le champ de ses moyens, en empruntant aux flores et aux faunes exotiques des produits nouveaux, méconnus ou oubliés. Une riche moisson reste encore à faire. La préparer, dans le domaine restreint, mais si varié, de nos colonies, tel est le but de cet opuscule. En l'écrivant, nous avons voulu faciliter aux médecins des pays chauds la recherche et l'emploi de nombreux remèdes, qu'ils ont sous la main et qu'ils ne savent pas utiliser ; signaler à l'attention des médecins d'Europe de nouveaux sujets d'expérimentation. Si l'on oppose à notre tentative, d'ailleurs fort modeste, un trop superbe dédain, il nous suffira de signaler que le papayer, le doundaké, le réglissier, la kola, etc., aujourd'hui

tant vantés, ont été pendant longtemps ignorés par la science officielle, alors que les propriétés de ces plantes étaient reconnues par la population de divers lieux.

Nous avons divisé notre travail en deux parties.

Dans la première, nous avons établi le tableau de la matière médicale particulière à chacune de nos colonies, en les groupant en huit régions : I. Terre-Neuve (Saint-Pierre et Miquelon) ; II. Antilles et Guyane ; III. Côte occidentale d'Afrique ; IV. Côte orientale d'Afrique (dépendances de Madagascar) ; V. Réunion ; VI. Inde; VII. Indochine; VIII. Nouvelle-Calédonie et Tahiti. Pour chacune de ces régions, nous avons classé les produits d'après leurs propriétés médicinales, sans viser à des groupements savants et rigoureusement justifiés, qu'on ne pourra précisément obtenir qu'après une expérimentation sérieuse et persévérante.

Dans la seconde partie, nous avons étudié les produits précédemment signalés ou décrit d'autres produits qui n'avaient point trouvé place dans les catégories thérapeutiques, en adoptant l'ordre alphabétique, d'après les dénominations vulgaires les plus répandues. Nous avons fait suivre celles-ci

de la dénomination scientifique, autant que possible empruntée aux nomenclatures classiques.

Des indications bibliographiques complètent les articles principaux.

Nous terminerons cette courte Préface par des remerciements à MM. Brassac, médecin en chef de la marine, et Vitrac, conservateur du musée de la Pointe-à-Pitre, pour divers renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer, et enfin par une liste de quelques ouvrages généraux utiles à consulter.

Histoires naturelles médicales de Moquin-Tandon, Cauvet, de Lanessan, etc.

Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales et *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, articles d'histoire naturelle médicale, Baillon et L. Marchand.

Traités des drogues simples, de Guibourt, G. Planchon, D. Hanbury et Fluckiger.

Matière Médicale de Pereira. — Pharmacographie de Fonssagrives, 1885.

Formulaire des médicaments nouveaux, d'O'Réveil.

Histoire médicale et pharmaceutique des médicaments nouveaux, Guibert et Heckel (Paris, 1874).

Com. thérap., de Gubler.

Dict. de thér. et leç. sur les médicaments nouveaux, par Dujardin Beaumetz.

Journal de pharmacie et des sciences accessoires, Journal de pharmacie et de chimie, Bulletin général de thérapeutique, Les nouveaux remèdes, Catalogue des produits des colonies françaises.

A. CORRE ET E. LEJANNE.

Août 1886.

PREMIÈRE PARTIE

APERÇU DE LA MATIÈRE MÉDICALE ET TOXICOLOGIQUE

PARTICULIÈRE AUX DIVERSES COLONIES

I. — Région de Terre-Neuve : îles Saint-Pierre et Miquelon

GAUTIER : *Sur l'histoire naturelle et la météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon*, thèse de pharmacie, Montpellier, 1866.

Notre petit établissement de Saint-Pierre-Miquelon n'offre à la matière médicale qu'un nombre très restreint de végétaux :

Dans la famille des sarraceniées (voisine des nymphéacées), le *sarracenia purpurea*, plante autour de laquelle on a fait beaucoup de bruit, sur la recommandation des médecins de la Nouvelle-Ecosse, qui prétendaient, avec elle, prévenir et guérir la variole ;

Dans la famille des éricacées, les *thés* jaune, d'anis, de montagne et de Terre-Neuve, employés comme légers stimulants ;

Dans la famille des renonculacées, la *savoyarde* ou *hellébore à trois lobes*, apéritive et vulnéraire.

Cette pauvreté de la flore médicinale est compensée par l'abondance d'un produit animal célèbre, l'*huile de foie de morue*, blanche et blonde.

II. — Région de la Guyane et des Antilles

GUYANE : AUBLET (Fusée.), *Histoire des plantes de la Guyane*; — JOUSSET (E.), *Plantes usuelles de la Guyane française*, thèse de pharmacie, Montpellier, 1870.

ANTILLES : DESCOURTILZ, *Flore médicale et pittoresque des Antilles* ; — TUSSAC, *Flore des Antilles* ; — GRISEBACH, *Flora of the britain west India Islands*, London, 1884 ; — LHERMINIER, *Catalogue des plantes médicinales de la Guadeloupe ;* — DE GROSSOURDY, *El medico botanico criollo*, Paris, 1864 ; — POUPPÉ-DESPORTE, *Pharmacopée de Saint-Domingue; —Ricord-Madiana*, divers mémoires sur la toxicologie des Antilles (barbadine, pantouflier, avocatier, mancenillier, etc.), in *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1831-1832 ; — RUFZ DE LAVISON, *Empoisonnements par les nègres* (*Annales d'hygiène*, 1841) et *Enquête sur le serpent de la Martinique* 2-ll. Paris, 1860; — RICQUE, *Études sur l'île de la Guadeloupe* Paris, 1857.

La Guyane française, séparée du Brésil par le bas Amazone, est sillonnée par de nombreux cours d'eau, qu'entrecoupent des chaînons montagneux. La portion du territoire qui borde l'Atlantique, étale aux yeux du voyageur une longue ligne de verdure, masquant une vase molle, où viennent s'enfoncer les racines aériennes des palétuviers. Cette zone alluvionnaire, plate, çà et là bosselée par des collines, est d'une grande fertilité, mais aussi

un foyer très intense de fièvres graves : elle constitue les Terres-Basses. Sa largeur est inégale, car les débris du sol, enlevés par les pluies, les détritus charriés par les fleuves, sont entraînés plus ou moins loin selon la force des courants et la nature des obstacles que l'eau rencontre. On assiste là à une lutte du continent et de la mer, lutte d'où le premier sort vainqueur. Le palétuvier prête au sol, en voie de formation, une aide puissamment efficace, car il est merveilleusement organisé pour contraindre l'Océan au retrait. La plante mère n'abandonne ses graines que lorsqu'elles ont déjà germé et envoyé leurs premières radicelles au sein de la vase où elles doivent se fixer : elle leur assure ainsi, après la déhiscence du fruit, une protection que Darwin compare à la seconde gestation des marsupiaux. Les derniers palétuviers qui émergent des eaux envoient leurs rejetons au delà de leur propre assise, et ces rejetons, détachés de la plante mère, poussent rapidement leur tige, bientôt enchevêtrée avec celles de leurs voisins. Il en résulte, de proche en proche, des lacis de plus en plus épais, à mesure que la végétation se développe, lacis où les matières végétales et minérales trouvent à s'accumuler, sans avoir à redouter l'entraînement par la mer. Quand les palétuviers disparaissent, par l'éloignement de celle-ci, dont les imprégnations salines leur sont nécessaires, on trouve à leur place les savanes et les pinotières (forêts de palmiers-pinols), terrains propices à de nombreuses plantes. Le long des rives des fleuves, parmi les aroïdées, les balisiers, les roseaux, etc., croissent les bois-trompettes, les palmiers, des arbres vigoureux enlacés par de fortes lianes. S'éloigne-t-on davantage du littoral, pénètre-t-on dans la portion montagneuse, les grands bois se dressent dans toute leur sombre majesté, une voûte épaisse de feuillage s'appuie sur d'énormes colon-

nades; l'air ne se renouvelle pas; les fermentations qui s'opèrent dans les amas de feuilles tombées, dans les troncs renversés par la vieillesse, remplissent l'atmosphère d'émanations lourdes et chaudes ; les nuits sont pleines de phosphorescences. C'est le mystérieux laboratoire, où s'engendrent les miasmes fébrigènes : c'est aussi le réceptacle de beaucoup de matières aptes à servir à l'homme de remèdes contre ses maladies. La Guyane est un des pays les plus riches en espèces médicinales.

Nos possessions des Antilles comprennent, comme îles principales, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, toutes à structure volcanique, avec revêtement madréporique plus ou moins étendu, là où les roches d'éruption sont demeurées basses. L'épaisseur du sol végétal est très variable, partout néanmoins suffisante pour permettre aux plantes le plus luxuriant déploiement. Les plus grandes îles, comme la Martinique et la Guadeloupe, ont d'assez longues plages alluvionnaires, vaseuses ou sablonneuses, où pullulent les palétuviers, les mancenilliers, les raisiniers. Sur les pentes des ravines croissent les caféiers et les cacaoyers; dans les plaines, les cannes à sucre. A mesure qu'on s'élève, de nouvelles espèces apparaissent; car, avec des altitudes de 12 à 1500 mètres, dans un climat saturé d'humidité, tantôt chaud et tantôt tempéré, la flore offre les caractères d'une agréable et utile diversité. Ces îles possèdent en outre d'importantes sources d'*eaux minérales*.

Les plantes de la Guyane et des Antilles peuvent être réparties de la manière suivante, d'après leurs propriétés thérapeutiques ou toxiques le plus généralement reconnues :

Narcotiques et stupéfiants : argémone, bois de chien (piscidie), brinvillière (spigélie).

La brinvillière serait un poison redoutable. D'autres plantes ou produits d'origine végétale sont encore à signaler comme vénéneux, en raison de leurs propriétés stupéfiantes ou névrosthéniques, le tabac, les morelles, le datura, le curare, l'ahouai, l'eau de manioc, le noyau, etc.

Antispasmodiques : ambrette, ansérine, coriope, faham, goyavier, indigotier, matévé, patagonelle, pommeliane bâtarde, réséda, souchet, etc.

Stimulants. — *Balsamiques :* tolu, copahu, fruit et résine du manguier, résine d'iciquiers, etc. — *Aromatiques* : absinthe, labiées diverses, thé de la Martinique, dégonflé, galanga, vanille, girofle, muscade, cannelle, etc.

Stimulants anti-déperditeurs : alcooliques ; café, cacao, coca, maté, guarana.

Aphrodisiaques, **emménagogues** (plusieurs considérés comme abortifs) : agave, ananas, aristoloches, avocat, bois-puant, canne-congo, caprier, coriope, coutoubée, nauchées, réséda, souchet, vetiver, iris de la Martinique, poincillade, etc.

Sialagogues : salivette.

Expectorants : la plupart des émétiques (à faibles doses), herbe à charpentier.

Émétiques : graines et suc d'argémone, écorce du bignonia copaia, bois-puant, bonduc, caïnça, dentelaire, genêt grimpant, sablier, sensitive, violettes, ipécas divers, etc.

Purgatifs. Parmi les végétaux de cette catégorie, plusieurs sont aussi doués de propriétés émétiques, et parmi les purgatifs, les uns sont d'action simplement laxative, les autres d'action drastique, parfois très énergique. *Purgatifs doux*, casses, pulpe de calebasse, ricin (huile de carapatte), royoc, tamarin ; — *purgatifs de degré mal établi* : anguine, bignone-copaia, bois-puant, bryones,

caïnça, nandhiroba, patates; — *drastiques* : Franchipanier, médiciniers, momordique, sablier, etc.

Sudorifiques : angélique épineuse, aya-pana, barrelière, bois de fer, brède puante, canne-congo, chardon bénit, citronnelle, corossol, dartrier, ébène verte, fèvetonka (bois), jaborandi de Pison, patagonelle, tigaré.

Diurétiques : ananas, barrelière, bois-chandelle rouge, caprier, calebassier, herbe à collet, herbe-pied-poule, indigotier, pois d'angole, pourpier, petivérie, pripri des marais, salsepareille, sapotillier, tigaré.

A la suite des sudorifiques et des diurétiques, il convient de placer divers végétaux, réputés *dépuratifs*, et qui ne doivent sans doute leurs propriétés, d'ailleurs assez vagues, qu'à une action stimulante sur les principaux appareils de sécrétion : agave, ambélanier, arbre à soie, herbe à balai, mal-nommées, etc. Ces plantes, comme celles des groupes précédents, sont souvent employées contre les manifestations de la syphilis, ou plus particulièrement contre la blennorrhagie.

Émollients : amarantes, commélynes, foulsapattes, gombo, malvacées diverses, pourpier, raquette, lis (bulbes dits maturatifs), etc.; sucre;

Tempérants : nombreux fruits acides et acidules, citrons, oranges, etc.

Toniques. — Il conviendrait de ranger sous ce titre : — les produits qui entretiennent la force, en prévenant sa déperdition (*antidéperditeurs*, déjà mentionnés); — ceux qui relèvent ou soutiennent la fonction digestive, l'élaboratrice des éléments de la force (*analeptiques :* lait; arrow-root, fécule de manioc, etc.; *stimulants stomachiques* : partie des stimulants précédemment signalés, condiments; *eupeptiques*, succédanés des ferments digestifs : suc de papayer, et peut-être suc des feuilles de l'ery-

thrine) ; — ceux enfin qui s'adressent au système nerveux et le ramènent à la tonalité qu'exige un juste équilibre entre l'assimilation et la désassimilation : *toniques amers et fébrifuges* : bébéeru, bois de Saint-Martin, quassia, simarouba, quinquinas-pays, acajou-mahogon, poirier, cascarille, angusture, pareiras, mabi, etc.

Tout à côté des toniques, se placent les *antiscorbutiques* : cresson, citrons et oranges, capriers, etc.

Astringents : souvent fébrifuges ou plus spécialement utiles dans la diarrhée et la dysenterie, en injections dans l'uréthrite et la leucorrhée : acomat, acajou-mahogon, amandier, campêche, fayotier, karata, genipayer, icaquier, mombin, moureillier, palétuvier, raisinier, pomme d'acajou, quapalier, rocou, savonnier, etc.

Irritants : les uns, plus ou moins caustiques, parfois bons modificateurs des plaies, ou toxiques : partie des drastiques, huile d'acajou, dentelaire, pantouflier, mancenillier, gouets, sumac, etc.; les autres simples révulsifs : bonduc, herbe-puante, lauréole, agave (suc des feuilles).

Nous mentionnerons, après les irritants, les plantes dites *détersives*, qui ne doivent souvent leur réputation qu'à la stimulation qu'elles exercent sur les plaies ou à une action irritante substitutive : graine d'avocat, bananier, talauma, ouabé, euphorbes diverses, etc.

Anthelminthiques : absinthe, ananas, angelin, ansérine, arbre à soie, brinvillière, caprier, graines de courge et de giraumon, amande de coco, huile d'olivier bâtard, momordique, grenadier, papayer, pois-gratter, etc.

DIVERS. — **Sternutatoires** : tabac, herbe à éternuer, salivette. — **Anti-laiteux** : verveine bleue. — **Stimulant de la fonction mammaire** : feuilles de ricin. — **Hémostatiques** : amadou de Cayenne, duvet du fromager, astringents, etc. — **Antiophtalmiques** : émollients,

réglissier (jequirity). — **Alexitères** : agouman, aristoloches, bejuco, bignones, contrayerva, herbe à couresse, guaco, nandhiroba, tafia. — Caoutchouc, etc.

Le règne animal fournit la sangsue officinale et la sangsue du Sénégal, l'une et l'autre acclimatées.

III. — Région de la côte occidentale d'Afrique

Nouvy, in Arch. de méd. navale T. 51 1889

LEPRIEUR, GUILLEMIN ET PERROTTET, *Flore du Sénégal*, 1830-33 ; — VALLOT, etc., *Sur la Flore du Sénégal*, Paris, 1883 ; — DE ROCHEBRUNE, *Faune du Sénégal*, Paris, 1883-85. Sambuc Th. d. ph. 1887 LÉCARD, *Notes sur les productions de la Cazamance, du pays Sérère, etc.* — A. CORRE, *Esquisse de la Flore et de la Faune médicales et économiques du Rio-Nunez* (*Archives de médecine navale*, 1876), et *Sur les produits les plus remarquables du Sénégal et de ses dépendances* (*Moniteur du Sénégal*, 1877), *la Matière médicale des noirs du Sénégal* (*ib.*).

Nos établissements de la côte occidentale d'Afrique, qui viennent tout récemment de s'agrandir d'une vaste étendue de territoires, encore à peine explorés, présentent des variations considérables dans l'aspect de leur sol, les caractères de leur flore et de leur faune. Sans sortir du Sénégal, on peut constater des différences profondes entre les régions. Toute la vallée du bas Sénégal, dit Lécard, n'offre à l'œil que d'immenses plaines, inondées pendant l'hivernage, et desséchées par le vent d'est pendant la saison sèche : on n'y aperçoit que les herbes et les maigres arbustes des terres salées, çà et là, avec quelques baobabs, au tronc gigantesque et au feuillage clairsemé ; le manque

d'eau s'oppose au développement des villages. Près de l'embouchure de la Taouey, marigot qui fait communiquer le lac de Ghier avec le fleuve, on a établi une pépinière, où se font des essais d'acclimatation et de culture. Entre ce point et Dagana, le pays est riche, et on y trouve des plantations de coton, de béref, de patates, etc. Les forêts situées entre le Oualo et le Djoloff renferment des gommiers. — Le pays des Sérères s'étend sur la côte, depuis le Cap-Vert jusqu'à la rivière de Saloum. La presqu'île du Cap-Vert, si belle il y a cent ans, qu'on la considérait comme le meilleur point d'occupation, est aujourd'hui stérile et désolée. Les sables mouvants ont envahi le pays et comblé ses petits cours d'eau, triste conséquence de déboisements imprudemment exécutés. Mais plus au sud, vers Rufisque, Portudal et Joal, la végétation reparaît vigoureuse (forêt de M'Bour). — Le pays de la Cazamance est très boisé. Les pluies y sont très abondantes pendant l'hivernage. Ici, plus de marigots, mais un magnifique fleuve et de belles rizières. Les forêts sont formées par des arbres gigantesques et d'espèces variées à l'infini, couvertes de lianes et d'orchidées aux fleurs éclatantes. — Plus riche encore est le pays du Rio-Nunez : là, l'élévation du sol et l'apparition des montagnes donnent des allures nouvelles à la flore ; le baobab n'existe plus, les forêts sont constituées par des teli, des ptérocarpes, des oulla, et renferment beaucoup d'apocynées à caoutchouc.

Les cultures dominantes sont partout le riz, l'arachide et le palmiste à huile. Les gommes sont presque exclusivement fournies par les forêts du bas et du moyen Sénégal. Très intéressants et très nombreux sont les produits de la matière médicale.

Narcotiques et stupéfiants : datura, jusquiame du Sahara.

Le toumbé-quiri-gnaki du Rio-Nunez serait à rapprocher des cyaniques.

Divers poisons d'épreuve ou de chasse sont aujourd'hui reconnus comme des *paralysants cardiaques* : téli, fève de Calabar (utilisée comme antimydriatique dans les maladies oculaires), inée, etc.

Le M'Boundou du Gabon serait un *convulsivant.*

Antispasmodiques : civette, ambrette, peut-être le souloubouklt, etc.

Stimulants. — *Balsamiques* ; bdellium, etc. — *Aromatiques* : fayar, thir, thé de Gambie, benfala.

Stimulants antidéperditeurs : vins de palmiers, café, kola.

Emménagogues, excitants utérins : fayar, koche, sounaby.

Sialagogues : denguidik.

Expectorants : denghour, ghighis, kadd, n'diar, ratt, sandandour, santhier.

Emétiques : batiatior, benten, oyayouma (Gabon).

Purgatifs : birbif,casse-fétide, séné du Sénégal, n'guiendam, reb-reb, ricin, pourgher ou curcas, singhégné, soum, etc.

Sudorifiques et dépuratifs : anones, arbre à soie, goli-goli, soroum, etc.

Diurétiques : benten, dimbili, golanche, guierr, khereff, kola, lâss, etc.

Émollients : aloo, beurre de karité, huiles de palme, d'arachide, de beref, etc., pulpe de dank, gombo, dattes, gommes, etc.

Tempérants : citrons, oranges, etc.

Toniques : amers et fébrifuges, baobab, caïl-cédra, doundaké, bakis et sangol (pareiras).

Astringents : kino d'Afrique, kell, kadd, gonaké, sink,

reb-reb (galles), etc. Peut-être aussi les plantes suivantes, souvent prescrites dans la diarrhée ou l'uréthrite : donghor, ghighis, kepounieye, omgueler, n'dibentam, rhathram, rhoram-sap, etc.

Irritants : n'did.

Anthelminthiques : courge et giraumon, dadi-gogo; founé, ghelembam, n'guiendam, reninghao, savatt, soum.

DIVERS. — **Détersifs** : denguidik, henné, m'ball, teumbé, etc., — **résolutifs** : fairh; — **hémostatiques** : duvet de fromagers, savonnier, paullinie africaine. — Caoutchouc. — Sangsues.

IV. — Région de la côte orientale d'Afrique.

Cette région, mériterait plutôt le nom de région de Madagascar, les établissements qui la composent étant des dépendances plus ou moins immédiates de la grande île, On rencontre à Mayotte, à Nosi-Bé et à Sainte-Marie un certain nombre de plantes médicinales, mais pour la plupart ou déjà mentionnées, à propos des Antilles, de la Guyane et de la côte occidentale d'Afrique, ou à signaler à propos de la Réunion. On en trouve la nomenclature dans la thèse du Dr Deblenne (*Essai de géographie médicale, Nosi-Bé*, Paris, 1883).

Narcotiques : chanvre indien ou djamala.

Poison d'épreuve, paralysant cardiaque et convulsivant : tanghin.

Stimulants. — *Sudorifiques*, aya-pana, citronnelle; *diurétiques* : dartrier, indigotier, etc.

Évacuants : bancoul, casse, curcas, ricin, patate du bord de la mer, tamarin.

Toniques. *Fébrifuges*, andrèze, margosier, poincillade, casse-fétide ; — *astringents* : arec, palétuvier, rocouyer, etc.

Vermifuges : grenadier, pois-gratter.

V. — Région de la Réunion : Bourbon

Le Clerc, *Des plantes médicinales de l'île de la Réunion et de leur application à la thérapeutique*, Saint-Denis. — Imhaus, *Notice sur les principales productions naturelles de l'île de la Réunion*. — Richard, *Catalogue des plantes du Jardin de la Réunion*. — Louvet, *Monographie de trois synanthérées médicinales croissant à l'île de la Réunion*, thèse de pharmacie, Paris, 1873. — Bourdon (R.), *Notice sur la famille des Rubiacées, à la Réunion*, thèse de pharmacie, 1883.

Comme la Martinique et la Guadeloupe, la Reunion est de structure volcanique et possède, grâce à ses reliefs, la plus grande diversité dans sa flore. C'est une colonie non moins privilégiée que les Antilles, sous le rapport des productions médicinales.

Narcotiques et stupéfiants : chanvre indien, morelles, tabac, datura.

Antispasmodiques : feuilles d'aurantiacées, de goyavier, bois de lousteau, etc.

Stimulants : herbe-guérit-vite, baumier de l'île Plate, ambaville, faham, gingembre, curcuma, ravensara, vanille.

Emménagogues : avocat, vétiver, poincillade, etc.

Sialagogues : herbe guérit-vite.

Émétiques : ipéca du pays.

Purgatifs : tamarin, canéficier, bancoul, ricin, curcas, patate à Durand, etc.

Sudorifiques, diurétiques ou **dépuratifs** : aya-pana, citronnelle, ambaville, chiendent, lingue, indigo, bois de fer, etc.

Vermifuges : grenadier, margosier, bois amer, etc.

Émollients : diverses malvacées, amarantes, pourpier, sucre.

Tempérants : citrons, oranges, fraises, litchi, etc.

Révulsifs : liane arabique.

Astringents : arec, andrèze, herbe à Jean-Belon, herbe à Jean-Robert, grenadier, goyavier, mangoustan, etc.

Toniques fébrifuges : bois amer, bois-jaune, bois d'andrèze, écorce d'érythrine, margosier, liane-jaune, quinquinas acclimatés.

A Salazie, il existe une source d'eaux bicarbonatées mixtes.

VI. — Région de l'Inde.

E. Waring, *Pharmacopæia of India*, Londres, 1868; *Bazaar medicines of India ; on the indigenes tonics of India*, Congrès d'Amsterdam, 1884. — Dymock, *The vegel. mat. med., of India*, 1884. — Lepine, *Notes sur les produits de l'Inde française envoyés à l'exposition de Madras* (*Annales de l'agriculture des colonies*), 1860, et mém. divers. — Collas. Notes inédites. — C. Desaint, *Manuel de médecine*, 1876. — Khory. 1887. 2. ed. 1885

Dans l'immense péninsule hindoustanique, nous ne possédons plus que quelques établissements littoraux, Chan-

dernagor, Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon. Mais sur le territoire et dans les bazars de ces villes, on trouve réunis en grand nombre des produits de la matière médicale indienne, l'une des plus riches du monde entier.

Narcotiques : opium, chanvre indien, érythrine.

Stupéfiants : tabac, datura, aconit (Bish), laurier-rose.

Convulsivants : vomiquier (noix vomique).

Antispasmodiques : abelmosch (ambrette), indigotier (en outre des produits très répandus, venant des contrées limitrophes, asa-fœtida, camphre, etc.).

Stimulants. — *Balsamiques :* valuluy, gurjun, dammara. — *Aromatiques :* cardamomes, cannelle, coriandre, curcuma, gingembre, etc.

Aphrodisiaques : gratiole.

Emménagogues, excitants utérins : sappan, vétiver, cumin noir, chitra.

Sialagogues : bétel, tabac.

Émétiques : ipécas divers.

Purgatifs : acalyphe, casses, tamarin, bryones, ricin, curcas, croton, etc.

Anthelminthiques : calagéri, courge, grenadier, papayer, etc.

Diurétiques : bambou, chavica, chiendent, fenouil.

Sudorifiques et dépuratifs : chavica, citronnelle, santal, hydrocotyle, chaulmoogra (lèpre).

Émollients : mauves, gombo, pourpier, huiles diverses, beurre de Bassia, sucre.

Tempérants : citrons, oranges, mangoustan, etc.

Toniques amers, fébrifuges : chiretta, verveine, margosier, indigotier, poincillade, royoc, quinquinas acclimatés.

Astringents : acacia, arec, butée, baël, filao, écorces de figuiers, de mangoustan, de palétuviers, de savonnier, etc., gambir, etc.

Irritants : ammanie vésicante, chitra ou dentelaire, huile d'acajou, moutarde de chine, etc.

Détersifs : suc de bananier, henné, vetiver, etc.

Savons et cosmétiques : savonnier, aroupou, henné.

L'Inde fournit, en outre, beaucoup d'huiles de poisson ; elle renferme plusieurs espèces de sangsues médicinales et d'insectes vésicants (mylabres).

VII. — Région de l'Indochine.

Flores de Loureiro, de Pierre, etc. — Résumé de la flore médicale du Tonkin, *in Semaine médicale*, février, 1885. — THOREL, partie botanique et zoologique du *Voyage d'exploration du Mékong*, et thèse de doctorat, Paris, 1870. — ÉTIENNE, *Notice sur la matière médicale de la Cochinchine française* (*Archives de médecine navale*, XI). Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine. N° 8 et suiv. Années 1869 et suiv. — La Cochinchine française en 1878. — Bulletin de la Soc. des études indochinoises de Saigon.

La presqu'île indochinoise dont nous possédons aujourd'hui toute la partie sud-orientale, sans offrir les immenses massifs montagneux de l'Inde, présente cependant des altitudes assez extrêmes, pour donner à la flore une grande variété. Le sol est bas, alluvionnaire, jusqu'à une distance assez considérable de la mer ; il est, en général, fertile, principalement dans les immenses deltas fluviaux ; il se prête surtout à la culture du riz. Les parties élevées sont très boisées et recèlent de belles espèces forestières. Les produits médicinaux tiennent à la fois des matières hindoue et chinoise ; beaucoup de remèdes viennent de la Chine et se vendent dans des pharmacies tenues par des industriels de nationalité célestiale.

Narcotiques et **stupéfiants** : opium, chanvre indien, datura, tabac, laurier-rose.

Convulsivants : fève de saint Ignace, hoang-nan (employé contre la lèpre, le syphilis, la rage).

Antispasmodiques : ambrette, indigotier, nénuphar (camphre, musc de chevrotain, etc., dans les pharmacies chinoises ou sur les marchés indigènes).

Stimulants. — *Balsamiques :* gleditschia. — *Aromatiques :* les mêmes que dans l'Inde; anis vert, badiane, bois d'aigle, etc.

Stimulants antidéperditeurs : thés.

Aphrodisiaques : ging-seng, cannelle.

Emménagogues, abortifs : thuya, tong-Koûan, sappan, sabine.

Sialagogues : bétel.

Émétiques : voir ipécas (index).

Purgatifs : aloès, croton, curcas, ricin, gomme-gutte, orélie.

Vermifuges : les mêmes que dans l'Inde, durian.

Diurétiques : bambou, chiendent.

Sudorifiques et **dépuratifs** : larmes de Job, squine, angélonie, etc.

Emollients : chi-tsù, tambayan, etc.

Tempérants : litchi, mangoustan, etc.

Irritants : huile d'acajou, thuya.

Astringents : coing, figuiers, gambir, palétuviers, péricarpe du mangoustan, rau-rang (?), haofach (en même temps amer : diarrhée et dysenterie).

Toniques fébrifuges : arbre à la fièvre, armoise, chi-tsù, écorce de couden, érythrine, colombo, Thuong-on, etc.

VIII. — Régions océaniennes.

A. NOUVELLE-CALÉDONIE. — VIEILLARD, *Plantes utiles de la Nouvelle-Calédonie* (*Annales des sciences naturelles*, 1882). — BROUSMICHE, *Considérations générales sur les végétaux de la Nouvelle-Calédonie* (*archives de médecine navale*, XLI, 1884). — BAVAY, thèse de pharmacie, Montpellier, 1869 — HECKEL, thèse de doctorat, Montpellier, 1870.

Matière médicale encore peu connue. Les produits les plus remarquables sont, jusqu'ici, l'huile de Fontainea et l'essence de Niaouli.

B. TAHITI. — CUZENT, div. mém. in *Revue coloniale et Messager de Tahiti*, 1856-58. — Nadaud, *Plantes usuelles des Tahitiens*, th. doct., Paris, 1859.

Le kawa, préparation ébriante, serait susceptible d'être utilisé, comme succédané du cubèbe. Contre l'uréthrite, qui est très commune dans le pays, les Tahitiens emploient le *mertensia dichotoma* (anuhé, fougère) le *polygonum imberbe* (aussi donné comme emménagogue, polygonée), le *phyllanthus virgatus* (moémoé, euphorbiacée), diverses amarantes (upatié, oovoa, hahéaa); — contre les engorgements ganglionnaires, le suc de quelques aroïdées et un plumbago appelé *avaturatura*; — contre la migraine, le *gardenia tahitensis* (tiaré, rubiacée); — contre les piqûres vénéneuses du Nohu (scorpène), l'écorce de l'*erythrina indica* (légumineuse). On attribue des propriétés diurétiques à deux nyctaginées, le *pisonia brunioniana* (puatéa) et le

Boerhavia diffusa; l'on utilise, comme purgatifs, l'*urostigma prolixum* (aroa, morée), le *wickstroëmia Forsteri* (oovao, thymélée), l'*ipomœa turpethum* (tauribau, convolvulacée), l'*aleurites triloba* (bancoulier, euphorbiacée).

DEUXIÈME PARTIE

ÉLÉMENTS

DE LA MATIÈRE MÉDICALE COLONIALE

INDEX ALPHABÉTIQUE D'APRÈS LES NOMS VULGAIRES
LE PLUS GÉNÉRALEMENT ADOPTÉS

ABELMOSCH, voir **Ambrette.**

ABRICOTIER d'Amérique, des Antilles, de Saint-Domingue, Mammey (*mammea americana* ; guttiféres). — Le fruit, baie globuleuse de la grosseur d'une tête d'enfant, grisâtre extérieurement, à chair jaune, un peu filandreuse, de saveur douce et aromatique, est légèrement laxatif ; il renferme de deux à quatre graines du volume d'un œuf de pigeon, et dont le suc passe pour vénéneux. (On s'en sert à la Martinique, pour marquer le linge.)

ABSINTHE, **absinthe bâtarde ou marronne**, aux Antilles; **camomille**, à la Réunion (*Parthenium hysterophorus*, synanthérées). — Mêmes propriétés que notre absinthe, mais mitigées. Feuilles, tiges et sommités, en macération dans l'eau ou le tafia, utilisées comme amères, stimulantes, anthelminthiques ; à l'extérieur, on les emploie pilées comme cataplasmes résolutifs ; leur suc est préconisé dans l'ophthalmie torpide et dans le pansement

des ulcères tuberculeux ou syphilitiques appelés *pians* (d'où le nom d'*herbe à pian*, qu'on donne à la plante). ULRICI (de la Havane) a retiré de la plante un principe cristallissable, la Parthénine, que l'on a employé avec succès (à la dose moyenne de 0 gr. 50) contre les névralgies crâniennes (*Bul. de la Soc. de Thér.*, avril 1886.)

ACACIAS (légumineuses : mimosées). — Nombreuses espèces, les unes fournissent des *gommes* (voir ce mot), les autres divers produits, employés surtout dans la médecine indigène. (Voir **Aroupou**, **Cachou**, **Fleur de Cassie Gonaké**, etc.)

L'acacia à quatre feuilles des Antilles (*mimosa unguis cati*) une des espèces auxquelles on a rapporté le *bois néphrétique*, a une écorce d'un brun violet, parsemée de points blancs, et douée d'une saveur amère : décoction stomachique et fébrifuge.

ACAJOU A POMME, pommier ou noyer d'acajou (*anacardium occidentale*, *cassuvium pomiferum*; térébinthacées). — Guyane, Antilles, Inde, etc. Racine purgative, écorce riche en acide gallique, prescrite en décoction contre les aphthes et les ulcérations de la bouche. Le pédoncule du fruit, renflé en forme de pomme, possèdant le parfum de ce fruit et une saveur sucrée-acidulée, a joui, pendant longtemps, de la réputation d'exalter tous les sens et les facultés. (Hoffmann l'appelle la *confection des sots*!) On lui attribue



FIG. 1. — Pomme d'acajou. Fruit de l'anacardium occidentale avec son pédoncule (coupe verticale).

des propriétés diurétiques, sudorifiques et antisyphilitiques. Le péricarpe contient, dans de larges alvéoles, une huile incolore, qui brunit avec une teinte légèrement purpurine et s'épaissit à l'air, est soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool; cette huile, très âcre, sert, à la Martinique et dans l'Inde, de rubéfiant et de vésicant; une longue application la rend caustique; on a essayé de la substituer aux cantharides, dont elle n'a pas l'action sur les organes génito-urinaires, et de l'utiliser dans le traitement de la lèpre, des ulcères atoniques, des tumeurs verruqueuses. On en fait une bonne pommade épispastique, en l'incorporant au huitième à l'axonge ou à la vaseline; une pâte vésicante, en la mélangeant à parties égales avec la cire blanche ou jaune. L'huile d'acajou est l'un des deux caustiques employés par le Dr Beauperthuy, pour le traitement externe de la lèpre tuberculeuse. Le Dr Brassac a étudié l'action de cette huile : c'est un vésicant excellent, prompt, sans danger, déterminant un écoulement considérable de sérosité et un dégorgement notable du derme hypertrophié; il mériterait d'être conservé dans la thérapeutique pour remplacer les emplâtres vésicatoires, souvent inertes (*Rapport sur la méthode Beauperthuy*, Basse-Terre, 1872).

ACAJOU MAHOGON (*swietenia Mahogoni*; cédrélacées). — Antilles. Écorce tonique, astringente, employée contre la diarrhée et la dysenterie et dans le traitement des fièvres intermittentes rebelles. Deux autres espèces du même genre jouissent d'une assez grande réputation comme fébrifuges, le *S. chickrassa*, dans l'Inde, et le *S. senegalensis*, à la côte occidentale d'Afrique. (Voir **Caïl-Cedra**).

ACALYPHE (*acalypha indica*; euphorbiacées). — Inde. Feuilles laxatives, stomachiques.

ACHEEN. — Inde. Feuilles stomachiques et sédatives.

ACOMAT (*homalium racemosum*; Antilles, *H. spicatum*, Guyane ; homaliacées). — Racines astringentes : en décoction dans la gonorrhée.

ACONIT. — Voir **Bikh** et **Bish.**

ACORE, Acore odorant (*acorus calamus*). — Inde. Aromatique, tonique, astringent. Diarrhée infantile.

ADIANTHES.—Plusieurs espèces connues aux Antilles et à la Réunion, et susceptibles de recevoir la même application que nos capillaires (fougères).

AGAVES.—Vulgairement désignés sous les noms d'*aloës* ou de *pites* (amaryllidacées). Antilles et Guyane. Leurs racines sont fréquemment employées pour remplacer la salsepareille ; elles sont considérées, en quelques localités, comme emménagogues. Le suc des feuilles, frais, serait un révulsif énergique ; à la Jamaïque, on en retire un extrait connu sous le nom de *savon végétal*, et qui serait d'un bon usage dans l'eau salée comme dans l'eau douce. On sait que le *pulque* ou *maguey* est une boisson alcoolique obtenue par fermentation de la sève de certaines espèces. (Voir **Karata.**)

AGOUMAN, morelle à grappes, raisin d'Amérique (*phytolacca decandra;* phylolaccées). — Antilles. Plante succulente, rafraîchissante ; suc des racines et des baies purgatif, employé comme topique contre la piqûre du serpent trigonocéphale, à la Martinique.

AHOUAI, noix de serpent (*cerbera Thevetia, Thevetia neriifolia* ; apocynacées). — Fruit et graines toxiques. Antilles et Inde. En ce dernier pays, l'écorce et les racines employées comme purgatives. A rapprocher du *tanghin* de Madagascar.

AIL (*allium sativum* ; liliacées). — Les Indous l'administrent contre les fièvres intermittentes.

AKEESIE (*akeesia* ou *Cupania africana*; sapindacées). — Végétal importé de Guinée aux Antilles. La pulpe qui enveloppe les graines et qui ressemble à des ris de veau, légèrement astringente, est prescrite dans la diarrhée ; on confectionne aussi avec elle des cataplasmes résolutifs. L'eau distillée des fleurs entre dans certains cosmétiques.

ALCOOL. — Dans nos colonies intertropicales, on retire de l'alcool de divers végétaux ; mais surtout de la canne à sucre. A la Martinique, le tafia est la base de tous les remèdes contre la morsure du trigonocéphale (RUFZ, enquête), et, selon notre conviction, c'est à lui seul qu'il convient de rapporter leur efficacité (nous avons vu des ivrognes de profession ou des individus accidentellement en état d'ivresse absolument réfractaires au venin du serpent).

ALKÉKENGE, coqueret, herbe à cloques (*physalis;* solanacées). — Le *P. pubescens* est commun aux Antilles. Racines, feuilles et baies diurétiques, employées dans le traitement des hydropisies. Dans l'Inde, le *P. flexuosa* passe pour diurétique, calmant, narcotique.

ALOÈS. — On donne ce nom à des plantes de genres souvent très différents.

En Cochinchine, on trouve l'*aloès caballin* (*lu hoc*), récemment étudié, sous le rapport pharmaceutique et thérapeutique, par Barbedor, et le *bois d'aloès;* ce dernier, recherché comme parfum et qu'on brûle dans les temples bouddhiques, de médiocre densité, d'une couleur brune aux veines noires, est fourni par une cassiée, l'*aloexylum agallocum* de Loureiro.

L'aloès dont parle Labat, dans sa description de l'Afrique occidentale, est un agave qui ne semble guère différer de l'espèce américaine.

L'aloès en épi des Barbades (*aloe spicata* ; liliacées),

n'existe, dans nos Antilles, qu'à l'état de culture exceptionnelle : suc purgatif.

ALOO, alô. — Sénégal. Feuilles employées comme émollientes ou entrant dans la composition du couscous. Elles appartiennent au *baobab* et à deux plantes de la famille des Tiliacées, les *corchorus olitorius* et *trilocularis*.

ALOUCHI (Résine). — Voir **Ioiquiers.**

ALPINIES. — Voir **Cannes.**

AMADOU. — L'**amadou de Cayenne**, hémostatique, est fourni, d'après Guyon, par le nid de la fourmi biépineuse, composé avec le duvet des feuilles d'une mélastomacée (*miconia holosericea*); on recueille directement ce duvet sur la plante à la Jamaïque. A la nouvelle-Calédonie, Heckel a rencontré, dans le *polyporus betulinus*, un excellent succédané de l'amadou commun.

AMANDIERS. — On appelle ainsi, aux Antilles, les *terminalia* (*combrétacées*). Une espèce, le *T. catappa*, aussi connu sous le nom de *badamier*, porte un fruit dont l'amande, à goût de noisette, fournit une huile très appréciée. L'écorce des amandiers est astringente. Pouppé-Desportes faisait grand cas de sa décoction, administrée à l'intérieur, contre les gonorrhées et les flueurs blanches. (*Pharmacopée de Saint-Domingue*). (Voir **Reb-Reb.**)

AMARANTES (amarantacées). — Communes dans toutes nos colonies intertropicales. Aux Antilles, les sommités de l'*amarantus oleraceus* et de l'*A. spinosus* (*brèdes* ou *épinards marrons*) entrent dans la confection d'une sorte de soupe créole, le *calalou*. En Cochinchine, les tiges et les feuilles de l'*A. melancolicus* sont administrées dans les diarrhées chroniques ; celles d'une autre espèce de la même famille, le *celosia caudata*, sont employées dans les maladies des yeux : décoction en collyre. (Étienne.)

AMARYLLIS. — Voir **Lys.**

AMBAVILLE (*senecio* ou *Hubertia ambavilla ;* synanthérées). — Réunion. Feuilles vulnéraires et pectorales. Leur décoction sert à déterger les ulcères syphilitiques et est administrée, à l'intérieur, comme dépurative (10 grammes de feuilles sèches pour un litre d'eau). Leur poudre est employée en infusion (5 grammes). On en fait aussi un extrait et un sirop. (LOUVET.)

AMBÉLANIER (*ambelania acida;* apocynacées). — Guyane, Antilles. Suc très irritant. Le fruit passe pour laxatif et dépuratif. On donne son infusion ou sa décoction dans les affections syphilitiques et dans la fièvre jaune; leur macération dans le tafia sert à laver les vieux ulcères et est préconisée dans le traitement des chancres et du pian (applications très douloureuses). (DESCOURTILZ.)

AMBRETTE, abelmosch (*hibiscus abelmoschus ;* malvacées). — Antilles et Guyane, Sénégal, etc. Les graines réniformes, comprimées près de l'ombilic, marquées d'une rayure fine, grises, exhalent une forte odeur de musc et sont regardées comme stimulantes, cordiales, antispasmodiques. Gubler a exprimé le vœu qu'on substituât le produit odoriférant de cette plante et de quelques autres analogues au musc des chevrotains, aujourd'hui si rare et si cher.

AMBREVATE. — Voir **Pois.**

AMBROISIE. — Voir **Ansérine.**

AMMANIE VESICANTE (*ammania vesicatoria;* lythrariées). — Inde. Vésicant.

AMOMES (amomacées). — Nous rangerons sous ce titre plusieurs espèces cultivées comme aromates, dans notre colonie indo-chinoise : l'*amomum villosum* ou *crinitum :* tonique stimulant, fébrifuge (condiment dans la cuisine chinoise); l'*A. galanga* (*Tam-nai* en annamite) : mêmes propriétés que le précédent ; l'*A. hirsutum* (*Mé-tlé-ba*) :

stomachique; l'*A. cardamomum* (petit cardomome, *Tao Kao*); l'*A. zinziber* (*Gingembre*). Voir **Cannes.**

AMOURETTES. — Voir **Morelles.**

ANANAS (broméliacées). — Colonies tropicales. Aux-Antilles, Descourtilz décrit deux espèces, l'*ananas rouge* (*bromelia rubra*), et l'*ananas jaune* (*B. ananas*). Le fruit mûr, sucré-acidulé, est rafraîchissant et tempérant : les créoles, très portés aux excès génésiques, en même temps qu'à la dissimulation de leurs conséquences, ne manquent guère de lui attribuer les uréthrites qu'ils dévoilent au médecin! Le fruit, à demi mûr, est diurétique, d'un grand secours dans les affections de la vessie, et, de plus, vermifuge. Poudre des racines hydragogue (hydropisies). Fleurs emménagogues, abortives (?). Le vin qu'on obtient des ananas par fermentation est agréable au goût; mais on conseille de l'interdire aux femmes enceintes. Le suc d'ananas entre dans la composition de plusieurs digestifs, employés dans le traitement des ulcères rebelles.

ANDRÈZE (*sponia* ou *celtis madagascarensis* ; celtidées) — Réunion, Mayotte et Nosi-Bé. Écorce astringente, antidysentérique, fébrifuge. (LOUVET.)

ANETH. — Voir **Fenouil.**

ANGELIN (*andira inermis* ; légumineuses : cœsalpiniées). — Antilles. Ecorce fébrifuge, vermifuge, narcotico-âcre. Graines également vermifuges, émétiques, et dangereuses à dose un peu forte. (O'RÉVEIL.) — Le *Wacapou* de la Guyane est un andira (*A. racemosa*) peut-être à rapprocher de l'espèce, qui, au Brésil, fournit la *poudre d'Araroba* ou de *Goa* (anti-herpétique. voir *Arch. de méd. nav.*, 1873, 1er sem., et officine de Dorvault).

ANGÉLIQUE ÉPINEUSE (*aralia arborea* ; araliacées). — Racines et feuilles en décoction, comme sudorifique, pour aider à l'éruption dans les fièvres exanthématiques.

ANGÉLONIE (*angelonia salicifolia ;* scrofulariacées). — Cochinchine. Les feuilles, quand on les froisse, exhalent une odeur de rose. Dépuratives. (ÉTIENNE.)

ANGREC. — Voir **Faham.**

ANGUINE (*trichosanthes amara ;* cucurbitacées). — Antilles. Drastique, anthelminthique. On retire de cette plante une huile très âcre et très irritante, employée comme drastique dans les hydropisies, et, plus ordinairement, comme tænifuge. Dans les affections vermineuses, la pulpe des fruits se prescrit en cataplasmes sur le bas ventre, et en décoction pour lavements. (Ces lavements étaient ainsi formulés par Pouppé-Desportes : pulpe d'anguine, 2 gros ; pulpe de casse, 1 once ; huile de sésame, 4 gros ; laudanum, XXX gouttes.) Richard a employé la même décoction contre les flueurs blanches.

ANGUSTURE (*galipea cusparia ;* rutacées). — Arbre des bords de l'Orénoque, qui se trouve aussi à la Guyane et dans quelques Antilles, haut de 50 à 80 pieds, auquel la disposition de son feuillage, rassemblé en tête, donne quelque peu l'apparence d'un palmier. Il fournit l'écorce d'*angusture vraie*, qui contient de la cusparine, matière cristallisable soluble dans l'alcool, une résine, une huile volatile, etc. Cette écorce est parfois falsifiée par celle de *fausse angusture*, qui provient d'un *strychnos*. Celle-ci est vénéneuse : une goutte d'acide azotique rougit sa face interne et verdit les lichens de sa face externe : rien de semblable ne s'observe avec l'angusture vraie. Le microscope permet de différencier aisément les deux écorces, la fausse angusture présentant toujours une couche de cellules pierreuses, envoyant des rayons à travers le liber. L'écorce du *galipea cusparia* est un type d'aromatique amer, dénué d'astringence. Mêlée à des substances organiques, elle en arrête la fermentation putride. Elle rend

des services dans les dyspepsies atoniques, dans les fièvres intermittentes et rémittentes bilieuses, dans les fièvres continues de mauvais caractère, dans la débilité générale et dans les affections catarrhales. On en fait aussi des applications topiques sur les ulcères scorbutiques et putrides. Poudre : 2 à 10 grammes par jour, en infusion ou décoction; teinture : 4 à 10 grammes; extrait plus employé par les Hispano-Américains. (GUBLER, com., BAILLON, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales;* VINCENT, *Note sur les angustures.*) L'écorce d'angusture entrerait dans la préparation de plusieurs spécialités, vendues comme vins de quinquina (Fonssagrives).

ANIS NOIR. — Voir **Cumin noir.**

ANIS VERT (*pimpinella anisum ;* ombellifères). — Cochinchine. Stimulant.

ANONES. — (Voir **Cachimant, Corossol, Pomme cannelle.**) Feuiles, écorce et fruits verts, doués de propriétés astringentes. Colonies intertropicales.

ANSÉRINE. — On donne ce nom, aux Antilles, à deux chénopodiées : *chenopodium ambrosioïdes, ambroisie, thé du Mexique :* aromatique, antispasmodique; sa décoction à l'intérieur, récemment préconisée par Hill, comme hémostatique; — *C. anthelminthicum, ansérine anthelminthique :* toutes les parties de la plante, mais surtout les graines, sont chargées d'une huile volatile, à laquelle elles doivent leurs propriétés; on prescrit les graines en électuaire, avec du sirop de sucre; le suc de la plante se donne à la dose d'une cuillerée à bouche aux enfants, à celle de quatre à cinq cuillerées aux adultes; on administre aussi la décoction d'une poignée de feuilles dans du lait : maladies vermineuses. La plante écrasée ou son suc, excellent topique pour modifier les plaies de mauvaise nature, les ulcères phagédéniques, etc.

Ankalaki (ou Maloukang), fourni par le Polygala butyracea, E. Heckel.
V. « Journal de pharmacie et de chimie » 1889. II, p. 148 et 197.

ARACHIDE (*arachis hypogea ;* légumineuses : geoffroyées). — Sénégambie, Inde, etc. La graine, bien connue sous le nom de *pistache*, fournit une huile abondante très employée dans la cuisine, la pharmacie et l'industrie, en même temps qu'une matière féculente, utilisée dans certains chocolats. Elle fournit à l'analyse, d'après Corenwinder, pour 100 parties : eau, 6,76 ; huile, 51,75 ; substances azotées, 21,80 ; matières azotées et amylacées, 17,66 ; acide phosphorique, potasse, magnésie, chlore, 2,03. (*Journal de chimie et de pharmacie*, 1875, XVIII.) L'huile d'arachide est employée comme cosmétique dans l'Inde. Lacarterie a proposé de la substituer entièrement





Fig. 2. — Pistache. Fruit de l'arachis hypogea.

à l'huile d'olive pour les usages médicinaux. (*Recueil de mémoires de médecine et de chirurgie militaires*, 2e série, VIII.)

ARBRE A LA FIÈVRE (*cedrela montana ;* cédralécées.) — Cochinchine. Écorce fébrifuge.

ARBRES A PAIN. Végétaux de la famille des artocarpées, originaires de l'Océanie, aujourd'hui acclimatés à

la Réunion et aux Antilles : fruits féculents. — *Artocarpus incisa*, *rima*, *popoye*, *uru*, *maïore*, *arbre à pain :* feuilles pinnatilobées, fruit volumineux, arrondi ou ovoïde, à surface tuberculeuse, résultant de la réunion des périanthes, intimement soudés ; graines extrêmement petites ; chair blanche, savoureuse, qui, d'après Cuzent, ne contiendrait que 17 $^0/_0$ de fécule. Dans les îles océaniennes, on en fait une pâte fermentée en l'enfermant dans des silos. — *A. integrifolia*, *Jacquier :* feuilles simples ; fruit irrégulier, mamelonné, très gros, contenant des graines qui ont un peu la forme et la saveur de la châtaigne. — Le suc laiteux et glutineux, qui découle des incisions faites au tronc de ces arbres, était jadis employé comme cosmétique par les Tahitiens.

ARBRE A SOIE. — Ainsi nommé à cause des aigrettes soyeuses de ses graines ; *faftane* au Sénégal, *mudar* dans l'Inde ; Cochinchine, Antilles et Guyane (*asclepias gigantea*, *calotropis procera* ; asclepiadacées). Le suc âcre et laiteux de la plante est réputé anthelminthique, antisyphilitique, efficace contre les maladies cutanées rebelles, l'éléphantiasis, les ulcères phagédéniques. Il devrait ses propriétés particulières à la mudarine, principe qui se coagule par la chaleur et redevient liquide quand on abaisse la température. L'écorce aurait été employée, dans l'Inde, contre la lèpre, la syphilis, l'herpès les fièvres intermittentes, etc. Poudre à la dose de 25 centigrammes, deux fois par jour ; son usage, trop longtemps continué, amène des nausées et des vomissements, que l'on combat avec l'huile de ricin. (Dr Collas.)

AREC (*areca catechu* ; palmiers). — Inde, Cochinchine. La graine (noix d'Arec) est très recherchée par les Hindous et les Annamites ; elle entre dans les approvisionnements réglementaires des navires d'émigrants. On enve-

loppe un fragment de cette noix, avec un peu de chaux pulvérisée, dans une feuille de *bétel* (voir ce mot), pour constituer un masticatoire, qui est un sialagogue éner-

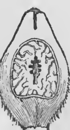



FIG. 3. — Fruit de l'areca catechu.

gique. La noix d'arec est très astringente; on en retire plusieurs sortes de cachou. (GUIBOURT.) Le bourgeon est mangé en salade.

ARENGA (*arenga saccharifera*, palmiers). — Cochinchine (?). La sève fermentée entre dans la composition du célèbre *arak* de Batavia. Le fruit est doué de propriétés curieuses : vert, il a une odeur agréable et se mange impunément; mûr, son péricarpe cause une très vive irritation et de cruelles douleurs sur les surfaces muqueuses ou cutanées avec lesquelles il est mis en contact. (Les Malais se sont servis de sa macération pour arroser leurs ennemis, dans la guerre, d'où le nom d'*eau d'enfer*, donné à ce liquide par les Hollandais). Employé par les Tagals pour enivrer le poisson des rivières (P. MADINIER, *Annales de l'agriculture des colonies*, 1860, II.)

ARGÉMONE, pavot épineux, chardon bénit, etc., (*argemone mexicana*; papavéracées). — Plante cosmopolite sous les latitudes chaudes. Suc jaune, passant pour

émétique ; fleurs pectorales et somnifères; graines émétiques à l'état frais, narcotiques à un faible degré : pulvérisées et traitées par l'eau bouillante, elles fournissent une huile employée comme calmant dans la colique sèche. (POUPPÉ-DESPORTES).

ARISTOLOCHES. — Plantes à odeur fétide, communes aux Antilles et à la Guyane, et pour la plupart vantées comme emménagogues et alexitères. (Voir **Guaco.**)

ARMOISE (*artemisia sinensis*; synanthérées). — Feuilles et sommités fleuries employées par les Annamites et les Chinois comme remède fébrifuge et pour la fabrication des moxas.

AROIDÉES. — Plantes répandues dans toutes les colonies intertropicales et très souvent vénéneuses. (Voir **Gouet, Colocasie**). En Cochinchine, l'*arum trilobatum* (*Nam-tien*) passe pour désobstruant; l'*A. pentaphyllum* pour purgatif. (ÉTIENNE.) La racine de l'*A. triphyllum* (Antilles et Guyane) a été préconisée contre la phthisie pulmonaire. Le Dr Poitevin fait une macération de 45 grammes du rhizome dans 500 grammes de genièvre; le principe âcre ne se dissout pas; on prend tous les matins une cuillerée à bouche de cette teinture dans un verre d'eau sucrée; le traitement dure un mois. On emploie aussi la poudre à la dose de 0 gr 50. (O'RÉVEIL.)

AROUPOU (*acacia tomentosa*; légumineuses, mimosées). — La poudre fournie par la matière qui entoure les graines, desséchée et délayée dans l'eau, à consistance de pâte molle sert de savon et de cosmétique. Inde.

ARROW-ROOT. — Fécule retirée, aux Antilles, de plusieurs espèces du genre *canna* (voir **Balisiers**), et, dans ces mêmes pays et dans l'Inde, des *maranta indica* et *arundinacea*. Beaucoup trop vantée : la fécule de pomme de terre ne lui est pas inférieure et est de moindre prix.

AUTRUCHE. — Sa graisse est une panacée contre tous les maux parmi les noirs de l'Afrique occidentale.

AVOCATIER, du caraïbe **aouicate** (*laurus persea*, *persea gratissima*; lauracées). — Antilles, Guyane, Réunion, etc. Le fruit, du volume d'une grosse poire, offre sous un épicarpe mince, coriace, vert ou brun, une chair verdâtre, butyracée, presque inodore, d'une saveur particulière, assez fade, dont les créoles sont friands. Cette pulpe serait aphrodisiaque, d'après le Dr Nicholson. La graine jouirait principalement de cette propriété; elle contient un suc laiteux, qui rougit à l'air et marque le linge; elle a été vantée contre la diarrhée et la dysenterie, comme topique contre les plaies de mauvaise nature. L'arille infusée est bonne contre le pian. Les feuilles et les bourgeons sont emménagogues, antihystériques, antidysentériques. (RICORD-MADIANA, *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1831, XV.) Belanger se borne à recommander les graines comme un astringent puissant.

AYA-PANA (*eupatorium aya-pana*; synantherées). — Plante originaire du bassin de l'Amazone, d'où elle s'est répandue aux Antilles, à la Réunion, etc. Les feuilles, employées en infusion théiforme, après avoir joui d'une vogue exagérée, sont tombées dans un oubli immérité (GUBLER); leurs propriétés sont celles des aromatiques amers et les rendent avantageuses dans les troubles fonctionnels des organes digestifs, les états anémiques, etc.

AZEDARACH. — Voir **Margosier.**

AZIER (*nonatelia officinalis*; rubiacées). — Guyane. Plante pectorale incisive (DESCOURTILZ.)

BACHI. — Nom d'un dolichos à poils urticants, au Rio-Nunez. Voir **Poils à gratter.**

BADAMIER. — Voir **Amandier.**

BADIANE, **anis étoilé** (*illicium anisatum*; magno-

liacées). — Cultivé dans le Yun-nan (THOREL); les Annamites emploient le fruit infusé comme tonique, stimulant, digestif et béchique; ils font usage d'une espèce voisine, le *liriodendron coco* de Loureiro (*Trai-ia*), dont la saveur rappelle le cardamome, dans le rhumatisme chronique et les fièvres intermittentes.

BAEL, bel, etc. (*ægle marmelos, cratæva marmelos;* aurantiacées). — Inde. Le Dr Collas (notes inédites) et le Dr Fayrer (*On the Baël fruit and its medical properties and uses*, London, 1878) ont fait de très intéressantes recherches sur ce végétal. Le bel est un arbre sacré et vénéré, fort répandu aux environs des pagodes. L'écorce de la tige, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau, est administrée en décoction dans les fièvres paludéennes. L'écorce de la racine est employée de la même manière et dans les mêmes cas. Le suc exprimé des feuilles, parfois additionné d'un peu d'eau, est administré comme sudorifique, au début des accès de fièvre et dans le catarrhe pulmonaire; les jeunes feuilles sont employées contre les ophthalmies. Le fruit est une hespéridie qui peut atteindre le volume d'un petit melon, et qui contient dans ses loges (dix à seize), une pulpe jaunâtre, visqueuse : pulpe et péricarpe renferment du tannin, un acide particulier, une huile volatile, un principe amer non précipitable par le sous-acétate de plomb.

Le fruit, non encore mûr, est coupé en petites tranches, séché et administré en décoction, à la dose de 30 grammes par litre d'eau ; c'est une préparation très efficace dans la diarrhée et la dysenterie. Le fruit à moitié mûr, bouilli dans du sirop, est utile dans les affections intestinales, et constitue un aliment que l'estomac supporte avec plus de facilité que tout autre. Le fruit mûr est employé dans les mêmes circonstances, sous diverses formes. — *Extrait*

de bel : exprimez la pulpe des fruits parfaitement mûrs dans un vase d'étain ou de verre, recouvrez d'eau et agitez pendant deux heures et passez à travers un filtre de fort calicot ; renouvelez l'opération jusqu'à ce que le liquide filtré n'ait plus de goût. Évaporez au bain-marie les liquides mélangés, jusqu'à consistance d'extrait mou : le produit offre une couleur brun-acajou, et l'odeur caractéristique du bel : dose 10 à 30 grammes deux ou trois fois par jour. — *Sirop concentré* : prenez 30 grammes d'extrait, faites-les dissoudre dans 600 grammes d'eau, ajoutez 250 à 300 grammes de sucre blanc, évaporez au bain de sable jusqu'à consistance du sirop. (Scott.) — La pharmacopée anglaise renferme un très grand nombre d'autres préparations, dont le fruit de bel est la base (Dr O'Schaughnessy, *Bengal dispensatory transactions of the medical and physical society of Bengal*, IV). L'action du bel est surtout tonique et astringente. Elle est certainement utile dans la dysenterie et la diarrhée, principalement quand elles sont devenues chroniques ; mais elle nous paraît avoir été fort exagérée.

BAKIS. — Voir **Pareiras.**

BALATA (*sapota Mulleri*; sapotacées). — Guyane. Gomme compacte, solide, assez dure, moins élastique que le caoutchouc et la gutta-percha, de couleur chair, servant à la fabrication d'excellentes bougies uréthrales.

BALISIERS. — On appelle ainsi diverses plantes de la famille des amomacées et particulièrement les *canna indica* et *coccinea*, dont on retire de l'arrow-root. Racines diurétiques et détersives, indiquées par Pouppé-Desportes comme utiles dans la gonorrhée, essayées contre l'épilepsie (Descourtilz).

BAMBOU (*bambusa nigra*; graminées). — Colonies intertropicales. Bourgeons stimulants, diurétiques, poils

réputés toxiques, sans raison ni démonstration (*Union médicale*, 1873).

BANANIERS (*musa paradisiaca* et *sapientium; musacées*). — Colonies intertropicales. Très nombreuses variétés. Fruits sucrés et féculents. La sève qui s'écoule des tiges incisées, riche en acide gallique, bon astringent, indiqué dans les diarrhées légères. Le suc des boutons floraux (*popotes*) serait aussi astringent et constitucrait un excellent topique pour modifier la surface des vieux ulcères, d'après Chevalier ; le même médecin a conseillé le charbon de l'écorce du fruit dans le traitement de ces crevasses ou fissures ulcéreuses de la plante des pieds que les nègres appellent *crabes*. Le fumier des feuilles, arrosé de quelques gouttes d'essence de térébenthine, est un puissant antiseptique et trouve son indication dans la pourriture d'hôpital. L'axe du régime, coupé par tranches et mis en macération dans l'eau pendant une nuit, donnerait une boisson sudorifique. Le sirop des fruits est émollient. Mais, de tous les usages auxquels se prête la plante, le plus précieux est sans doute l'emploi des feuilles fraîches, si lisses et si peu perméables, pour le pansement des vésicatoires, le recouvrement de topiques antiseptiques, la garniture du lit chez les varioleux.

Les racines de l'*heliconia caribœa* (*bananier marron, bihaï, balisier*) seraient diurétiques, d'après Belanger.

BANCOULIER (*aleurites triloba; euphorbiacées*). — Originaire des Moluques. Tahiti, Nouvelle-Calédonie, la Réunion, Nosi-Bé, etc. Les graines (*noix de bancoul, noix à chandelles*) donnent une huile utilisée pour l'éclairage et la cuisine, et essayée comme purgative avec des résultats variables. Il n'est pas douteux que cette huile possède des propriétés différentes, selon le mode de

sa préparation. Pour E. Heckel, qui a expérimenté à l'hôpital militaire de Nouméa, l'huile obtenue par expression des noix fraîches, n'est purgative qu'à la dose de 80 grammes; à 60, elle est légèrement laxative : c'est dire qu'en réalité elle n'agit pas autrement que comme corps gras; la substance résineuse, drastique, s'est séparée de l'huile dans la préparation ; si l'on traite le tourteau par l'alcool, on obtient, après distillation, un résidu qui, ajouté à l'huile, exalte ses vertus purgatives. — L'huile, préparée à chaud par M. Jugant, pharmacien à Nosi-Bé, a produit de bons effets purgatifs à la dose de 40 grammes, chez plusieurs malades de l'hôpital militaire, mais au bout d'un temps variable (1 heure dans trois cas, 3 heures et demie dans un, 9 heures et demie dans un cinquième, où une partie de la préparation avait d'ailleurs été rejetée par vomissement, une demi-heure après la prise). De Grosourdy estime que l'huile de bancoul est purgative au même degré que celle de ricin; mais il n'indique pas le procédé d'extraction qui lui a donné l'huile expérimentée.

BAOBAB (*adansonia digitata* ; bombacées). — Sénégambie. Cet arbre, l'un des géants du règne végétal, est en grande vénération parmi les noirs (1). Il leur fournit comme aliment la pulpe sèche, farineuse et légèrement acidulée de ses fruits (*pain de singe*) (2), et ses jeunes feuilles, très mucilagineuses (*aloo*); comme remède contre la fièvre, son écorce. Les frères Duchassaing ont essayé

(1) On dépose à son pied des offrandes aux génies et des fétiches et, à l'intérieur du tronc, les corps des *griots* ou sorciers, afin qu'après leur mort ils n'empoisonnent ni l'air, ni la terre, ni l'eau.

(2) Ce produit entrait jadis dans la composition de certaines pastilles très renommées en Turquie et qu'on regardait à tort comme fabriquées avec de la terre de Lemnos. (*Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 17 septembre 1875)

méthodiquement celle-ci dans les fièvres paludéennes, à la Guadeloupe : sur quatre-vingt-treize cas observés par eux et plusieurs autres médecins, le médicament n'aurait échoué que trois fois. Voici quelle serait l'action physiologique de l'écorce : 1° sur le système nerveux, pas d'action appréciable ; 2° sur les appareils circulatoire et respiratoire, dans quelques cas, ralentissement du pouls, mais jamais au delà de douze pulsations, respiration non modifiée ; 3° sur l'appareil digestif, augmentation d'appétit chez plusieurs malades. (GUIBERT.) Cette écorce s'emploie en décoction, à la dose de 30 grammes pour un litre d'eau (faire bouillir jusqu'à réduction d'un tiers).

BARAQUETTE. — Voir **Poincillade.**

BARBADINE (*passiflora quadrangularis;* passifloracées). — Guyane, Antilles, Réunion. Magnifique plante d'ornement, cultivée pour son fruit (à pulpe sucrée, acidulée, de goût et de parfum exquis), mais dans une mesure très restreinte, en raison des préjugés bizarres dont elle est l'objet. La racine, rameuse, traçante, couverte d'un épiderme rouge-vineux ou violacé, d'une odeur qui rappelle celle de la rave, serait, d'après Ricord-Madiana (*Mémoire sur la barbadine*), un poison stupéfiant très énergique ; les nègres l'emploieraient pour se venger de leurs ennemis; on combattrait ses effets en administrant, de deux heures en deux heures, une décoction faite avec une poignée de chacune des plantes suivantes, pour six bouteilles d'eau (on réduit à cinq) : *petivérie fétide* ou *verveine puante*, *casse émarginée* ou *herbe à sous-marqués*, *andropogon saccharoïde* ; on a aussi préconisé comme contre-poison le *coulequin ombiliqué* ou *bois-trompette*. Rufz (*Empoisonnements par les nègres*) n'hésite pas à nier la toxicité de la barbadine.

BARRELIÈRE (*barleria coccinea;* acanthacées).

Sur le batjentjor (Vernonia nigritiana S. et H.), par É. Heckel et Schlagdenhauffen.
in « Comptes Rendus de l'Acad. des Sc. » 1888. I, p. 1446. et les journaux de pharm^ie. de 1888.

— Antilles. Infusion des feuilles diurétiques. Oxéolé des bourgeons sudorifique.

BATIATIOR. — On vend, sous ce nom, sur le marché de Saint-Louis (Sénégal), des racines qui offrent l'aspect et la structure de certains ipécacuanhas et sont douées de propriétés vomitives très réelles. Elles sont longues de 20 à 30 centimètres, grêles, atteignant à peine la grosseur d'une plume de corbeau, cylindracées, droites ou légèrement flexueuses, simples, irrégulièrement striées longitudinalement ou plutôt ridées, d'un brun jaunâtre ou grisâtre, présentant souvent des divisions circulaires qui les segmentent en anneaux plus ou moins allongés (la segmentation porte jusqu'à un filament central, fibreux et jaunâtre); cassure jaunâtre assez nette ; odeur à peu près nulle; saveur un peu âcre, nauséeuse, comparable à celle de l'ipécacuanha. Ces racines, disposées en petits fascicules de huit à dix, aboutissent à une souche noueuse, inégale, recouverte de poils soyeux, courts, serrés, grisâtres, d'où partent quelques tiges faiblement ligneuses, les plus jeunes duvéteuses: on ne rencontre que de très courts tronçons de tiges dans les échantillons, et la plupart du temps brûlés à leur extrémité (1). La poudre est difficile à différencier de celle de l'ipécacuanha, et elle pourrait lui être substituée. Les indigènes font usage de la décoction de racines concassées, prise à l'intérieur, contre les hémorrhoïdes.

BAUME (petit). — Nom donné, aux Antilles, à divers **Lantanas** (verbénabées), dont les feuilles sont employées en infusion aromatique ou pour le pansement des plaies.

(1) C'est que la plante est recueillie, sans doute, après la première opération du défrichement, qui consiste à détruire par le feu toute la végétation du sol à préparer pour la culture de l'arachide ou du riz.

BAUME de l'Ile Plate, des Seychelles, de Poupinel (*psiadia balsamica;* synanthérées). — Réunion. Plante servant à préparer des sirops stimulants très en vogue dans la médecine populaire (affections bronchio-pulmonaires). Les feuilles fraîches donnent une teinture antiasthmatique, prescrite à la dose de trente à quarante gouttes, dans un verre d'eau chaude sucrée, et sont recommandées comme vulnéraires et détersives. (LOUVET.)

BDELLIUM, niottout d'Adanson. — Gomme résine retirée du *balsamodendrum africanum* (*heudelotia africana ;* burséracées). Sénégal. « Il est en grosses larmes irrégulièrement arrondies ou ovoïdes, demi-transparentes, d'un gris jaunâtre, tirant sur le roux ou le verdâtre. Sa cassure est roussâtre, peu luisante, jaunâtre et presque mate à la périphérie ; elle ressemble à celle de la colophane. Les morceaux les plus anciens présentent comme une poussière d'un jaune grisâtre à leur surface. Le *bdellium* est composé de gomme, de résine, de bassorine, d'huile volatile... » (PELLETIER). Il a une saveur amère, une odeur *sui generis*. On l'emploie à l'intérieur comme pectoral et à l'extérieur comme résolutif. — Le *bdellium* de l'Inde présente les plus grandes analogies avec le précédent : il est probablement fourni par le *B. Roxburghii* (Pour le mode de production du *bdellium*, consulter : L. MARCHAND, *Recherche sur l'organisation de la tige des burséracées*).

BÉBÉERU, bibirou, green-heart-wood, bois à cœur vert (*nectandra Rodiei;* laurinées). — Guyane. Écorce en morceaux grisâtres et pesants, durs et fragiles, épais de 6 à 8 millimètres, sans odeur, mais de saveur très amère, préconisée comme antipériodique dans les fièvres intermittentes, les névroses, etc. Son efficacité a été constatée par Rodie, Maclagan, E. Becquerel, etc. (O'RÉVEIL,

Formulaire). Elle doit ses propriétés à un alcaloïde, la bébécrine ou bébirine, identique avec la pélosine, extraite du *pareira brava*, la paricine de certains quinquinas, la buxine, retirée du buis. On l'administre à l'état de sulfate ou de chlorhydrate, à dose double des sels correspondants de quinine ; elle entre dans la composition de la mixture appelée *Warburg's fever drops*, chère aux Anglais qui voyagent en pays malariens. (Note du Dr Collas.)

BEJUCO (*hippocratea scandens*). — Plante riche en mucilage et en tannin ; renfermant aussi un principe amer, et estimée comme béchique et incisive ; à la Martinique, elle passe pour neutraliser le venin du trigonocéphale.

BEK. — Sénégal. Écorce ligneuse, à odeur de vanille, dont la décoction est employée par les nègres, dans la dysenterie.

BEN (*moringa pterygosperma ;* moringées, à la suite des légumineuses). — Inde et Indochine, Réunion, Mayotte et Nosi-Bé, Sénégal, Antilles et Guyane. Graines oléagineuses (huile purgative). L'écorce des racines et du tronc, douée de l'odeur et de la saveur du raifort, est antiscorbutique. Louvet lui aurait reconnu des propriétes rubéfiantes. Les feuilles écrasées font de bons cataplasmes résolutifs.

BENFALA. — Sénégal. Sommités de cypéracées (?) faiblement aromatiques : décoction en lotions dans les névralgies du cuir chevelu et de la face.

BENTAMARÉ. — Voir Cafés (faux).

BENTEN. — Nom sénégalais des *fromagers* (voir ce mot).

BÉREF (huile de). — Sénégambie. Retirée des semences de diverses cucurbitacées (*cucumis*).

BÉTEL (*piper* ou *chavica betle ;* pipéracées). — Inde

et Indochine. La feuille, mâchée avec la noix d'arec et la chaux, constitue un masticatoire en usage chez les Hindous, les Siamois, les Cambodgiens, les Annamites et les Malais: la chique dite de bétel colore la salive en rouge, mais il n'est pas vrai qu'elle donne aux dents une couleur noire; celle-ci, considérée comme une marque de beauté, est obtenue par des moyens variés, depuis le simple badigeonnage avec une pâte de charbon jusqu'à l'opération compliquée du laquage, minutieusement décrite par Mondière. On dit que l'usage du bétel assure la conservation des dents, en augmentant la tonicité des gencives : cela serait peut-être, si la plante n'exigeait pour sa mastication des mouvements de latéralité trop répétés des mâchoires, qui amènent la rapide usure des couronnes dentaires.

BETOUNE-YANE ou œil-de-serpent. — Sénégal. Morelle (solanées) à fruits de la grosseur d'une prune, ronds, lisses, à pellicule jaune, à pulpe verte, de saveur amère et d'odeur un peu vireuse, toxiques (?).

BEURRE VÉGÉTAL. — Expression très improprement adoptée pour distinguer des huiles les matières oléagineuses qui restent solides jusqu'à une température de 21° à 30°. Produit retiré de plusieurs espèces de végétaux, et particulièrement des ***bassia*** (sapotacées). (Voir **Cacao, Karité, Illipé, Palmiste, Muscade, Cay-cay, Dika**).

BÉVILAQUE. — Voir **Hydrocotyle.**

BICHY (*lunanea-bichy;* térébinthacées). — Fruits jadis employés par les Caraïbes contre les coliques. Antilles.

BIGNONES. — Ces plantes ont reçu, aux Antilles et à la Guyane, des applications multiples. Le ***bignonia leucoxylon*** et le ***B. unguis*** sont considérés comme antidotes du venin du serpent et du poison du mancenillier (De

GROSOURDY). Le *B. equinoxialis, liane à corde* ou *à panier*, et le *B. quercus*, passent pour astringents et fébrifuges : la décoction des feuilles du premier était prescrite par Pouppé-Desportes, en gargarisme dans les angines, en lotions sur les plaies ; par Chevalier, dans les engorgements du foie et de la rate, les hémorrhagies pulmonaires, intestinales, utérines. L'écorce du *B. copaia* est purgative et émétique.

BIKH, bish. — Noms de l'*aconitum palmatum* et de l'*A. ferox* (renonculaceées), dans l'Inde, où leurs racines, très vénéneuses, sont vendues pour la destruction des animaux sauvages, mais souvent, trop souvent pour la satisfaction des vengeances conjugales et extra-conjugales ! L'aconit serait la base d'une préparation vantée contre les morsures du serpent capel, et que nous trouvons ainsi formulée par le P. Desaint (1). « Pilules contre la morsure des serpents : *nerrivicha* (*aconitum ferox*), *soûtra nàbi* (*ophyoxylon serpentinum*), *ili pàchàna* (*arsenicum album*), *gaouri pàchàna* (*arsenicum flavum*), *manosile* (*arsenicum rubrum*), *panjam palay* (*aristolochia bracteata*), *marroukarei kâi* (*gardenia dumetorum*). On prend une partie égale en poids de tous ces ingrédients, et on les broie pendant trois heures dans du jus de feuilles de *bétel* ; on fait des pilules de 7 à 8 centigrammes, c'est-à-dire environ de la grosseur de la graine de l'*abrus precatorius, graine à chapelet* (*réglissier*). On donne une de ces pilules dans du jus de bétel, de cinq en cinq minutes, jusqu'à trois seulement. On peut en don-

(1) Nous reproduisons une formule *corrigée* par l'auteur lui-même sur l'exemplaire de l'ouvrage qui nous a été communiqué gracieusement par M. Chalufour, pharmacien de première classe de la marine.

ner trois, mais souvent deux suffisent. On ne doit pas les faire prendre dans de l'eau, mais bien dans du jus de bétel. J'ai administré ces pilules de la manière que je viens de dire, avec un succès vraiment prodigieux. Elles sont connues de quelques Indiens depuis bien des années. Les Indiens ne cautérisent pas la plaie, mais ils se contentent d'écraser dessus une ou deux de ces pilules et en font prendre deux ou trois, comme je viens de le dire. »

BIRBIF. — Cucurbitacée du Sénégal, voisine des fevillea et des kolbia, douée de propriétés purgatives énergiques (comme le *fevillea cordifolia* des Antilles). Tænifuge douteux. Comme remède purgatif, 25 à 30 grammes de la plante entière, en décoction, dans un litre d'eau, réduit aux deux tiers.

BIRR (*spondias birrhea;* térébinthacées). — Sénégal. Fruits sucrés-acides, astringents.

BLATTE, cancrelat, ravet (*blatta americana*). — Ce dégoûtant insecte passe pour doué de propriétés antispasmodiques et diurétiques. On l'a employé contre le tétanos.

BOIS D'AIGLE ou de garo (*aquilaria agallocha ;* aquilarinées). — Bois stimulant, aromatique, brûlant avec une odeur forte et agréable, et confondu à tort avec le *bois d'aloès*, fourni par l'*aloexylon agallocum* de Loureiro, Inde et Indochine.

BOIS AMER DE BOURBON (*carissa xylopicron ,* apocynacées). — Stimulant et fébrifuge. On en fabriquait autrefois des coupes, où l'on tenait de l'eau destinée à l'usage des fébricitants. (Louvet.)

BOIS D'ANISETTE (*piper umbellatum;* piperacées). — Antilles. Doit son nom à l'odeur qu'il exhale. Toutes les parties de la plante sont âcres et stimulantes. On retire des graines une huile essentielle, qui a les pro-

priétés de l'essence d'anis, et qu'on administre à la dose de 4 à 8 gouttes, dans le scorbut, l'atonie digestive. La poudre des graines est employée dans les mêmes cas, à la dose de 1 à 8 grammes, ainsi que les feuilles, infusées à la dose d'une poignée par litre d'eau. A l'extérieur, la poudre des graines, incorporée dans du blanc d'œuf, a été prescrite comme révulsive. (DESCOURTILZ.)

BOIS APHRODISIAQUE. — Nous désignerons ainsi un bois qu'on qualifie, à la Guadeloupe, par une épithète trop expressive, et qui passe pour provoquer des érections énergiques. Propriété douteuse. Espèce non reconnue.

BOIS-CACA. — Voir Morelles.

BOIS CACHIMANT. — Voir Talauma.

BOIS-CASSANT (*psathyra borbonica ;* rubiacées). — Réunion. Infusion aromatique, stimulante, désobstruante.

BOIS-CHANDELLE ROUGE, de jasmin, de citron (*erythalis fruticosa;* rubiacées). — Antilles. Écorce et baies diurétiques (les dernières, purpurines et à odeur de jasmin).

BOIS DE CHIEN, *dog-wood* de la Jamaïque. — Ainsi nommé parce qu'on l'emploie pour traiter la gale des chiens (*piscidia erythrina ;* légumineuses). Antilles, Guadeloupe. Narcotique ayant cet avantage sur l'opium de ne déterminer ni lourdeur de tête, ni constipation. Des fragments d'écorce ou de tiges mâchés calment les douleurs de dents; un vieux linge, imbibé d'extrait fluide, appliqué sur les brûlures, les guérit très rapidement, tout en dissipant les douleurs (OTTO SEIFERT, in *Progrès médical* du 18 août 1883; LEGOY, thèse de doctorat. Paris, 1884.)

BOIS-COSTIÈRE. — Voir Mabi.

BOIS A ENIVRER. — Nom donné à diverses espèces qui servent à empoisonner les cours d'eau et à narcotiser le poisson. Antilles, Guyane, etc.

BOIS DE FER. — A la Réunion, le *sideroxylon borbonicum* (sapotacées), dont l'écorce est astringente, fébrifuge, dépurative. A Cayenne, le *robinia panococo* (légumineuses), dont l'écorce est amère et sudorifique.

BOIS-FLAMBEAU. — Voir **Gommart.**

BOIS-GAULETTE (*cupania alternifolia;* sapindacées). — Réunion. Astringent.

BOIS D'INDE (*myrtus acris ;* myrtacées). — Martinique et Guadeloupe. Baies aromatiques et stomachiques. Leur macération dans le tafia donne une liqueur stimulante, connue sous le nom de *Bay-rhum*. Voir **Piments.**

BOIS JAUNE DE BOURBON (*ochrosia borbonica ;* apocynacées). — Stomachique et fébrifuge. (LOUVET.)

BOIS LAITEUX. — Diverses apocynées, surtout les *tabernæmontana*. *T. citrifolia* et *utitis*. Antilles, Cochinchine. Suc désséché, fébrifuge. (POUPPÉ-DESPORTES.) (Voir **Satia, Franchipanier.**)

BOIS DE LOUSTEAU (*antirrhœa verticillata* ; rubiacées). — Réunion. Propriétés antispasmodiques et hémostatiques très vantées. On l'associe à d'autres plantes réputées fébrifuges, dans le *remède d'Alexis Lauret*, administré, non sans quelque succès, dit-on, au cours des fièvres graves : **Bois de source**, *bœhmeria urticæfolia*, urticacées ; **bois de ronce**, *toddalia aculeata* ; **bois de pintade**, *pavetta paniculata* ; rubiacées.) (LOUVET).

BOIS A MALINGRES. — Voir **Dartrier.**

BOIS DE MERLE ou de zozo (oiseaux) (*allophyllus Commersonii* ; sapindacées). — Réunion. Posséderait quelques-unes des propriétés de la digitale pourprée. (LOUVET.)

BOIS DE NÈFLE (*jossinia elliptica* ; myrtacées). — Réunion. Écorce dépurative.

BOIS-PIN. — Voir **Talauma.**

BOIS-PIQUANT ou épineux. — Voir Clavalier.

BOIS PLIÉ BATARD (*brunfelsia americana*; scrofulariacées). — Martinique. Fruits astringents : diarrhée chronique, atonique.

BOIS-PUANT. — On désigne sous ce nom caractéristique : à la Réunion, le *fœtidia borbonica* ou *mauritiana* (myrtacées), qui fait partie d'un remède secret contre les rhumatismes (LOUVET) ; — à la Martinique, l'*anagyris fœtida* (légumineuses), dont toutes les parties fournissent un extrait amer d'une odeur insupportable et doué de propriétés purgatives, dont les graines sont émétiques et emménagogues (DESCOURTILZ).

BOIS-QUINQUINA des Savanes. — Voir Moureilliers.

BOIS-REINETTE (*dodonæa angustifolia*, et *D. viscosa* ; sapindacées). — Réunion. Feuilles sudorifiques : goutte, rhumatisme.

BOIS-ROUGE. — On donne ce nom : à la côte occidentale d'Afrique, au *téli*; aux Antilles, au *Campêche*; à la Réunion, à l'*Elæodendron orientale* (célastrinées), dont les feuilles seraient toxiques (?).

BOIS DE SAINT-MARTIN (*bittera febrifuga*; simaroubées). — Antilles. Proposé comme fébrifuge par le Dr Amic. Les expériences de Delioux de Savignac n'ont pas répondu aux espérances que l'on avait fondées sur ce médicament. Bon amer. Gérardias en a retiré une matière résinoïde et un principe cristallisé neutre, identique avec la quassine.

BOIS DE SUREAU (*leea sambucina*; ampélidées). — Réunion. Sudorifique.

BOIS-TROMPETTE ou bois-canon, coulequin (*cecropia peltata*; artocarpées). — Antilles, Guyane. Tiges fistuleuses, coupées par des cloisons transversales, souvent

rompues avec bruit par l'air dilaté, d'où les noms vulgaires de l'espèce. Écorce et feuilles astringentes (les jeunes feuilles sont employées contre la phthisie, à la Nouvelle-Grenade). Suc laiteux, amer, âcre, astringent, préconisé pour le pansement des blessures et la guérison des cors, durillons ou verrues (DESCOURTILZ).

BONDUC (*guilandina bonduc*; légumineuses : cassiées). — Antilles, Inde, Nosi-Bé, etc. *Bois-ouette*, *yeux de chat*, à la Martinique. Feuilles toniques, amères. Graines vomitives et fébrifuges : leur poudre vésicante, d'après Belanger.

BOULET DE CANON (*couroupita guyanensis*; myrtacées). — Guyane, Martinique. Fruit sphérique, volumineux, ressemblant à un boulet : sa partie supérieure offre une sorte de bourrelet circulaire qui provient du calice, mais n'a pas d'opercule se détachant comme dans le *canari macaque* (voir ce mot); il est partagé par six cloisons membraneuses, en loges qui renferment des graines et une pulpe assez abondante : cette dernière est administrée en infusion ou décoction dans la dysenterie et les diarrhées rebelles.

BOULL, nom sénégalais du *sapindus saponaria*, d'après Lécard. (Voir **Savonnier.**)

BRÉSILLET (*cæsalpinia cristata*; légumineuses : cæsalpiniées). — Antilles. Écorce succédanée de celle du garou ; sa poudre détermine la rubéfaction de la peau, préalablement mouillée avec du vinaigre ; son infusion très étendue, en lotions, favorise la suppuration des plaies.

BRINVILLIÈRE, **brinvilliers**, ainsi nommée à cause de ses propriétés vénéneuses (*spigelia anthelmia*; loganiacées). — Cayenne, Antilles. Plante analysée par Ricord-Madiana, qui y a trouvé une résine molle (spigéline), amère, nauséeuse, enivrante et purgative, déterminant la

mort chez le chien et le chat au bout de vingt minutes, à la dose de 7 à 8 centigrammes. Le Dr Browne affirme qu'elle procure le sommeil aussi sûrement que l'opium. Comme la spigélie exerce son action sur tous les organismes animaux, elle est éminemment vermicide, et on l'administre comme telle, soit en poudre, à la dose de 0gr,30 à 0,60 chez les enfants de trois à quatre ans, à la dose de 1 à 2 grammes chez les adultes, soit en sirop, à doses équivalentes. Rufz accorde des propriétés vermifuges à la plante; il la considère comme un poison énergique pour les petits animaux; mais il nie qu'elle soit toxique pour ceux de grande taille, et semble hésiter à reconnaître les méfaits qu'on lui attribue chez l'homme. Le cas d'empoisonnement par le sirop de brinvillière, qu'il relate chez un enfant, n'a rien de bien probant.

BRYONES.—Espèces répandues entre les tropiques et pour la plupart purgatives (cucurbitacées). Les *bryonia rostrata* et *grandis* (Inde) antiasthmatiques. (Voir **Couleuvrée.**)

BUTÉE (*butea frondosa*; légumineuses : phaséolées). — Inde. Fournit le kino du Bengale. Ses fruits, infusés au nombre de deux à trois, sont administrés comme anthelminthiques à Pondichéry (Huillet). Les graines fournissent une huile jaune, aussi employée contre les vers, à la dose de 5 à 6 gouttes, mais sans succès avérés.

CACAO, cacaotier ou cacaoyer (*theobroma cacao*; byttnériacées). — Originaire du Mexique, cultivé à la Guyane, aux Antilles, à la Réunion. Le fruit (*cabosse*), jaune et rouge, ovale, atténué au sommet, marqué de dix côtes longitudinales, creusé de cinq loges, contenant sous le péricarpe dur et coriace, quinze à quarante semences entourées d'une pulpe jaunâtre et acidulée. Les semences ou *cacao*, dont on trouve la description dans tous les ouvrages

de matière médicale, sont, selon leur provenance, plus ou moins riches en matière grasse (*beurre de cacao*, 34 à 50 %), et en théobromine, alcaloïde oxygèné très voisin de la théine ou caféine (0,38 à 0,63 %). Le beurre de cacao s'extrait par expression, à chaud ; c'est un des corps gras qui présentent au plus haut degré le phénomène de la surfusion ; il a quelques usages médicinaux (pommades, suppositoires, etc.). Le cacao est un bon aliment, un stimulant antidéperditeur ; il entre dans la composition de certains vins toniques, auxquels il donne leur principale valeur ; il sert à masquer la saveur d'un grand nombre de médicaments. Les spécialités connues sous les noms de chocolats, racahout, palamoud, théobrome, ont pour base le cacao. La pulpe fraîche des fruits, macérée dans dutafia, donne, après quelques heures, une liqueur agréable (JOUSSET).



FIG. 4. — Cacaoyer. Theobroma cacao.

CACAO SAUVAGE (*pachira aquatica*; bombacées). — Guyane. Propriétés alexitères, d'après Descourtilz.

CACHAO, cachéo. — Sénégal. Écorce astringente, macération en lotion et en collyre, dans les maladies des yeux.

CACHIMANT, mamellier, cœur de bœuf, à cause de la forme du fruit (*anona reticulata* ; anonacées). — Fruit à pulpe aqueuse, sucrée, rafraîchissante, préconisée contre la diarrhée. Guyane. Antilles, Réunion.

CACHOUS. — On les retire dans l'Inde, de l'*acacia catechu* (légumineuses : mimosées) et de l'*areca catechu*; palmiers. (Voir **Arec.**)

CAFÉ, caféyer (*coffea arabica* ; rubiacées). — Nous ne saurions entrer dans le détail de la culture et de la récolte du café. Nous dirons seulement que la plante exige



Fig. 5. — Cafeyer, coffea arabica.

une terre vierge, une protection contre les vents extrêmes et le soleil trop ardent (on lui donne comme abris l'acacia, l'oranger, l'arbre à pain, etc.); elle doit être maintenue à une faible hauteur (quatre à cinq pieds), amenée à se développer surtout en branches et rameaux (ce qu'on ob-

tient en cassant l'extrémité de la tige). Nous constatons cependant que, sur les confins du Fouta et du pays Sousou (Rio-Nunez, côte occidentale d'Afrique), le caféier croît dans des forêts presque impénétrables, où il pousse sa cime vers l'air et la lumière à des hauteurs de trente à quarante pieds, en prenant quelque peu la forme du peuplier; les indigènes pourraient grimper sur ces arbres véritables, dont le tronc mesure jusqu'à 15 centimètres de diamètre, afin d'y faire la cueillette des fruits; mais ils trouvent plus simple d'abattre les pieds, au grave préjudice de la production. Le caféier rapporte au bout de quatre ans, et même parfois dès la troisième année. Il vit de dix à vingt-cinq ans, en moyenne. Le fruit est une baie ressemblant à la cerise, et contenant un, deux, rarement trois nucules plans convexes, marqués d'un sillon longitudinal sur la face plane. Nous ne parlerons pas des opérations qui ont pour but de débarrasser les graines de leur pulpe et de leur pellicule, car cela nous entraînerait trop loin (le café se vend encore revêtu de sa pellicule, ou complètement débarrassé de ses enveloppes, *lavé* et *gragé*).

La Martinique et la Guadeloupe cultivent le *coffea arabica*; la Guyane, la même espèce, en des conditions plus restreintes. — Le café du Rio-Nunez, fourni par une variété du *coffea arabica*, peut-être par une espèce distincte, est un des plus renommés, quoi qu'il n'ait guère d'écoulement commercial, à cause de l'irrégularité de ses graines et de leur fréquent mélange à des matières terreuses. — Au Gabon, on trouve le *C. microcarpa* et deux variétés de l'arabique. — La Réunion possède une variété propre de ce dernier, dite Bourbon ou *myrte*, le *C. mauritiana* (*café marron*), le *C. laurina* (*café Leroy*), une variété du *microcarpa* (*café d'Aden*); — Sainte-Marie de Madagascar, le *C. arabica*; Nosi-Bé, vers la côte opposée, le *C. arabica* et le

microcarpa. — La culture du *C. arabica* est en cours de développement prospère en Cochinchine, en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti.

Stimulant antidéperditeur, précieux entre les tropiques : anémie, atonie digestive, diarrhée chronique, fièvres, etc. — A la suite des recherches dont la cocaïne a été l'objet, on a étudié l'action de la caféine sur la sensibilité oculaire : la caféine détermine la dilatation de la pupille, mais ne produit pas l'anesthésie de la conjonctive (*The Brit. med. J.*, 3 janvier, 1885).

CAFÉS (**faux**). — A la côte occidentale d'Afrique, les noirs consomment, à la manière du café, et le commerce a essayé d'introduire parmi nous les graines du *psychotria citrifolia* et des *cassia occidentalis* et *fœtida* (*Bentamaré*).

CAIMITIER (*chrysophyllum caïmito, sapotacées*). — Fruit aqueux, un peu sucré, rafraîchissant. — Antilles.

CAINÇA, chèvrefeuille, petit-banda (*chiococca racemosa*; rubiacées). — Antilles. Racines purgatives à faible dose, drastiques et émétiques à forte dose ; prescrites avantageusement dans les hydropisies, les affections cérébrales congestives et phlegmasiques. Propriétés dues à un alcaloïde voisin de l'émétine. En décoction, 60 grammes pour 500 grammes d'eau ; extrait : 0,50 à 10 grammes par jour ; teinture : 5 à 20 grammes ; sirop : 30 à 40 grammes.

CAIL-CÉDRA, quinquina ou acajou du Sénégal (*khaya senegalensis, swietenia senegalensis* ; méliacées : cédrélées). — Écorce fébrifuge, étudiée au point de vue thérapeutique par Rulland et Duvau ; au point de vue chimique par E. Caventou. Elle a pour principe actif le caïl-cédrin, substance amère, expérimentée avec un plein succès par Moutard-Martin, à la dose de 1 gr 25, sur un fébricitant. Malheureusement, l'écorce n'en contient

que 0 gr 80 par kilogramme. Aussi E. Caventou propose-t-il de remplacer le caïl-cédrin par les préparations suivantes :



Fig. 6. — Caïl-cedra, khaya senegalensis. Rameau, fleur, fruit.

teinture de caïl-cédra : écorce concassée, 250 grammes,

alcool à 22° un litre ; — vin : 120 grammes de teinture pour un litre de vin); sirop par décoction, sans clarification : écorce : 200 grammes, sucre 1 kilogramme, eau q s. — (O'Reveil, Formulaire ; — Duvau, thèse de Paris, 1856, et Rulland, thèse de Montpellier, 1856).

CAJEPUT (Huile de), retirée des feuilles et des fruits du *melaleuca cajeput* (myrtacées). Très employée dans l'Inde comme stimulant diffusible et anti spasmodique (0 gr. 15 à 1 gr. sur du sucre). Préconisée en frictions contre le rhumatisme.

CALABA (*calophyllum calaba;* guttifères). — Antilles. Suc résineux, connu sous le nom de *baume de Marie*, et administré comme succédané du copahu. Le *C. inophyllum*, qui croît dans l'Inde et l'Indo-Chine, donne une résine émétique et purgative ; on retire de ses fruits une huile employée comme un spécifique contre la gale à Pondichéry, et essayée sans grand succès comme cicatrisante à l'hôpital de Saïgon (en annamite, *yao-muu* ou *yao-mouou*).

CALAGÉRI (*conyza* ou *vernonia anthelminthica* ; synanthérées). — Inde. Anthelminthique.

CALEBASSIER. — On appelle ainsi certaines cucurbitacées et bignoniacées, dont les fruits volumineux servent de vases aux ménages indigènes, dans plusieurs de nos colonies. L'espèce la plus remarquable est le *crescentia cujete*, commun dans l'Inde et la Cochinchine, au Sénégal, aux Antilles, etc. C'est un arbre de taille médiocre, à feuilles fasciculées à chaque nœud, presque sessiles, lancéolées, glabres, vertes et un peu luisantes, à fleurs solitaires sur le tronc et le long des branches, grandes, d'un blanc jaunâtre, pédicellées; à fruits oblongs, ovoïdes ou sub-globuleux, pouvant atteindre plus d'un pied de diamètre (écorce verte, unie, presque ligneuse, très dure ; chair

pulpeuse, blanche, noircissant à l'air, de saveur aigrelette; semences nombreuses, aplaties, cordiformes). Avec la coque des fruits, que l'on coupe en deux à l'aide d'une ficelle, serrée fortement, et sur laquelle on frappe pour la faire pénétrer, on fabrique des sébilles nommées *couis*, qui constituent souvent toute la vaisselle des noirs. En perçant les fruits au niveau de l'attache du pédoncule, puis en détachant la pulpe avec un bâtonnet, on obtient des récipients susceptibles de contenir jusqu'à 10 et 12 litres de liquide. A la côte occidentale d'Afrique, on mange les feuilles bouillies avec celles du baobab, et les graines rôties; la pulpe des fruits, macérée dans l'eau, passe pour dépurative, calmante, fébrifuge; on l'applique sur le front dans la céphalalgie produite par les coups de soleil et sur les surfaces atteintes de brûlure : cuite sous la cendre, elle serait légèrement purgative et diurétique, d'après le P. Labat; aux Antilles, Chevalier l'a recommandée dans les hydropisies, Pouppé-Desportes dans la diarrhée chronique, les catarrhes bronchiques et les hémoptysies (*sirop de calebasse*).

CAMOMILLE. — Voir **Absinthe bâtarde.**

CAMPÊCHE, bois rouge, bois d'Inde (*hæmatoxylon campechianum* légumineuses : cassiées). — Le bois doit sa coloration caractéristique à l'hématoxyline; il possède des propriétés toniques, astringentes, désinfectantes. Décoction et extrait incorporé aux corps gras, employés dans le pansement des plaies et des ulcères ; décoction et extrait, en potion ou en pilules, administrés dans la diarrhée, la dysenterie, les fièvres adynamiques.

CANARI-MACAQUE, marmite de singe (*lecythis grandiflora*; myrtacées). — Guyane. Fruit ressemblant à une marmite surmontée de son couvercle et renfermant des graines oléagineuses, comestibles, très recherchées par les singes. Les *lecythis idatimon, zabucajo, amara, lan-*

ceolata d'Aublet ont aussi des semences comestibles et produisent une huile adoucissante. L'écorce du *L. grandiflora* est textile; celle du *L. zabucajo* ou *ollaria* sert aux Indiens pour rouler leurs cigarettes, son liber se séparant en feuilles minces, auxquelles ils donnent le nom de *taouari*.

CANÉFICIER. — Voir **Casses**.

CANNELLE, cannellier (*laurus cinnamomum*; lauracées). — Inde et Indochine, Réunion, Antilles et Guyane. Écorce aromatique, tonique et excitante. Plusieurs variétés.

CANNELLE BLANCHE (*winterana cannella* ou



Fig. 9. — Cannelle blanche. Winterana cannella.

drimys Winteri, magnoliacées). — Antilles (Martinique, Descourtilz.). Écorce stimulante, aphrodisiaque.

CANNES. — On donne ce nom a divers végétaux dont les tiges ont plus ou moins de ressemblance avec celles de la canne à sucre, à des aroïdées (voir **Gouets**), à des amomacées (*balisiers* et *alpiniers*), etc.

La racine de l'*alpinia spicata* (*canne Congo*, *canne*

d'Inde, canne de rivière, Antilles) est stimulante, diaphorétique, diurétique et emménagogue (poudre administrée à la dose de 2 à 8 grammes dans les affections catarrhales, la gonorrhée, etc.). Une espèce voisine, l'*A. racemosa*, renferme, en ses tiges et en ses racines, un suc très

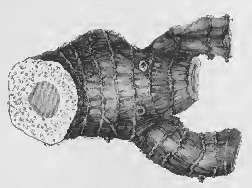


Fig. 7. — Rhizôme de galanga major.

irritant, de saveur âcre et d'odeur forte (Descourtilz) ; les fruits eux-mêmes ne pourraient être mangés impunément : ils détermineraient une inflammation de la langue et du

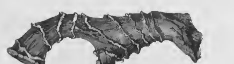


Fig. 8. — Rhizôme de galanga minor.

palais. (De Gros.). Deux espèces, dans l'Inde, l'*A. galanga major* (*perratai*) et l'*A. galanga minor* (*sittaratai*), une autre en Cochinchine, l'*A. sinensis* (*léang-kiang*) jouissent de propriétés stimulantes et cordiales.

CANNE A SUCRE (*saccharum officinarum* ; gra-

minées). — Trop connue pour avoir besoin, dans cet opuscule, d'être décrite et étudiée sous le rapport pharmaceutique et médical. De nombreuses variétés sont cultivées dans nos colonies d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie (la Nouvelle-Calédonie en possède plus de cinquante à elle seule) ; mais les principaux types se réduisent à trois, la *canne créole*, la *canne de Batavia*, la *canne de Tahiti*.

CAOUTCHOUC. — Ce produit, dont les usages médicaux sont devenus si multiples, est fourni par un grand nombre de plantes, qui croissent à la Guyane, au Sénégal, à Madagascar et ses dépendances, en Cochinchine. Euphorbiacées (*siphonia* ou *hevea guianensis*, *médiciniers*, etc.); apocynacées (*vahea gummifera*, *prameria glandulifera*), asclépiadacées (*periploca*, etc.) ; artocarpées (*cecropia peltata*, *coulequin* ou *bois-trompette*, *ficus elastica* et plusieurs autres espèces du même genre); sapotacées (*balata*), etc.

CAPRIERS (capparidées). — Les *capparis ferruginea*, *cynophallophora* et *Morinsonii* ont des fruits excitants, antiscorbutiques ; des racines à écorce apéritive, anthelminthique, antihystérique, diurétique, emménagogue. Antilles.

CARAMBOLES. — On désigne sous ce nom, en Cochinchine, le fruit de l'*averrhoa carambola* (oxalidées), rafraîchissant ; à la Réunion, celui du *bolbophyllum nutans* (orchidées), émollient ; aux Antilles, la drupe sèche de l'*hermandia sonora*. (Voir **Myrobolans**.)

CARAPA. — Deux espèces, l'une de la Guyane, *C. guianensis*, l'autre de la Sénégambie, *C. touloucouna* (cédrélacées). Huile épaisse, amère, d'un jaune pâle, retirée des graines, servant à faire du savon, et employée en onctions sur le corps pour le préserver des piqûres de chique et de moustique. L'écorce du *C. guianensis*, fébrifuge ; elle

contient, d'après Boullay, Petroz et Robinet, un alcaloïde analogue à ceux des quinquinas (*Journal de pharmacie*, VII); sa décoction a été préconisée contre la gale.

CARAPATTE. — Voir Ricin.

CARATS-COCOS. — Tubercules d'un liseron grimpant (convolvulacées), souvent confondus avec l'igname, alimentaires, féculents. Antilles, côte occidentale d'Afrique.

CARDAMOMES. — Capsules à graines aromatiques, stimulantes, fournies par des amomacées du genre *alpinia*, cultivées dans l'Inde et l'Indochine. L'*alpinia cardamomum* croît au Cambodge et dans l'Annam; l'infusion de ses fruits y est très estimée, comme tonique et stomachique.

CASCARILLE. — Écorce en petits fragments roulés, aromatique et amère, tonique, stimulante et fébrifuge, provenant de divers crotons (euphorbiacées). Antilles. La Martinique et la Guadeloupe ne possèdent qu'à l'état de culture exceptionnelle les *croton cascarilla*, et *elutheria;* mais le *C. balsamiferum* y est commun. La dernière de ces îles a une espèce indigène, le *C. guadalupensis*, ou *floculosus*, susceptible de donner un bon produit.

CASSES (*cassia*; légumineuses). — Un grand nombre se rencontrent dans nos colonies, et y ont reçu des applications médicales, principalement comme purgatives. Nous citerons, parmi les plus remarquables:

La *casse effilée, C. viminea*, Antilles:

La *casse bicapsulaire, C. bicapsularis* ou *emarginata*, vulgo *soumaqué* ou *herbe à sous-marqués*, à cause de la forme arrondie de ses folioles : au temps de l'esclavage, les noirs croyaient se rendre insensibles aux coups de fouet du commandeur, en dissimulant, dans quelque endroit secret de leur corps, la moindre parcelle d'une branche de ce végétal. Antilles, Guyane, etc.

La *casse à feuille obtuse, C. obtusifolia*, la *casse à*

longue gousse, *C. longisiliqua*; la *casse ornithopoïde*. Antilles.

La *casse fétide*, *puante* ou à *gousse plate*, *C. occidentalis*, *fœtida* ou *planisiliqua*, Antilles, Guyane, Sénégal, etc. Les médicastres ont attribué à ses feuilles de merveilleuses propriétés: contuses et appliquées en cataplasmes sur les régions intéressées, elles brisent les calculs des reins et de la vessie, guérissent la strangurie, la pleurodynie, la pneumonie, etc.; leur décoction dissipe les inflammations de l'anus et amène la cicatrisation rapide des ulcères; la macération des semences dans le vinaigre est antiherpétique; Descourtilz n'accorde à la plante que des propriétés purgatives et antihystériqnes; Delioux aurait cependant reconnu aux semences des propriétés antipériodiques.

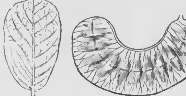


Fig. 11. — Séné obové. Cassia obovata, foliole et gousse.

Fig. 10. — Casse fistuleuse. Cassia fistula, gousse.

La *casse brésilienne*, *C. grandis*. Martinique.

Le *canéficier* ordinaire, *C. fistula*, qui fournit la casse des pharmacies. Inde, Réunion, Antilles, etc.

Le *séné* du Sénégal, ou *Leydour*, *C. obovata*, var. *platycarpa*; follicules plus élargis et folioles plus inéquilatérales que dans le séné obové d'Italie, de Tripoli et de la Thébaïde; produit expérimenté en France par Bally, à l'hôpital de la Pitié, vers 1827, et abandonné sans raison.

La *casse séné* ou *casse lancéolée*, *C. senna* (séné officinal). Antilles.

La *casse à feuilles de troène* ou *casse zombi*, *C. ligustrina*. Antilles.

Le *cassia sieberiana*, *singhégné*. Sénégal.

La *casse ailée*, *C. alata*. Antilles, Nosi-Bé, Réunion, Inde, Cochinchine. (Voir **Dartrier.**)

CATALPA (*bignonia catalpa* ou *catalpa syringifolia*; bignoniacées). — Antilles; écorce, racines et fruits préconisés dans l'asthme.

CATAPPA. — Voir **Amandier.**

CAVANILLE. — Voir **Quivi.**

CAY-CAY. — On vend sous ce nom, en Cochinchine, des pains de matière grasse d'un jaune grisâtre, onctueux au toucher, d'une odeur particulière, qu'une certaine élévation de température rend forte et désagréable, et qui sont confectionnés avec les semences broyées de l'*Irvingia Oliveri* (Simaroubées). Ces pains ne servent qu'à la fabrication de chandelle, mais pourraient fournir une quantité assez considérable de matière grasse, susceptible d'emploi pharmaceutique et industriel. — Voir **Dika** (*Vignoli*, le *Cay-cay* ou *Irvingia Oliveri*, th. de pharm., Montp., 1886.)

CENTAURÉE. — Nom de deux espèces de gentiane, communes à la Guyane, à la Martinique et à la Guadeloupe, *gentiana exaltata*, *petite centaurée maritime:* amère, tonique, fébrifuge, antivénéneuse (Descourtilz); *G. ver-*

Heckel (Éd.). Sur le beurre et le pain de O'Dika du Gabon-Congo... Comparaison avec le beurre de Cay-Cay de Cochinchine... (Annales de la Fac. des Sc. de Marseille. T. 3, fasc. 2 et Tirage à part)

ticillata, petite centaurée à *tige quadrangulaire*: tonique, fébrifuge. On utilise, comme succédanée de la gentiane, à la Martinique et à la Guadeloupe, les *conyza lobata* et *media*. (LHERMINIER.)

CERISIERS. — Voir Moureilliers, Kewert.

CHANVRE INDIEN (*cannabis indica*, probablement simple variété du *C. sativa*; cannabinées). — On en prépare la substance enivrante et narcotique connue des Arabes sous le nom de *haschisch* et des Hindous sous celui de *bang*. Les feuilles sèches ou les sommités (*gunjah*, dans l'Inde) sont fumées mélangées avec le tabac par les Hindous, les Annamites et les Chinois. La plante croît à Nosi-Bé, où elle est appelée *Djamala* et où elle aurait servi à perpétrer des empoisonnements criminels (GUIOL, *Topographie médicale de Nosi-Bé*: *Archives de médecine navale*, XXXVIII, et DEBLENNE, thèse de Paris, 1883.)

CHARDON BÉNIT. — On donne ce nom à l'*argémone* et surtout à l'*eryngium fœtidum* (ombellifères), appelé aussi *chardon-roland fétide*, *chardon étoilé fétide*. Antilles. Ce dernier, comme notre panicaut des champs, passe pour diurétique, apéritif, aphrodisiaque, emménagogue, sudorifique et fébrifuge. Pouppé-Desportes, s'exagérant beaucoup l'action stimulante du végétal sur la matrice, gémissait sur la démoralisation qui, de son temps, poussait la population créole à user de ce *dangereux emménagogue* comme abortif.

CHAULMOOGRA, **chaulmougra**, **chaulmougri** au Bengale, **niradimouttou** ou **nirédimouttou**, dans les bazars tamouls (*chaulmoogra* ou *gynocardia odorata*, *pangium* de Rumphius, *hydnocarpus* de Gaert., à la suite des bixacées). — On retire de ses graines une huile désignée par le nom de la plante ou par celui de *petarcura*, dans l'Inde, et qui, depuis longtemps, y est employée contre la

lèpre, l'éléphantiasis, les affections rebelles de la peau. Les médecins anglais, et en particulier les Drs Mouat et Morehead, l'ont expérimentée, non sans quelque succès. Les Drs Mazé et Collas l'ont à leur tour mise à l'essai, à la léproserie de Pondichéry, les Drs Leclerc et Brémaud à celle de la Réunion ; ils s'accordent à reconnaître au médicament une certaine efficacité. Les graines ont la forme de l'amande ou sont sub-globuleuses, mais sans régularité ; elles exhalent une odeur balsamique et comme térébenthinée. L'huile qu'on en retire par expression, offre la fluidité, la limpidité et la couleur de l'huile d'olive, une odeur désagréable, une saveur grasse, avec un arrière-goût empyreumatique âcre et persistant ; de Nozeille l'a trouvée insoluble dans l'eau et dans l'alcool, soluble dans l'éther sulfurique ; l'acide azotique la colore lentement en rose-brun ; l'acide sulfurique la coagule presque instantanément en une masse noire et élastique, avec dégagement d'acide sulfureux (le coagulum est soluble dans l'alcool et dans l'éther sulfurique, et il donne avec l'eau une émulsion blanche). On la prescrit, à l'intérieur, depuis 10 ou 15 gouttes jusqu'à une cuillerée à café, par jour. On peut aussi administrer les graines en nature (de 3 à 6), après les avoir dépouillées de leur enveloppe, ou la pulpe des graines, en pilules (0gr 30 à 0,90). On ne doit pas trop élever les quantités, en raison de l'intolérance de l'estomac au médicament. La première expérience tentée par le Dr Collas, sur la recommandation du Dr Jones (de Madras), mérite d'être rapportée. Il s'agit d'un créole de Bourbon, atteint de lèpre anesthésique, avec ulcère à la plante des pieds : les ulcères furent pansés avec l'huile de chaulmougra, et le malade prit à l'intérieur, trois fois par jour, une pilule du poids de six grains, préparée avec de la graine réduite en pulpe. « Pendant près de quinze jours, il n'y eut pas de progrès

sensibles : mais à partir de cette époque, la guérison marcha d'un pas rapide ; des granulations de bonne nature amenèrent la cicatrisation des ulcères ; les macules livides disparurent graduellement, la santé générale s'améliora et le malade déclara que, depuis plusieurs années il n'avait jamais été aussi bien. Il quitta clandestinement l'hôpital... » (Mémoire inédit du Dr Collas.) Le Dr Bassignot a fait connaître au Dr Brassac plusieurs cas de guérison définitive, ou du moins longtemps soutenue, à la suite du traitement par le chaulmoogra. — Heckel et Schlagdenhauffen, ont donné une analyse des graines de chaulmoogra (*J. de pharm. et de chim*, août, 1885.)

CHAVICA (*chavica Roxburghii* ; pipéracées). — Diurétique et sudorifique. Inde.

CHIENDENTS. — Rhizômes de graminées, stimulants et diurétiques. Dans l'Inde, l'*agrostis linearis*(*panicum dactylon*) est souvent employé dans la médecine populaire (*arugam, ghericha, doorba*, etc.). A la Martinique, la même plante ou une espèce voisine, l'*herbe-pied-poule* ou *cretelle* (rapportée au *chloris radiata* par Bélanger) est la base d'un *remède tout-puissant* contre la fièvre jaune !

CHIPA (résine). — Voir **Iciquiers.**

CHIRETTA, chirayta. Gentiane de l'Inde, excellent amer, qui commence à entrer dans les pharmacopées européennes (*simé nelavambou, gentiana chirayta* ; gentianacées). Tonique, fébrifuge, dépurative.

CHITRA (*plumbago rosea*). Ses tiges, dans l'Inde, sont souvent un instrument d'avortement : dans l'esprit des matrones indigènes, elles agissent comme excitantes, par le suc irritant qui en découle ; en réalité, leur action est toute mécanique ; dans un rapport judiciaire du Dr Collas, à Pondichéry, nous lisons que l'introduction d'une de ces

tiges avait déterminé une perforation du corps de la matrice et une péritonite.

CHI-TSU (*gardenia florida*; rubiacées). — Annam. Fleurs émollientes et antiophtalmiques. Fruits fébrifuges.

CHOU CARAIBE, taro des Océaniens (*arum esculentum*; aroïdées). — La plupart de nos colonies tropicales. Racines féculentes, alimentaires.

CHOU PALMISTE. — Bourgeons de certains palmiers, recherchés par leur goût délicat, dans nos colonies.

CIRE VÉGÉTALE. — Un *myrica* (myricacées) de la Guyane fournit une cire blanche, un peu verdâtre, qui recouvre la surface des fruits et qu'on enlève en les traitant par l'eau bouillante : cette cire, associée à la cire d'abeille, en parties égales, donne un bon cérat (Jousset) : le produit n'est pas une cire, mais un beurre à rapprocher du beurre de cacao.

CITRONS, citronniers (*citrus*; aurantiacées). — Plusieurs espèces excellentes dans nos colonies chaudes, mais dont on exalte singulièrement les propriétés médicinales ; on s'en fera une idée, d'après le passage que Descourtilz a consacré au citronnier des halliers (Antilles), plante rapportée par lui au *C. medica*, mais que ses fleurs blanches et ses vingt étamines rapprocheraient plutôt du *C. aurantium*. « Son suc acide donne une limonade agréable, qui non seulement tempère l'effervescence du sang, mais aussi devient infiniment utile dans le traitement des fièvres angéioténiques, bilieuses et adynamiques, dans les dysenteries putrides, les hémorrhagies actives, la rétention d'urine et l'empoisonnement par les végétaux vénéneux. Uni au tamarin, il fournit un évacuant laxatif précieux, à employer dans la fièvre jaune. L'écorce de la racine et son extrait sont d'excellents fébrifuges, surtout si, à la décoction, on ajoute quelques gouttes d'acide

muriatique dulcifié. Une cuillerée d'huile d'olive et deux de jus de citron, comme vomitif, font mourir les vers des enfants. Les nègres, pour la cure du tænia, emploient le remède suivant : un verre de jus de citron, où l'on délaye deux pincées de cendres ; le tænia meurt, mais on doit avoir recours aux purgatifs pour l'expulser. Un jus de citron, trois onces d'eau de roses et un blanc d'œuf donnent, au rapport de Chômel, une potion utile contre la gonorrhée. Une cuillerée à café de ce suc, prise d'heure en heure et que l'on a mise en effervescence avec le carbonate de potasse, arrête les vomissements causés par une bile engorgée dans l'estomac ou le duodenum. » La pulpe des semences entre dans plusieurs préparations vermifuges de Pouppé-Desportes. — Dans les bois de la Cochinchine, existe le *Limonia monophylla* (Loureiro), dont les fruits, très petits, « presque de la dimension d'un pois », serviraient à faire du vin. — Les propriétés antiscorbutiques des citrons les rendent surtout précieux : le *lime-juce* rend les plus grand services à bord des navires d'immigrants ; il est surprenant que les pharmaciens de nos colonies le fassent venir d'Europe quand ils pourraient le fabriquer sur place si aisément et avec si peu de frais !

CITRON (Apocyn-) ou tue-chien (*apocynum citrifolium* ; apocynacée). — Poison stupéfiant. Guyane (?).

CITRONNELLES. — Andropogons (graminées) de l'Indo-Chine, de l'Inde et de la Réunion, aujourd'hui assez répandus aux Antilles, et dont les feuilles, à odeur douce, rappelant celle de la rose, à saveur aromatique, sont journellement employées sous forme d'infusion stimulante et sudorifique (fièvres paludéennes).

On donne le nom de *citronnelle-grand-bois* au *goyavier*, à la Guyane

CIVETTE (*viverra civetta*; carnassiers-digitigrades). — Sécrète, dans une poche spéciale, le *viverreum*, jadis employé comme stimulant et antispasmodique, et maintenant abandonné à la parfumerie. Quoique abondante, au Sénégal, elle n'y est l'objet d'aucun commerce. (Civette du Sénégal, DE ROCHEBRUNE, *Faune du Sénégal, mammifères.*)

CLAVALIER (*xanthoxylum clava herculis: X. caribæum* et *X. Perrottetii*; rutacées, xanthoxylées), *clavalier jaune, bois épineux*). Guyane, Antilles. — Écorce de couleur noir bistré à l'extérieur, jaune à la partie interne, riche en tannin, tonique et fébrifuge. Elle renferme une substance résinoïde, qui a été considérée comme l'égale du gaïac dans les maladies vénériennes (DESCOURTILZ), et un principe cristallisable, qui détermine très rapidement la paralysie générale, abolit les fonctions de respiration et de circulation chez les grenouilles, les lapins et les cobayes. (HECKEL et SCHLAGDENHAUFFEN, *Académie des sciences*, 21 avril 1884). — Le *X. senegalense* posséderait des propriétés analogues à celles du précédent : on administre la macération de son écorce dans du rhum contre les fièvres endémiques. — Le *X. nitidum* (LOUREIRO) passe pour stimulant et diaphorétique en Cochinchine (ETIENNE).

COCA (*erythroxylon coca*; érythroxylées). — Belanger a tenté d'acclimater cette plante à la Martinique : on connait l'emploi des feuilles, au Pérou, comme masticatoir et anti-déperditeur, l'usage plus récent de l'un des alcaloïdes contenus dans le végétal, la cocaïne, comme anesthésique d'action locale et passagère. — TISSOT, *Arch. de med. nav.* avril 1885; — PRADAL, th. de Montp. 1885; — RIGOLET, th. de Paris, 1885; — GRASSET, *Sem. med.* 1885).

COCO, cocotier (*cocos nucifera*; palmiers), Colo-

nies tropicales. On a utilisé toutes les parties du végétal. Les racines sont employées comme diurétiques, à la Réunion. Le bois est assez solide pour entrer dans les constructions ; les feuilles servent pour les toitures ; les bourgeons sont un aliment très estimé. La sève, obtenue par incision de la spathe qui enveloppe les fleurs, est un liquide sucré, nommé *callou* dans l'Inde : évaporé avec certaines précautions, ce liquide fournit une matière sucrée, le *jagre*; abandonné à la fermentation, il donne le vin de cocotier ou *toddy*, d'où l'on retire, par distillation, le meilleur *arack* de l'Orient (1). Si la fermentation est poussée au delà d'une quinzaine de jours, la fermentation acétique s'établit et l'on ne peut plus distiller l'arack : en revanche, on obtient un excellent vinaigre, qui gagne avec l'âge, surtout quand on y fait macérer une petite quantité d'écorce de ben. (Porter, *Revue maritime et coloniale*, 1874.) La cavité du fruit contient une liqueur limpide (*lait*), qui, à mesure que la maturation se fait, se transforme en périsperme (*amande*). Le lait de coco contient, d'après Trommodorff, du sucre, un peu de gomme, un sel végétal et une faible quantité d'acide carbonique provenant sans doute de la fermentation de la glycose, qui est très abondante (6 %), mais qui ne doit pas exister dans le coco frais. C'est une boisson saine et assez agréable, qu'on prétend convenir aux phthisiques. L'amande rapée et bouillie dans l'eau avec de la volaille, donne un bon bouillon de valétudinaire ; Martialis l'a prescrite avec succès, à la dose de 150 grammes, contre le tænia ; on en retire enfin une huile, employée en cuisine et peut-être susceptible d'applications pharmaceutiques. Le jagre, outre ses

(1) Dans l'Inde, divers palmiers, mais surtout le *Borassus Flabelliformis*, fournissent de pareils produits.

usages comme sucre, serait employé dans la maçonnerie : mélangé à la chaux, il donnerait aux constructions hindoues leur résistance si remarquable. — Le *cocotier à amande amère* ou *palmiste amer* de la Martinique (*cocos amara*), n'a pas d'emploi médicinal.

COING (*pyrus cydonia* ou *cydonia sinensis* ; rosacées), en annamite *mouqua* : fruit astringent, corroborant, employé contre les flux de ventre, les hydropisies, la débilité des nerfs et les douleurs des extrémités (ce qui doit peut être s'entendre du béri-béri), en basse Cochinchine et en Annam. (Etienne.)

COLOCASIE. — Voir Gouets.

COLOQUINTE (*cucumis colocynthis* ; cucurbitacées). — Purgatif drastique. Dans l'Inde, on s'en sert pour combattre les piqûres de serpents. (Huillet.)

COMMÉLYNES. — Communes aux Antilles et en Cochinchine. Émollientes et pectorales.

CONCOMBRES (*cucumis* ; cucurbitacées). — *Cucumis sativus*, répandu dans toutes nos colonies : graines anthelminthiques. *Cucumis acutangulatus*, *papongaye* de la Réunion : feuilles en décoction contre l'ictère.

CONTRAYERVA (*dorstenia brasiliensis* ; moracées). — Martinique. Contre les morsures du trigonocéphale.

COQUERET. — Voir Alkékenge.

CORIANDRE (*coriandrum sativum* ; ombellifères). — Inde. Fruits aromatiques, stimulants, entrant dans la composition du kari.

CORIOPE (*coreopsis leucantha* ; synanthérées). — Antilles. Semences bidentées à odeur d'angélique, toniques, stimulantes, emménagogues, antispasmodiques.

COPAYERS. — Nom donné à un assez grand nombre de plantes légumineuses (cassiées) du genre *copaifera*,

abondantes à la Guyane, comme au Vénézuéla et au Brésil, rares dans les Antilles, et fournissant le baume de *copahu*. A la Guadeloupe, on désigne, sous le nom de *copahu-bâtard*, le croton basalmiferum.



FIG. 12. — Copayer (Copaifera officinalis).

COROSSOL (*anona muricata*; anonacées). — Antilles, Guyane, la Réunion, etc. Fruit aqueux, sucré, rafraîchissant; feuilles employées en infusion sudorifique (*thé corossol*). Il existe, à la Martinique, une liane d'apocynée dont le fruit ressemble à celui de certains corrosols, mais passe pour vénéneux : on l'appelle pour cette raison *corossol-diable*.

COTON, cotonnier (*gossypium*; malvacées). — Tous les pays chauds produisent des cotonniers ; on les peut répartir en deux groupes, les cotoniers en arbre et les cotonniers herbacés. On sait quels sont les usages multiples du duvet qui enveloppe les graines. Celles-ci, réduites en pâte, sont appliquées sur le front contre les céphalalgies, en quelques localités de la côte occidentale d'Afrique, et on en retire de l'huile. Les racines seraient emménagogues et abortives.

COULEQUIN. — Voir Bois-trompette.

COULEUVRÉE, ou bryone d'Amérique (*bryonia americana*; cucurbitacées). — Antilles. Racine napiforme, âcre, amère, purgative. Les nègres, pour se purger, la creusent et la remplissent de tafia, qu'ils boivent au bout de dix à douze heures ; les rouelles de la racine fraîche sont rubéfiantes.

COURBARIL (*hymœnea courbaril*; légumineuses). — Guyane, Antilles. Fournit une *résine* dite *animée*, d'odeur très aromatique et très agréable.

COURGE (*cucurbita maxima*; cucurbitacées). — Inde, etc. Graines tænicides. (Heckel, *Journal de thérapeutique*, mars 1876 ; Bellom, thèse de Paris, 1875).

COUTOUBÉE (*coutoubea alba*; primulacées). — Guyane, Antilles. Plante amère, tonique, emménagogue. (Descourtilz.)

CRESSON DE SAVANE (*lepidium iberis*; crucifères). — Antilles. Tiges et feuilles employées dans les mêmes cas que le cresson de fontaine ; racines incisives, diurétiques, vermifuges, surtout stimulantes et antiscorbutiques. Le *lepidium piscidium* et le *cardamine sarmentosa* de la Nouvelle-Calédonie jouissent des mêmes propriétés. (Vieillard.)

CRÉTELLE. — Voir Chiendents.

CROTONS (euphorbiacées). — Le *croton tiglium*, dont les graines fournissent une huile si énergiquement purgative et révulsive, est répandu dans la Cochinchine, l'Inde et jusqu'à la Réunion. — Le *C. sebiferum* (*triadica sinensis* de Loureiro), a des semences recouvertes d'une matière grasse, isolable par ébullition dans l'eau : Cochinchine. Une autre espèce, propre à la même colonie, fournit l'écorce de *Couden*, astringente et fébrifuge. (Barbedor.) — Aux Antilles, mais, dans nos possessions, seulement à la Martinique, on trouve : le *C. origanifolium* (*petit copahu, copahu de Saint-Domingue*), dont la décoction a joui d'une certaine vogue, pour le pansement des plaies et dans le traitement de la gonorrhée (Pouppé-Desportes) ; le *C. chamœdrifolium*, dont la décoction serait aussi très propre à dissiper le putrilage et à tuer les vers des plaies, comme à guérir « les œdèmes rencontrés chez les soldats qui bivouaquent dans les marais. » (Descourtilz.)

CUBÈBE (*piper cubeba* ou *cubeba officinalis;* pipéracées). — Cochinchine. Etienne dit que le cubèbe, *pichin-tzé* des chinois, n'est considéré par ceux-ci et par les Annamites que comme un stimulant et un aphrodisiaque ; ils ne lui attribuent pas de propriétés anti-blénnorrhagiques.

CUMIN. — On donne ce nom, dans l'Inde, au *cuminum cyminum* (ombellifères), espèce aromatique, et au *nigella sativa* (renonculacées), dit aussi *cumin noir, anis noir, quatre-épices*, dont les graines sont emménagogues, à la dose de 15 grammes, et abortives à doses plus fortes. (Canolle, *De l'avortement criminel à Karikal*, thèse de Paris, 1881.) D'après le P. Desaint les Indous confondent sous le nom tamoul de *siragam*, les graines de fenouil, de nigelle et de cumin, dont ils feraient grand usage, comme condiment aromatique.

CURCAS ou **pourgher.** — Voir **Médiciniers.**

CURARE de la Guyane (*strychnos Crevauxii;* loganiacées). — C'est notre regretté collègue et camarade Crevaux, qui a fait connaître cette plante, à laquelle Planchon a donné son nom, et qu'on trouve vers les sources du Para, au voisinage des monts Tumuc-Humac. Les Indiens Trios et Oyanas ou Roucouyennes l'appellent *ourari:* ils font, avec le suc de l'écorce de sa racine, additionné de piment et de suc des feuilles de quatre pipéracées (trois nous sont connues par leurs noms indigènes: *alimiéré potpeu, aracoupani*), l'extrait dit curare de la Guyane, poison de chasse, en possession des mêmes propriétés stupéfiantes que les curares de l'Orénoque et de l'Amazone (*strychnos toxifera* et *castelneana*). Aucun de ces curares ne renferme de matières empruntées à des animaux venimeux (Crevaux, *Voyage dans l'Amérique du Sud;* Planchon, *les Curares;* Lejanne, thèse de pharmacie de Paris, 1881).

CURCUMA, safran des colonies (*curcuma longa;* amomacées). — Inde, Réunion, Antilles. — Rhizôme contenant une huile aromatique, très âcre, et une matière colorante jaune; stimulant diffusible très énergique, bon stomachique et diurétique. *C. zedoaria, zedoaire,* Inde: mêmes propriétés. Les deux espèces entrent dans la composition du kari. *C. americana, alloya, alleluya, touloula* des Caraïbes, Guyane et Martinique: antiscorbutique, contre-poison du mancenillier.

CURJUN ou gurjun, huile de bois, wood-oil, daû des Annamites. — Huile ou baume de diptérocarpée, employé comme succédané du copahu (*dipterocarpus turbinatus*). Inde et Indo-Chine. (Luc Duval, Paris, 1877; Rigal, thèse de Montpellier, 1884.) L'oléo-résine de curjun, mêlée à l'eau de chaux, a été employée sur une grande échelle, contre la lèpre, aux îles Andaman: les résultats auraient été assez satisfaisants (Dr Brassac).

CURURU (*paullinia cururu* ; sapindacées). — Antilles, Guyane. Graines stupéfiantes, servant à enivrer le poisson et à empoisonner les flèches. Les graines du *P. pinnata* sont aussi toxiques, mais son écorce est astringente et fébrifuge. (Voir **Guarana.**)

CUSCUTE, corde à violon, herbe à amourette, ou **à amitié** (elle enserre les plantes sur lesquelles elle s'attache), **cachigri** des Caraïbes (*cuscuta floribus pedunculatis*; convolvulacées). — Guyane, Antilles. « La cuscute, d'un sentiment unanime parmi les praticiens des Antilles, jouit de propriétés apéritives, hépatiques et laxatives. On l'estime excellent hydragogue. Mais j'ai peine à croire à ses vertus purgatives. » (DESCOURTILZ.)

DADI-GOGO. — Rio-Nunez. Rhizôme d'amomacée à odeur très aromatique, que les noirs vantent comme tænifuge : ils emploient ce rhizôme frais, dépouillé de sa couche corticale, écrasé et traité par l'eau bouillante; ils boivent l'infusion et avalent aussi, d'ordinaire, les débris de la plante, demeurés au fond du vase, et qui ressemblent à un paquet de filasse, 80 grammes de poudre, grossièrement tamisée et traitée par 500 grammes d'eau, provoquent assez habituellement l'expulsion du tænia; il est bon de faire suivre l'administration du remède de celle de l'huile de ricin (30 grammes).

DAKAR, nom sénégalais du *tamarindus indica* (légumineuses). — Pulpe acidule-sucrée, légèrement laxative. (Voir **Tamarin.**)

DAL. — On désigne sous ce nom, dans l'Inde, les graines alimentaires de plusieurs espèces de légumineuses et en particulier celles du *Lathyrus sativus*, On a reproché à ce dernier des accidents qui pourraient bien n'être que du *béribéri* méconnu.

DAMMARA (conifères). — Nouvelle-Calédonie. Les

troncs du *dammara ovata* et du *D. lanceolata* laissent découler une résine blanc-jaunâtre ou jaune, aromatique, très friable, à cassure nette et brillante, aussi dure que la colophane, résine qui fournit par distillation une essence d'odeur agréable, soluble dans l'alcool et susceptible de donner un vernis pour les arts; les indigènes s'en servent pour vernir leurs poteries et aussi pour s'éclairer, car elle brûle avec une flamme très claire. Les feuilles tombées en automne se couvriraient, sous l'influence de la chaleur et de la pluie, d'une couche résineuse qui augmenterait chaque année d'un strate. (L. Soubeiran, *Journal de pharmacie et de chimie*, 1870, et *Annales de pharmacie*, 1873). Applications médicinales des autres substances résineuses.

DANK, datak. — A la côte occidentale d'Afrique, la pulpe douceâtre des gousses orbiculaires, drupoïdes, du *detarium senegalense* (*datach* des Woloffs; légumineuses), et du *D. microcarpum* (*dank*) peut être utilisée en tisane, comme émolliente et rafraîchissante. Le fruit et l'écorce d'une variété de la première espèce (*niey-datach*) passent pour vénéneux; l'écorce ressemble beaucoup à celle du *téli*, avec laquelle on la confond fréquemment sous le nom de *méli;* ses propriétés nocives sont faibles ou douteuses. La racine, l'écorce et le bois des tiges de la seconde espèce se donnent en macéré, dans les cas de faiblesse et de dépérissement anémique.

DARTRIERS. — Non commun dans nos colonies, à un assez grand nombre de plantes qui jouissent d'une certaine vogue dans le traitement des affections cutanées, et parmi lesquelles il conviendrait de distinguer :

Le *vateria guianensis* (diptérocarpées), *bois à dartres, bois à malingres, coumâté :* fruits très riches en acide gallique et en tannin, très astringents; semences broyées

et incorporées à l'axonge, préconisées contre les dartres à la Guyane.

Le *cassia alata* (légumineuses). Guyane, Antilles, Nosi-Bé, Réunion, Cochinchine. Plante réputée hydragogue, sudorifique et diurétique, dans l'Amérique du Sud, et surtout vantée contre l'herpès ; peut-être doit-elle son efficacité reconnue dans cette dernière affection, à l'acide chrysophanique que renferment ses feuilles (1) : celles-ci sont employées fraîches, pilées avec de la chaux ou du sel et arrosées de vinaigre, ou bien l'on fait usage de leur suc, de leur poudre obtenue après dessication, d'un extrait préparé avec la poudre. (Descourtilz, Leclerc, François, Corre, Porte ; voir surtout le mémoire de ce dernier, cont. à l'ét. du *cassia alata*, (*Arch. de méd. nav.*, 1879, XXXI.)

DATTE, dattier (*phœnix dactylifera*; palmiers). — Sénégal (rare). Fruits émollients, recommandés dans les affections des voies respiratoires et urinaires.

DATURA (*dathouna* des Hindous ; solanacées). — Plusieurs espèces dans nos colonies intertropicales, mais assez mal déterminées, sous le double rapport de leurs caractères botaniques et de leurs propriétés comparées. Toutes sont bien vénéneuses d'ailleurs, et, d'après leur abondance, on doit s'étonner qu'en dehors de l'Inde, ces plantes soient aussi rarement employées dans les empoisonnements criminels. Feuilles et graines douées de propriétés stupéfiantes énergiques, qui sont dues à un alcaloïde, la daturine, identique à l'atropine, d'après de Planta. On peut retirer des semences une huile qui conserve les propriétés stupéfiantes de celles-ci. Le *datura stramonium* se rencontre de la Sibérie orientale à la plus grande partie

(1) Le même acide donnerait ses propriétés à la *poudre* dite *de Goa. Voir Andira, Angelin ;* — Petit. de l'acide chrysophanique (*J. de pharm. et de chim.*, 1er mai 1885).

de l'Asie méridionale, dans l'Afrique intertropicale et subtropicale, aux îles Mascareignes, aux Antilles, etc. : on le reconnaît à ses fleurs, grandes et blanches, et à ses capsules hérissées de piquants très aigus. Le *D. tatula*, originaire du Vénézuela, a un domaine moins étendu que le précédent ; il en diffère surtout par sa corolle colorée. Le *D. métel*, de l'Inde, a des fruits pubescents et réfléchis. Les *D. ferox*, *fastuosa*, *alba*, sont des espèces douteuses.

DAU-XAUH, haricot vert (*phaseolus mungo*, *legumineuses*). Cochinchine. — Tiges germées, proposées comme antiscorbutiques, par Moursou (*Arch. de méd. nav.* 1885, XLIV).

DÉGONFLÉ (*globba nutans;* zinzibéracées). — Antilles. Stimulant. Fleurs en infusion théiforme.

DEK, guénondek, suatt (*celastrus senegalensis;* célastrinées). — Racines de saveur amère et astringente, purgatives à un faible degré, vantées par Leprieur comme anti-dysentériques (30 à 60 grammes en décoction dans un litre d'eau.) Côte occidentale d'Afrique.

DEMOUBOUKIT. — Voir **Jujubiers.**

DENATT (*convolvulus*). — Feuilles et racines employées par les noirs du Sénégal dans les affections du ventre.

DENGUIDIK. — Sénégal. Très curieux spécimen de la pharmacopée indigène, fourni par une aurantiacée (*citrus*). Les tronçons de la tige ou des rameaux, de la grosseur d'un doigt, à bois jaunâtre, de faible densité, composé de faisceaux fibreux en couches concentriques très rapprochées, d'odeur et de saveur nulles, servent à préparer, par macération, un liquide qu'on emploie dans le pansement des plaies de mauvaise nature et dans le *n'diangaro-cayor* (*ver du cayor*, maladie susceptible

d'être rapportée au dragonneau ou à une larve de diptère, déposée sous la peau). L'écorce ne paraît pas avoir reçu d'usage particulier, et cependant elle nous semble très digne d'être expérimentée. A peine épaisse d'un millimètre et demi, sur un tronçon de 25 millimètres de diamètre, de couleur jaune ocreux assez claire, sillonnée et ridée dans le sens de la longueur, marquée d'annelures incomplètes et irrégulières de distance en distance, finement granuleuse, elle n'a pas d'odeur spéciale appréciable; mais, en revanche, elle offre une saveur tout à fait comparable à celle de l'alun. Lorsqu'on en mâche un petit fragment, on éprouve à la pointe de la langue une sensation de stypticité des plus prononcée; en même temps, la salive est sollicitée en grande abondance dans la cavité buccale et prend un goût salé assez désagréable: cette action persiste longtemps après qu'on a rejeté l'écorce. La macération de l'écorce offre en masse et par transparence, une coloration jaune-rougeâtre qui rappelle celle du cidre; en petite couche et par réflexion, une coloration jaune-verdâtre; elle est opaline, un peu mousseuse et un peu onctueuse, amère et astringente, mais ne détermine pas cette sensation de salure qu'on éprouve après avoir mâchonné l'écorce. Traitée par la solution concentrée de sulfate de fer, elle ne change pas de couleur. La macération dans l'alcool des morceaux d'écorce, déjà traités par l'eau, donne exactement lieu aux mêmes effets que le mâchonnement de l'écorce, peut-être même sont-ils plus énergiques et plus persistants.

DENTELAIRE, herbe collante (à cause du liquide poisseux secrété par les glandes calicinales), **herbe à diable** (*plumbago scandens;* plumbaginacées). — Toutes les parties de la plante ont une saveur âcre et piquante et donnent un suc très irritant. Les feuilles pilées, employées comme vésicatoire ou pour modifier la surface des vieux

ulcères, donnent souvent lieu à des accidents déplorables. La racine serait douée de propriétés vomitives énergiques ; elle fournit surtout une huile volatile, épaisse et très âcre. On prépare une huile de dentelaire, prescrite en frictions contre la gale, avec 200 grammes de racines, macérées dans un litre d'huile ordinaire. Inde, Antilles, Guyane, etc. — Le *P. zeylanica*, commun dans l'Inde et aux Antilles, a des racines vésicantes et toxiques; comme le *chitra* (voir ce mot), il servirait à l'accomplissement d'un trop grand nombre d'avortements.

DIKA. — On donne ce nom à deux produits gabonais, obtenus avec les graines de l'*Irvingia gabonensis* (simaroubées) : un pain onctueux, peu homogène, tacheté de brun et de blanc, assez analogue à une masse de cacao grossièrement écrasée et agglomérée, et un beurre, représenté dans le précédent par les parties blanches, assez semblable au beurre de cacao. Usages culinaires, susceptibles d'être étendus à la pharmacie et à l'industrie (Voir **Cay-cay**.)

DIMBILI. — Sénégal. Bois diurétique et purgatif (?). Hydropisies.

DONGHOUR. — Sénégal. Bois et écorce réputés expectorants.

DOUGHOR. — Sénégal. Racines employées contre la diarrhée.

DOUNDAKÉ (*sarcocephalus esculentus*, d'après Heckel, rubiacées : morindées). — Côte occidentale d'Afrique (A. Corre, *Esquisse de la flore du Rio Nunez, Archives de médecine navale*, 1876). Écorce amère, fébrifuge, qui nous paraît être identique au quinquina des îles Lagos, de la collection Delondre. Recueillie pour l'usage médicinal et desséchée, cette écorce se présente sous deux formes : sous la forme *plate*, elle provient des tiges

O'Rorke. Note sur le pain de dika du Gabon. (Journal de Pharmacie, 3e Série, T. 31, p. 275, avril 1857. – Revue coloniale, (2e Série, T. 17, p. 495, mai 1857. – Répertoire de Pharmac (1re Série) T. 14, p. 264, février 1858.)

Oudemans (A.-C.). Untersuchung des in dem sogenannten Dika-Brot enthaltenen Fettes. (Journal für praktische Chemie (1re Série) T. 81, p. 356, 1860

Heckel (Éd.). Sur le beurre et le pain de O'Dika du Gabon-Congo... (Annales de la Fac. des Sciences de Marseille, T. 3, fasc. 2. et Tirage à part N° 5820.)

et des gros rameaux, est constituée par des lames libériennes et sous-libériennes, et offre une belle couleur

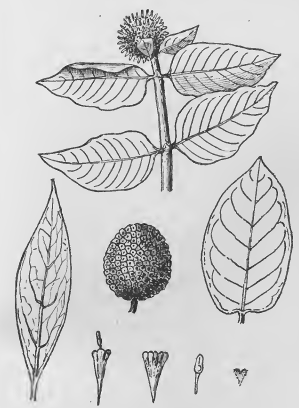


Fig 13. — Doundaké, sarcocephalus esculentus, extrémité florale, feuilles, détails de la fleur, fruit.

orangée; sous la forme *roulée*, elle provient de rameaux de moyenne grosseur, est constituée par l'ensemble des

couches corticales, à l'exception de l'épiderme, elle est lisse et d'un brun légèrement rosé à l'extérieur, granuleuse et d'un jaune orangé dans les couches internes. La poudre est d'un jaune fauve, plutôt qu'orangé. La macération aqueuse est d'un beau jaune clair, d'une odeur qui rappelle celle de la bière faible, d'une saveur amère un peu astringente; elle ne donne aucune réaction bien appréciable avec la teinture d'iode, les solutions de sulfate de soude, de tannin et de gélatine; elle présente une légère coloration rouge, quand on la traite par la teinture de tournesol, un léger trouble avec l'oxalate d'ammoniaque, une coloration vert émeraude avec le sulfate de fer, une coloration vert pré avec le sulfate de cuivre. La teinture alcoolique offre un très curieux phénomène de dichroïsme : elle est d'un jaune madère clair par transparence, d'un vert clair par réflexion.

Fonssagrives croit avoir trouvé, dans cette écorce, un alcaloïde particulier (peut-être analogue à la cinchonine). Dans une communication à l'Académie des sciences, (juillet, 1883), Bochefontaine, Marcus et Féris disent avoir isolé un alcaloïde, auquel ils ont donné le nom de doundakine, alcaloïde qu'ils considèrent comme le principe actif de la plante, et comme un poison du système nerveux (action sur le mésocéphale, état cataleptique et arrêt de la respiration). Mais, dans une communication plus récente, à la même société savante (janvier, 1885), Heckel et Schlagdenhauffen, déclarent qu'en tant qu'alcaloïde cristallisable, la doundakine n'existerait pas dans l'écorce du *vrai* doundaké : l'amertume et les propriétés de l'écorce seraient dues à deux principes colorants azotés, de nature résinoïde, diversement solubles dans l'eau et l'alcool; le doundaké contiendrait, en outre, un autre principe, sans saveur, insoluble dans l'eau, soluble dans la potasse caustique, de la glycose et des traces de tannin.

Cette écorce mérite certainement d'être introduite en thérapeutique. Sa poudre, sa macération et sa teinture alcoolique, employées aux mêmes doses que les préparations analogues d'écorces de quinquina, conviennent dans les formes légères de l'intoxication palustre, l'anémie consécutive aux fièvres endémiques, l'anorexie et la dyspepsie atonique. Voir, dans les *Archives de Méd. nav.* (Déc. 1885 et janv. 1886) le mémoire très complet d'E. Heckel et F. Schlagdenhauffen.

DRACONTE, Draconte polyphylle (*arum dracontium ;* aroïdées). — Racine parfois confondue avec le chou caraïbe (voir ce mot) : irritante, toxique. Antilles, Inde, Cochinchine, etc.

DURIAN (*durio ebetenum ;* sterculiacées). — Cochinchine. Fruits vermifuges. (Étienne.)

EAUX MINÉRALES.

A la Réunion, les eaux de *Salazie* (bicarbonatées mixtes) ont été utilisées dans le traitement des affections nerveuses et des engorgements viscéraux, consécutifs à la cachexie paludéenne. Elles ont été étudiées par plusieurs médecins et pharmaciens de la marine (Lesseigues, 1841 ; Delavaud, 1853 ; Petit et Gaudin, 1857 ; Chanot, thèse de Paris, 1860).

Les eaux minérales de la Guadeloupe ont été l'objet de recherches analytiques de la part des pharmaciens de la marine : Dupuy (1842. *Recherches analytiques sur les eaux de la Guadeloupe, Basse-Terre*), Cuzent (1864), Autret (1864), Duvigneau (1868). Les eaux de *Dolé*, et les eaux de la *Ravine chaude* sont très fréquentées. Les dernières sont situées au nord du bourg du Lamentin, à 23 kilomètres de la Pointe-à-Pitre ; leur température est de 33° à la source, celle de l'air étant de 24° et la pression de 0,754 ; le dépôt des piscines est composé de conferves, de zygnémées, etc. L'eau donne, pour 5 litres : matière

jaune gélatiniforme, 0,098; matière organique végétale, 0,030 ; chlorure de sodium et de calcium, 0,064 ; carbonate de soude, 0,338 ; carbonate de chaux, 0,140 ; magnésie provenant de l'argile, 0,080; sulfate de magnésie, 0,010 ; sulfate de soude, 0,010 ; iodure de sodium, 0,006 ; bromure de sodium, 0,004 ; silice, 0,020 ; alumine, 0,079 ; peroxyde de fer hydraté, 0,130. Cette eau, prise en boisson, conviendrait dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les engorgements de la rate, les névralgies consécutives à l'intoxication palustre, les dyspepsies, etc. Elle est comparable à celle de Saint-Gaudens, dans les Pyrénées. La source dite les *Bains jaunes* (ferrugineuse) a disparu depuis le tremblement de terre de 1843. A quelque distance du lieu où elle se rencontrait, il existe une eau chlorurée sodique, *source Beauvallon* (MAZÉ). Citons encore les sources sulfureuses de *Saint-Charles*, du *Matouba*, de *Sofaïa ;* les eaux salines de *Bouillante* et du *Morne-Goyavier*.

Plusieurs sources thermales existent à la Martinique. Leurs eaux ont été étudiées surtout par SAMBUC (1868). — Eaux d'*Absalon* (pitons de Balata, à environ 8 kilomètres de Fort-de-France) : altitude de 350 à 360 mètres ; température de l'air 25° ; température de la source 37°. Composition par litre : bicarbonate de soude, 0,2886 ; bicarbonate de potasse, 0,0537 ; bicarbonate de chaux, 0,6935 ; bicarbonate de magnésie, 0,4551 ; bicarbonate de fer, 0,0242 ; chlorure sodique, 0,0243 ; iodure sodique, 0,0012 ; crénate de soude, 0,0044 ; sulfate de potasse, 0,0001 ; acide silicique, 0,1191 ; alumine, 0,0015 ; matière organique, 0,0266 ; acide carbonique libre, 0,7926 ; acide carbonique provenant du bicarbonate, 0,4722. Cette eau serait donc une bicarbonatée mixte et ferrugineuse. Le Dr Catel la recommandait dans les paralysies, le rhumatisme, les arthrites, les an-

kyloses incomplètes, les entorses, certaines affections cutanées, les engorgements lymphatiques, les affections syphilitiques, les engorgements des viscères abdominaux. — L'eau *Didier*, plus rapprochée de Fort-de-France que la précédente, et de moindre altitude, en diffère par une thermalité plus faible (33°,5) et une proportion d'acide carbonique sensiblement inférieure, par l'absence d'iode, mais par une supériorité marquée en chlorure sodique, sulfate de potasse et matières organiques. — L'eau du *Prêcheur* (Montagne-Pelée, à deux lieues de la ville de Saint-Pierre), plus pauvre en éléments minéralisateurs, se rapproche des eaux de Néris et d'Évian. — La source *Moutte* est à classer dans les eaux ferrugineuses bicarbonatées magnésiennes, auprès des eaux de Forges et d'Orezza (température 30°, PEYREMOL). — Les sources *Lareinty* comprennent : les eaux d'*Espérance*, chlorurées-sodiques fortes, bicarbonatées-calciques, à ranger près des eaux de Balarue, de Bourbonne, de Wiesbaden, etc. (température 47° 6) ; les eaux de *Frégate*, chlorurées sodiques faibles, se rapprochant de celles de Luxeuil et de Salz (Aube), mais se plaçant à leur tête par leur richesse en fer et en manganèse.

La Nouvelle-Calédonie possède des sources sulfureuses à Kamala, à la baie de Prony (Taillote, *Arch. de Méd. nav.*, XLI).

ÉBÈNE VERTE (*tecoma leucoxylon;* bignoniacées). — Martinique, Guyane. Fleurs antisyphilitiques (BÉLANGER), bois sudorifique (JOUSSET).

ÉLÉMI (résine). — Voir **Iciquiers.**

ÉRYTHRINES (légumineuses : papilionacées). — Inde, Cochinchine, Réunion, Antilles, Guyane, etc. *Erythrina indica :* écorce expectorante, fébrifuge ; feuilles laxatives et diurétiques : leur suc serait digestif, d'après Loureiro, et constituerait un bon topique pour le pansement des

appelé au Brésil Mulungù.
plaies. *E. corallodendron* (*arbre-corail*, à cause de l'éclat de ses fleurs, d'un beau rouge écarlate) : écorce douée de propriétés calmantes, narcotiques, qu'elle devrait à un alcaloïde, l'érythrine, étudié par Bochefontaine et Ph. Rey (*Société de biologie*, 12 mars 1881). — L'écorce de l'*E. Senegalensis* entre dans la composition d'un remède indigène contre l'éléphantiasis, au Rio-Nunez, où le végétal est connu sous le nom de *Tilimingui.*

EUCALYPTUS (myrtacées). — Plusieurs espèces, entre autres l'*E. globulus*, à la Nouvelle-Calédonie, à la Réunion, etc. On devrait encourager la culture de ces végétaux, pour l'assainissement de nos colonies malariennes.

EUPHORBES. — Voir **Mal-nommées, Pantouflier, Rougette, Ipécas.**

FAFTANE ou **faftone**. — Nom sénégalais du *calotropis gigantea*. (Voir **Arbre à la soie.**)

FAGARA. — Voir **Iciquiers.** Loureiro désigne sous le nom de *fagara piperita*, un végétal rapporté depuis au *xanthoxylum nitidum* (rutacées) et employé, en Cochinchine, comme stimulant diaphorétique. (Étienne.)

FAHAM, angrec, vanille rouge (*epidendrum rubrum ;* orchidées). — Réunion, Antilles. Stimulant antispasmodique.

FAIRH. — Écorce du Sénégal. Décoction en tisane et en lotion dans le *siti* (cette maladie consiste en des crevasses ou fissures qui siègent au niveau des plis de flexion, aux doigts des mains, et qui sont douloureuses, difficiles à guérir, susceptibles de dégénérer en espèce d'ulcères (lèpre probable).

FAYAR (*cochlospermum tinctorium ;* ternstræmiacées). — Sénégal. Racine stimulante, emménagogue (infusion ou décoction dans l'aménorrhée).

FAYOTIER (*agati grandiflora ;* légumineuses : pa-

pilionacées). — Écorce riche en kino. Bon astringent. Cochinchine, Guadeloupe.

FENOUIL (*fœniculum officinale, anethum fœniculum*; ombellifères). — Inde, Cochinchine (*kooei-hiang* des pharmacopées chinoises). — Plante aromatique, diurétique, tonique, anticéphalalgique.

FÉROLE (*ferolia guianensis*; chrysobalanées). — Bois satiné, très recherché pour la marqueterie; seconde écorce sudorifique. Guyane.



Fig. 14. — Fève de Calabar, physostigma venenosum, rameau florifère et graine.

FÈVE DE CALABAR, djirou des Pahouins; vieux Calabar et Gabon. — Graine du *physostigma venenosum*

(légumineuses), employée comme poison d'épreuve par les indigènes, et aujourd'hui très en usage dans la thérapeutique des maladies oculaires, en raison de son action antimydriatique, opposée à celle de la belladone. A dose toxique, la fève de Calabar détermine des effets assez semblables à ceux de l'écorce de *téli*, de l'*inée* et du *tanghin:* la mort se produit par arrêt du cœur en systole. Le principe actif, physostigmine ou ésérine, a pour réactions caractéristiques (en solution très étendue), par l'eau bromée, une coloration rouge-brun ; par le chlorure de chaux, une coloration rouge. (WARLOMONT, *Annales d'oculistique*, 1863; MÉRY, *Archives de médecine navale*, 1866, V ; O'RÉVEIL, GUBLER, etc.)

FÈVE DE SAINT-IGNACE (*strychnos Ignatii,*



FIG. 14. — Fève de Saint-Ignace, graine de strychnos Ignatii.

loganiacées). — Poison convulsivant bien connu : existe en Cochinchine, en même temps que d'autres strychnées.

FÈVE TONKA (*coumarouna odorata;* légumineuses). — Guyane, Antilles. Le fruit est une gousse drupoïde, monosperme, ressemblant à une petite mangue, qui ne présenterait pas d'incurvation ; il renferme, dans un endocarpe semi-ligneux, une amande d'odeur forte et agréable, due à la coumarine. Cette amande, appelée *fève tonka* ou de *macouba,* sert à aromatiser le tabac à priser. L'écorce

et le bois du *coumarouna* sont employés comme succédané du gaïac. (JOUSSET.) La coumarine est employée, depuis quelque temps, pour désodoriser l'iodoforme. Elle entre dans la spécialité pharmaceutique connue sous le nom de *tongaline*, préconisée dans les névralgies faciales, mais dont l'action est probablement due au salicylate de soude, à la colchicine et à la pilocarpine, qui y entrent pareillement.

FIGUIERS (*ficus*; morées). — Diverses espèces dans l'Inde, la Cochinchine, le Sénégal, les Antilles, en général à fruits émollients, à feuilles et écorces toniques et astringentes. La plus remarquable est le *ficus religiosa*.

FILAO (*casuarina equisetifolia*; casuarinées). — Tahiti, Inde, Cochinchine, Antilles, etc. Écorce astringente, renfermant un cinquième de son poids de tannin, un douzième de casuarine, de matière résineuse et de matières colorantes. En tisane (décoction) à la dose de 30 grammes; extrait, teinture aqueuse et teinture alcoolique, vin (teinture, 60 grammes, vin de Bordeaux, 940 grammes ; laisser reposer quatre jours et filtrer) ; sirop (extrait alcoolique, 15 grammes, sirop de sucre, 450 grammes, traiter l'extrait pulvérisé par le sirop bouillant).

FLEUR DE CASSIE (*acacia farnesiana*; légumineuses). — Inde, Antilles, etc. Fleurs très odorantes, employées comme stimulantes, antispasmodiques à la Martinique.

FONTAINEA PANCHERI, HECKEL (euphorbiacées : hippomanées). — Nouvelle-Calédonie. Arbre dioïque, atteignant 6 à 10 mètres de hauteur, très commun dans les bois, aux environs de Nouméa, rappelant, avec des dimensions plus amples, notre poirier. A l'époque de la fructification, les arbres femelles, de beaucoup plus nombreux,

se couvrent de noix rouge-orangé, quelquefois monospermes par avortement, ordinairement bi ou tri-spermes, très obtusément hexa-pentagones. L'épicarpe est fin, uni,



FIG. 16. — Fontainea Pancheri, rameau fructifère, fleu's.

doux au toucher ; le sommet du fruit est couronné par trois ou quatre tubercules, dernier vestiges des styles. Le

mésocarpe est charnu, rouge-orangé comme l'épicarpe, gorgé d'un suc résineux jaunâtre, analogue à celui qui découle du tronc par incision. L'endocarpe est osseux, coriace, épais, dur et pourvu de cinq à six côtes longitudinales très saillantes. L'arbre fleurit deux fois par an. Les feuilles sont d'une innocuité complète, ainsi que les racines. Mais l'écorce du tronc, le mésocarpe et surtout l'endocarpe contiennent un suc âcre et caustique. La graine renferme une huile grasse, drastique, très complexe. L'huile retirée de l'embryon seul n'est pas drastique et ne donne pas lieu à une éruption par son application sur la peau. L'huile retirée de l'amande a une action fort variable, suivant le procédé d'extraction employé. On obtient : — 1° par le sulfure de carbone, 59 % d'huile qui conserve l'odeur de l'excipient et ne détermine pas d'effets éruptifs ; — 2° par déplacement avec de l'éther alcoolisé au quart, comme dissolvant, 50 % d'un produit qui garde l'odeur d'éther pendant plusieurs jours d'exposition à l'air libre, offre une grande limpidité et une couleur jaune d'or ; — 3° par expression des graines séchées au soleil et non mondées, 50 % d'un produit très limpide, jaune d'or ; — 4° par le procédé de Soubeiran, c'est-à-dire par pression et dissolution, une huile qui possède au plus haut degré les propriétés purgatives et drastiques, et agit sur la peau à la manière de l'huile de croton : c'est la préparation médicinale. A l'intérieur, à la dose de deux gouttes, elle amène huit à dix selles dans les vingt-quatre heures, selles abondantes, muqueuses ou glaireuses ; des vomissements peuvent survenir, mais non douloureux et n'entravant pas l'action purgative. La forme pilulaire est la meilleure : masse : huile de *fontainea* une goutte, savon médicinal 10 centigrammes, réglisse en poudre q. s. (HECKEL, thèse de doctorat, Montpellier, 1870.)

FOUFF des Woloffs, Sénégal. Polygala usité contre la morsure des serpents (Lécard).

FOULSAPATTES (*hibiscus rosa sinensis* et *H. liliiflorus* ; malvacées). — Émollients. Antilles, Réunion.

FOUNÉ (convolvulacée[?]). — Sénégal. Tænifuge douteux.

FRAISIER de la Réunion, des Antilles, des Pitons (*rubus borbonica, R. rosæfolius*; rosacées). — Fruits mûrs, tenant autant de la framboise que de la fraise, sucrés, faiblement acidulés, tempérants. Fruits verts, assez astringents (décoction en gargarisme dans l'angine).

FRANCHIPANIERS (*Plumiera*; apocynacées).—Antilles, Guyane, Cochinchine, etc. Le *P. alba, franchipanier blanc, bois de lait*, donne un suc laiteux et gluant, qui passe pour caustique, et que les Indiens d'Amérique ont cependant employé comme purgatif et hydragogue, d'après Hernandez : les semences ont été préconisées contre le flux de sang (Descourtilz). Le *P. rubra, franchipanier rouge*, a des fleurs pectorales et une écorce drastique (Descourtilz).

FROMAGERS (*bombax* ou *eriodendron* ; bombacées). — Plusieurs espèces dans l'Inde, l'Indochine, le Sénégal, les Antilles. Le duvet qui enveloppe les graines utilisé à la manière du coton, pour confectionner de légers matelas, faire des moxas, panser des plaies, arrêter les hémorrhagies. Écorce vomitive, diurétique, sédative (?).

FUMETERRE. — Un *fumaria* (fumariacées) de la Réunion, tonique, amer, dépuratif.

GALANGA. — Voir Amomes.

GALLES. — On pourrait tirer parti des galles qu'on rencontre, au Sénégal, sur le *reb-reb* et sur le *cail-cedra*, en Cochinchine, sur le *distylium racemosum* (hamamélidées), *galle de chien, on pi tzé* ou *yen fou tzé*, produite par l'*aphis sinensis*. (Étienne.)

GAMBIR. — Cachou retiré de l'*uncaria* ou *nauclea gambir* (rubiacées). Indo-Chine, Inde. Souvent mélangé au bétel et à la chaux, en remplacement de l'arec. Prescrit dans la diarrhée, la dysenterie, la fièvre intermittente, etc.

GAYAC (*guajacum officinale*; rutacées). — Guyane, Antilles (rare). Stimulant, tonique et dépuratif (bois, écorce et résine).

GENÊT GRIMPANT (*hecastophyllum Brownei*; légumineuses : dalbergiées). — Antilles. On emploie les sommités, les fleurs et les graines comme vomitives, le suc des jeunes branches comme laxatif. En mélangeant les premières aux fleurs et aux sommités du *lantana camara*, on fait un sirop diurétique, administré dans l'ascite, le rhumatisme, l'hépatite.

GÉNIPAYER (*genipa americana* ; rubiacées). — Antilles. Astringent.

GENTIANES. — Voir Chiretta, Centaurée.

GHEE ou ghi. — Voir Illipé.

GHELEMBAM. — Sénégal. Peut-être le *dalbergia melanoxylon* (légumineuses). Racines ténifuges ?

GHIGHIS (*bauhinia reticulata* ; légumineuses). — Sénégambie. Feuilles en infusion expectorante dans la bronchite, ou en gargarisme pour calmer les douleurs de dents ; écorce des tiges très astringente, en décoction dans la diarrhée ou la dysenterie chroniques. — D'autres espèces également médicinales au Sénégal, le *B. rufescens* (probablement l'*iorogui* du Rio-Nunez), dont les feuilles sont diurétiques, et le *B. adansoniana* (*randa* ou *raund* ?) dont l'écorce est astringente. Dans l'Inde, on trouve le *B. purpurea* dont les fleurs sont laxatives, et le *B. acuminata*, aux racines sudorifiques et dépuratives.

GINGEMBRE (*amomum zinziber* ; amomacées)

— Cochinchine. Bon stomachique, utile dans la dyspepsie torpide, flatulente (les confitures de haut goût, que les Chinois préparent avec les rhizômes, sont une préparation d'emploi médicinal tout indiqué); sialagogue; vanté comme calmant les douleurs dentaires, dissipant les paralysies de la langue; le collapsus de la luette (DESCOURTILZ); révulsif en cataplasme.

GIN-SENG (*panax gin-seng* ; araliacées). — Stimulant aphrodisiaque très recherché dans l'extrême Orient. On le trouve en Cochinchine, dans les pharmacies chinoises, mais il vient de Chine. (Les Chinois le tireraient eux-mêmes de la Tartarie.)

GIROFLIER (*caryophyllus aromaticus*; myrtacées). — Guyane, Antilles, Réunion, Cochinchine. Stimulant, aromatique, stomachique. On trouve dans le commerce les fleurs (*clous* de girofle), les fruits (*antofles*) et leurs pédoncules (*griffes* de girofle). — Ne pas confondre la girofle avec la *noix de girofle*. (Voir **Ravensara**.)

GIROMON (*cucurbita pepo*; cucurbitacées). — Toutes les colonies chaudes. Graines anthelminthiques.

GLEDITSCHIA. — L'espèce *sinensis* (*mimosa fera*; légumineuses) commune en Cochinchine. La gomme-résine qui en découle, employée par les Annamites contre la bronchite; la décoction de l'écorce, prescrite en lotions contre les dartres, et en inhalations contre l'apoplexie et la paralysie; la gousse, conservée quelque temps au-devant des narines, serait un sternutatoire violent et déterminerait une énergique constriction à la gorge. (ÉTIENNE.)

GOLANCHE ou golache. — Sénégal. Gros copeaux de bois, vendus sur le marché de Saint-Louis, et dont la macération est prescrite comme astringente et diurétique.

GOLI-GOLI. — Rio-Nunez. Racines d'un *smilax* (as-

paraginées) employées comme dépuratives et antisyphilitiques par les indigènes.

GOMBO (*hibiscus* ou *abelmoschus esculentus*; malvacées). — Guyane, Antilles, Sénégal, Réunion, Inde (vulgô *vandaka*) Cochinchine. Les fruits verts, pyramidaux, sillonnés, pubescents, sont très mucilagineux; ils sont devenus la base d'un sirop pectoral très populaire à la Martinique, et de la préparation appelée *nafé* d'Arabie. Della Sudda a proposé les racines pour remplacer celles de la guimauve. En Cochinchine, on fait usage comme émollient des racines d'un autre hibiscus, le *tré-bian* (Étienne). Les semences, les tiges, les bourgeons, les feuilles et les fleurs de différents hibiscus sont d'ailleurs utilisés comme émollients dans la plupart de nos colonies. (Voir **Foulsapattes.**)

GOMMART, gommier de montagne, gommier-chibou, cachibou, sucrier de montagne, bois-rouge, bois-flambeau (*bursera balsamifera*; térébinthacées). — Fournit la résine *houmouri*, d'emploi médicinal assez restreint (topique stimulant des plaies). Antilles, Guyane (*faux styrax*).

GOMMES. — Au Sénégal, on en retire d'un grand nombre d'espèces botaniques (plus de quarante déjà distinguées par Adanson). Le *Caïl-cedra* en fournit une notable quantité. Mais la plupart proviennent d'*acacias* et particulièrement des espèces suivantes : — le *verek* (*A. verek*): gomme en boules ovoïdes ou sphéroïdes, quelquefois vermiculée et tortillée, dure et friable, blanche ou blonde, souvent terne et ridée extérieurement, vitreuse intérieurement; — le *kadd* (*A. albida*): gomme menue, brisée comme du gros sel, à fragments irréguliers; — le *neb-neb* (*A. arabica* ou *nilotica*): gomme en masses larmeuses, rougeâtres, un peu amère et de qualité infé-

rieure, d'après Perrottet ; — le *gonaké* (*A Adansonii*) : gomme en boules plus ou moins rougeâtres ou brunâtres, souvent fort grosses, mais d'une saveur âpre et amère qui fait rejeter cette sorte par la pharmacie (L. Soubeiran) ; — le *sing* (*A. sing*) : gomme blanchâtre, en petites larmes, peu abondante ; — le *seyal* (*A. seyal*) : gomme

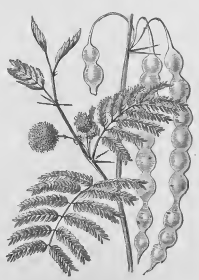


Fig. 17. — Acacie arabique, acacia arabica.

analogue à l'arabique d'après Delile. — D'autres plantes fournissent encore de la gomme, au Sénégal, comme aussi à la Réunion et dans l'Inde, ou sont particulièrement exploitées dans ces derniers pays : les *acacias dealbata*, *lebbeck* et *leucophlœa*, l'*azadiratcha indica*, le *Bassia latifolia*, le *bombax malabaricum*, l'*anacardium occi-*

dentale, le *cocos nucifera*, le *mangifera indica*, divers *spondias*, le *moringa pterygosperma*, etc.

A la Guyane, on retire de l'*anacardium occidentale* une gomme en larmes, très longues parfois, jaunes, transparentes, moins soluble que les gommes d'acacias du Sénégal.

La formation de la gomme, d'après les recherches de Trécul sur les rosacées, serait due à une nutrition trop abondante des néo-tissus. Ceux-ci recevant des sucs en excès, les jeunes cellules de la zône génératrice seraient résorbées, et il se forme des lacunes remplies d'un liquide auquel se mêlent le contenu des cellules dissoutes, les débris de leurs parois et des cellules détachées du pourtour désagrégé des lacunes; ces lacunes prennent naissance aussi bien dans la jeune couche d'aubier, que dans la jeune couche d'écorce constamment en voie de formation. C'est dans ces lacunes, et longtemps après leur formation, que se montre la gomme, d'abord sur leur pourtour, sous forme de productions mamelonnées, incolores; plus tard, à mesure que les cavités se remplissent, la gomme se colore plus ou moins en jaune ou en brun La gomme de véreck a un mode de formation analogue : elle semble toutefois présenter cette particularité, qu'elle se produit aux dépens de la sève brute qui circule dans les jeunes éléments de l'aubier. On a voulu faire jouer, dans cette élaboration, un rôle considérable à un *loranthus* parasitaire, puis à un insecte du groupe des charançons : le loranthus n'est pas plus apte à aider à la formation de la gomme, que l'insecte à provoquer des piqûres susceptibles de dériver vers elles le suc des végétaux ligneux qu'il habite ou visite. D'après un savant hollandais, dont l'opinion s'appuie sur des observations très serieuses, la gomme ne serait pas autre chose que le produit d'une transformation de la matière des cellules, sous l'influence d'un ferment, sécrété par un champignon ; on y trouverait

les spores de celui-ci, et, par inoculation, on déterminerait la formation de la gomme, acte vraiment pathologique, sur des arbres sains. Il serait intéressant de tenter l'expérience sur les acacias du Sénégal; sa réussite pourrait avoir d'importantes conséquences pour le commerce et l'industrie, non seulement dans cette colonie, mais encore dans la plupart de nos établissements d'outre-mer.

Dans le commerce, on estime surtout les gommes du Sénégal. On les distingue, d'après leur provenance des escales de traite, en *gommes bas du fleuve* (Dagana et Podor) et *gommes haut du fleuve* ou de *Galam* (Bakel, Médine). On en fait un triage et on les répartit, d'après leurs formes, leur consistance, leur couleur, etc., dans les catégories suivantes :

A. — GOMMES EN BOULES

Dures	Blanches	Grosses blanches.
		Petites blanches.
	Blondes	Grosses blondes.
		Petites blondes.
		Deuxièmes blondes.
	Fabriques	Ordinairement plus colorées, moins homogènes et transparentes que les précédentes, souvent résinoïdes.
Molles	Blanches.	
	Blondes.	
	Fabriques.	

B. — GOMMES EN MASSES

Larmeuses	En larmes d'un blond-clair, lisses, brillantes, fermes, à cassure très nette.
Vermicellées	Contournées à la façon du vermicelle, d'un blanc un peu terne extérieurement, à cassure assez nette et brillante, friables.

C. — GOMMES EN GRABEAUX (Débris des précédentes)

Gros grabeaux, moyens grabeaux, menus grabeaux, grabeaux triés, grabeaux fabriques, pousière, marrons et bois (gomme grossière, mélangée et adhérente à des fragments d'écorce), balayures.

A la suite de ces sortes, il convient de mentionner une gomme incomplètement soluble dans l'eau, qui proviendrait du haut fleuve et qui a été signalée par Louvet.

Les gommes en boules, blanches et blondes, les grabeaux qui en proviennent et la larmeuse sont employés en droguerie et en pharmacie. Les autres sortes, suivant leur qualité, sont utilisées dans les apprêts et les impressions des tissus, le collage des étiquettes, des enveloppes et des allumettes, la fabrication de l'encre et du cirage, etc. Le prix des gommes varie, selon leur qualité, de 215 à 20 francs les 100 kilogrammes. Les exportations par Saint-Louis atteignent le chiffre moyen de 2 500 000 kilogrammes par an. — D'après Louvet, en temps ordinaire, le maximum d'excrétion de la gomme en Sénégambie a lieu du 15 mars au 15 avril ; le vereck produirait de dix à quarante ans avec des interruptions d'une durée indéterminée ; les gommes se forment le plus souvent au voisinage d'une bifurcation des branches ; les vents d'est et une certaine proportion de chaux dans le sol favorisent cette formation.

Lépine a étudié, à Pondichéry, la gomme du *feronia elephantium* (aurantiacées) : elle ne se distinguerait guère de celle du Sénégal que par l'adhérence de quelques portions jaunes de l'écorce et l'existence d'une certaine quantité de tannin.

GOMME-GUTTE. — Purgative, drastique, retirée de l'*hypericum bacciferum* (hypéricinées). Guyane.

GOMMES-KINOS. — Voir **Kinos**.

GOMMES-RÉSINES et diverses. — Voir **Bdellium**, **icíquiers** (résines *alouchi*, *chipa*, etc.), **Courbaril** (*résine animée*), etc.

GONAKÉ (*acacia Adansonii*; légumineuses). — Sénégambie. Gomme déjà citée, très astringente. « Elle se dessèche facilement et devient vitreuse ; les Maures en font

un usage fréquent pour se guérir de la dysenterie. Les légumes sont munis de valves épaisses, presque ligneuses, d'une saveur extrêmement acerbe, et entre lesquelles suinte un suc rougeâtre, qui se concrète en une matière friable résinoïde, d'une saveur semblable à celle de la gomme-kino. Ces fruits sont entièrement propres au tannage et à la teinture des cuirs. » (*Flore de Sénégambie.*)

GOUETS. — Aroïdées dont les tiges (souvent sarmenteuses) et les racines (tuberculiformes) sont imprégnées d'un suc âcre, caustique, toxique. On redoute, à la Guyane et aux Antilles, le *gouet arborescent* (*arum arborescens*), le *gouet vénéneux* (*canne-marrone, canne-séguine*, *canne-enragée*, *canne-soldat*,) parce qu'on la fait passer pour la canne à sucre, en manière de plaisanterie stupide, quelquefois suivie de conséquences graves, aux jeune soldats récemment venus d'Europe : *A. venenosum*), le *gouet hédéracé* ou *herbe à méchants* (*A. hederaceum*), le *gouet liane-brûlante* ou *colocasie* (*A. colocasia*), etc. (Rufz, *Empoisonnements par les nègres*). On peut corriger l'âcreté de ces plantes par la préparation pharmaceutique et en tirer parti comme drastiques.

GOYAVE, Goyavier (*psidium pyriferum* et *pomiferum ;* myrtacées). — Colonies tropicales. Descourtilz range cette plante dans les antispasmodiques aromatiques. Décoction des rameaux et des feuilles prescrite en bains fébrifuges et antispasmodiques l'infusion des feuilles dans les affections cérébrales, les néphrites, la cachexie; les feuilles pilées, en topique contre le rhumatisme; l'extrait des diverses parties du végétal, dans l'épilepsie et la chorée; la teinture, en frictions sur la région rachidienne, contre les convulsions des enfants. Le fruit (*goyave*) est astringent; on le mange en marmelade ou en

gelée: il convient surtout aux malades atteints de diarrhée et de dysenterie.

GOYAVE MARRONE, bois-change-écorce (*ludia heterophylla*; bixacées). — Réunion. Astringent.

GRATIOLE de l'Inde (*gratiola Mounnieri*; scrofulariacées). — Aphrodisiaque.

GRENADIER (*punica granatum*; granatées). — Colonies tropicales. Écorce de la racine fébrifuge, anthelminthique. Excellent tænicide à l'état frais. (Voir le *Codex*.) Le principe actif est la peltiérine, aujourd'hui spécialité pharmaceutique très en vogue. (DUJARDIN-BEAUMETZ, *Bulletin général de thérapeutique*, 1880.)

GUACO. — On donne ce nom à une synanthérée (*mikania guaco*) et à une aristoloche (*aristolochia anguicida*) de l'Amérique du sud (Nouvelle-Grenade, Venézuela, Guyanes), dont le suc passe pour enivrer les serpents et les rendre inoffensifs, pour neutraliser les effets de tous les venins, lorsqu'on l'applique sur les morsures ou les piqûres fraîches. La décoction des racines des tiges et des feuilles peut remplacer le suc.

GUARANA (*paullinia sorbilis*; sapindacées). — Pâte préparée avec les graines pilées du *P. sorbilis* et le mucilage du gombo, par les Indiens de la Guyane. (JOUSSET.) La même pâte constituerait un remède américain, vanté contre la migraine et la fièvre. Gosset-Deslonchamps, qui vient d'étudier les effets physiologiques du Guarana (th. de Paris, 1885), les rapporte à la Guaranine, principe actif des Paullinia. La macération aqueuse des graines du *P. cupana* (qui n'est peut-être que l'espèce précédente), amère, tonique fébrifuge. Le *P. cururu* fournit un poison de flèches. En Sénégambie, le *P. africana* serait employé contre les hémorrhagies; à la Réunion, le *P. asiatica* est donné comme fébrifuge. Ces plantes

renfermeraient du tannin et du tannate de caféine.

GUIERR (*guiera senegalensis*; combrétacées). — Sénégambie. Feuilles en infusion diurétique, en vogue dans l'uréthrite et diverses autres maladies.

HAO-FACH de Cochinchine (laurinées). — Arbre rencontré par Condamine et Blanchard sur les collines de Baria. L'écorce, prise sur des arbres de trois ans, a une couleur gris-cendré à l'extérieur, rouge-brun à l'intérieur, une odeur aromatique très prononcée, rappelant celle de la badiane, une saveur styptique et légèrement amère. Elle est vendue en fragments de 40 à 50 centimètres de long, sur 6 à 10 de large, disposés en bottes cylindriques du poids de 15 à 18 kilogrammes. Les médecins annamites considèrent cette écorce comme un remède souverain contre les coliques, la diarrhée et la dysenterie. En décoction, 6 à 10 grammes pour 100 d'eau, qu'on réduit à 80; on coupe souvent la préparation avec de l'eau de riz. (*Journal de pharmacie et de chimie*, 1869.)

HENNÉ (*lawsonia alba*; lythrariées). — Inde, Sénégal, etc. Le henné ou henna est employé par les orientaux pour donner à certaines parties du corps, et principalement aux ongles, une couleur rouge-brunâtre, regardée comme un caractère de beauté : c'est un mélange de poudre de feuilles sèches de lawsonia et de chaux vive, avec lequel on fait une pâte molle, en la traitant par l'eau et le jus de citron, au moment de s'en servir. Fleurs à odeur forte, comparable à celle de l'épine-vinette, recherchées pour parfumer les vêtements et les appartements. Feuilles employées fraîches et pilées, pour le pansement des plaies et des ulcères.

HERBE A BALAI (*scoparia foliis ternatis, floribus pedunculatis*, L.; Scrofulariacées). — Cayenne, Antilles, Cochinchine. Suc et décoction des feuilles et de la

tige réputés astringents, antisyphilitiques, et préconisés contre la blennorrhagie, les hémoptysies, les hémorrhoïdes.

HERBE BOIVIN ou **à madame Boivin.** — Voir **Ipécas.**

HERBE DU BON DIEU ou **du diable.** — Voir **Médiciniers.**

HERBE A BOUC (*ageratum conyzoïdes;* synanthérées). — Réunion. Sudorifique.

HERBES A CHARPENTIER. — Ainsi nommées parce qu'elles servent à panser les plaies et sont fréquemment utilisées, comme vulnéraires, dans une profession sujette aux blessures : — *justicia pectoralis* (acanthacées), aussi appelée *carmantine :* suc vulnéraire; sirop, fait avec l'infusion des fleurs, béchique et stomachique ; Guyane et Antilles ; — *gerardia tuberosa* (scrofulariacées) : plante pilée, vulnéraire et résolutive, pectorale, emménagogue, aphrodisiaque. Martinique et Guadeloupe.

HERBE A CLOQUES. — Voir **Alkékenge.**

HERBE COLLANTE. — Voir **Dentelaire.**

HERBE A COLLET. — Antilles. Infusion de la racine puissamment diurétique. (POUPPÉ-DESPORTES.)

HERBE A CORNETTE (*spermacoce;* rubiacées). Martinique. Tonique, stimulante. (BÉLANGER.)

HERBE A COURESSE (*piper procumbens;* pipéracées). — Antilles. Suc employé contre la morsure du trigonocéphale, à la Martinique.

HERBE A COUSIN. — Voir **Lappulier.**

HERBE-COUTEAU, parce qu'elle est coupante (*cyperus elegans;* cypéracées). — Guyane. Macération en collyre dans les blépharites. (JOUSSET.)

HERBE A ÉTERNUER, liseron empenné (*convolvulus pinnatus;* convolvulacées). — Antilles. Suc des feuilles sternutatoire énergique, employé dans les affec-

tions soporeuses, l'hypocondrie, etc. Racine purgative.

HERBE-GUÉRIT-VITE (*siegesbeckia orientalis ; synanthérées*). — Réunion. Stimulant étudié par Vinson et Louvet. La plante jouit d'une réputation locale considérable, comme sialagogue, vulnéraire, tonique, apéritive, dépurative. Elle entre dans le sirop dépuratif végétal de Périchon, administré dans les maladies vénériennes, scrofuleuses, scorbutiques. Le suc sert au pansement des plaies ; en perdant son eau, il laisse un vernis isolant. La décoction des feuilles ou des sommités est employée en lotions contre les ulcères, les dartres, la gale. On fait avec la plante un vin et un extrait aqueux. Le guérit-vite doit ses propriétés à diverses résines encore mal déterminées (LOUVET.) ; d'après Auffray, à un principe amer appelé *darutyne*, en l'honneur du Dr Daruty, auteur d'un travail sur les plantes médicinales de l'île Maurice (*Le Sport colonial*, 26 oct. 1885). (1)

HERBE JEAN-BELON (*kyllingia brevifolia ; cypéracées*). Réunion. Astringent.

HERBE JEAN-ROBERT (*euphorbia hypericifolia ;* euphorbiacées). — Réunion (la plante existe également dans l'Inde et aux Antilles). Antidysentérique.

HERBE A MAL DE TÊTE, — parce que les feuilles pilées sont appliquées sur le front pour combattre la céphalalgie ; *doublon*, parce qu'elles sont épaisses et plus ou moins arrondies ; *langue de femme*, parce que, séparées de la tige, elles donnent naissance à des racines adventives et deviennent le point de départ d'une végétation qui ne s'arrête plus (par allusion sans doute à la

(1) Nous regrettons de n'avoir pu consulter l'ouvrage du Dr Daruty : *Plantes médicinales de l'île Maurice et des pays intertropicaux*, comprenant un formulaire thérapeutique, Maurice, 1886.

difficulté de réfréner... la langue des créoles !). Antilles. Bon émollient (*bryophyllum calicinum;* crassulacées).

HERBE MAMZELLE. — Très pittoresque expression pour désigner la sensitive pudique, aux Antilles. (Voir **Sensitive.**)

HERBE A MAUVAISES GENS ou **à méchants.** — Nom donné aux *gouets* toxiques et au *trichilia trifoliata* (méliacées) aux Antilles. Ce dernier végétal passe pour un dangereux emménagogue; il serait en même temps un violent émétique. (Voir **Ipécas.**)

HERBE A PIAN. — Voir **Absinthe.**

HERBE-PIED-POULE. — Voir **Chiendents.**

HERBE A PIQUE à cause de la forme des feuilles (*conyza* ou *neurolema lobata;* synanthérées). — Guadeloupe. Feuilles amères, fébrifuges. A rapprocher de l'*Inula dysenterica* ou *conyza media* de quelques formulaires.

HERBE-PUANTE ou **brède-puante** (*cleome pentaphylla ;* capparidacées). — Antilles, Inde, Cochinchine, etc. La plante écrasée, appliquée sur la peau, y détermine une vive inflammation, suivie de vésication; la cuisson lui fait perdre ses propriétés irritantes. Sudorifique. Employée à la Martinique contre la piqûre du trigonocéphale. Graines fébrifuges. (Descourtilz.)

Le nom d'herbe-puante est aussi donné au *petiveria alliacea.* (Voir **Pétivérie.**)

HERBE SANS COUTURE. — Voir **Serpentine.**

HERBE SOUMAQUÉ ou **à sous-marqués** (*cassia emarginata*). — Voir à **Casses** et à **Barbadine.**

HERBE TOMBÉE (*leucas zeylanica ;* labiées). — Réunion. Stimulante, anti-rhumastimale. Une espèce voisine, *L. aspera,* employée dans la même colonie, contre l'aménorrhée et les taies de la cornée.

HEVEA GUIANENSIS. — Voir **Caoutchouc.**

HOANG-NAN (*strychnos gautheriana ;* loganiacées). — Tonquin. On doit au missionnaire Leserteur (1879) la connaissance de cette écorce, depuis longtemps en usage parmi les Annamites et les Chinois, contre la rage, la lèpre et plusieurs autres maladies. Le Dr Barthélemy conseille de l'expérimenter dans les maladies du système nerveux, les empoisonnements par les virus et les venins, les affections cutanées diathésiques. C'est un modificateur énergique du système nerveux, par la strychnine et la brucine que renferme le produit. Il se prescrit sous les mêmes formes et aux mêmes doses que la noix vomique. (*Bulletin général de thérapeutique* et *Journal de médecine de l'Ouest*, 1881 ; *Union médicale*, 1882; *Bulletin général de thérapeutique* et *Gazette médicale de Nantes*, 1883.) Dans la lèpre, le *hoang-nan* produit quelques résultats satisfaisants, comme d'ailleurs la *noix vomique* et la *strychnine*, mais sans amener de guérison (voir l'analyse critique du livre de Leserteur, par Brassac, *Arch. de méd. nav.*, 1880. XXXIII.)

HOUMOURI, houmiri. — Voir **Gommart.**

HUILES VÉGÉTALES. — Nos colonies possèdent un très grand nombre d'espèces oléagineuses. Ces espèces étant mentionnées ou décrites chacunes sous leurs noms propres, nous ne ferons que les rappeler dans un tableau d'ensemble où nous essayerons de grouper les produits oléagineux, huiles et beurres, d'après leur origine botanique et leurs qualités médicinales. (Voir le tableau ci-contre.)

HUILES DE POISSONS. — Notre établissement de Saint-Pierre et Miquelon fournit annuellement au commerce plus de 50,000 kilogrammes d'huile de foie de morue, blonde ou blanche. On doit au Dr Fleury l'introduction de l'usage du bain-marie dans la préparation de ce produit,

auparavant très grossièrement obtenu. Un pharmacien de la marine, Baucher, a récemment fait connaître un procédé d'extraction qui permet de recueillir une huile parfaitement limpide et fluide, blanche, d'odeur à peine sensible de sardine fraîche, d'un goût très franc et peu prononcé, facile à tolérer sans perturbation de la fonction gastrique, contenant en moyenne 30 centigrammes d'iode par litre, des acides biliaires aussi purs que possible et en quantité suffisante pour rendre son assimilation rapide. (*Archives de médecine navale*, XXIX). — Les huiles de foie de raies et de requins tendent à prendre une certaine extension : on en recueille, accidentellement, de petites quantités, dans quelques-unes de nos colonies tropicales; il est fâcheux qu'on ne donne pas à leur préparation un développement comparable à celui qu'elle a pris dans l'Inde anglaise (1).

(1) Voici quelques détails sur ce sujet, empruntés au rapport de Francis Day sur les pêcheries. On pêche le poisson en octobre et novembre. Leurs foies sont plus développés et fournissent une quantité d'huile triple de ceux recueillis dans une autre saison. Les foies les plus estimés sont fermes et rosés ; on rejette comme très inférieurs ceux qui sont blanchâtres et flasques. On lave les foies après leur avoir enlevé la vésicule biliaire; on en fait sortir le sang par des incisions et on les coupe en morceaux, qu'on place dans des vases en terre, avec une quantité d'eau suffisante pour les recouvrir ; on expose à une chaleur douce, pendant 15 à 20 minutes, puis on retire du feu. L'huile ne tarde pas à surnager ; on l'enlève avec une calebasse et on verse dans de larges terrines vernissées. On passe à travers une étamine et, quatre jours après, on filtre à travers d'épaisses chausses, pour séparer l'abondant dépôt de stéarine. On répète quatre fois cette filtration, à des intervalles de 20 à 25 jours. L'huile ainsi préparée reste claire, d'une belle couleur jaune faible et a l'odeur de l'huile de foie de morue Elle sert pour l'usage médicinal. On fabrique encore une qualité inférieure d'huile de poisson, servant pour l'éclairage et pour divers usages domestiques, avec diverses espèces de clupées et de siluroïdes. Dans la Basse-Cochinchine et surtout au Cambodge, on retire aussi, et en énormes quantités, une huile très inférieure, de ces mêmes espèces et de plusieurs autres pêchées dans le Grand-Lac et dans son bras de déversement au Mékong : l'un de nous a donné quelques détails sur cette opération (*Excursions et Reconnaissances*, Saïgon, 1880).

	BEURRES Cosmétiques et Émollients
Palmiers..................	Beurre ou huile de palme (Sénégal). — De coco (Inde).
Myristicacées..............	Beurre de muscade.
Sapotacées.................	Beurres de bassia : ghee, illipé, karité (Sénégal, Inde)
Papavéracées et Solanacées...	....
Bignoniacées	....
Olacinées	....
Diptérocarpées.............	....
Méliacées	....
Cédrélacées	....
Malvacées (et familles avoisinantes ou dérivées)........	Beurre de cacao...............
Bixacées	....
Rosacées...................	....
Légumineuses...............	....
Térébinthacées	....
Euphorbiacées..............	....
Combrétacées...............	....
Cucurbitacées	....

HUILES PROPREMENT DITES		
Émollientes ou légèrement purgatives, quelques-unes narcotiques balsamiques, etc.	Purgatives franches, souvent vermifuges.	Drastiques et irritantes.
Huiles d'argémone et de Datura (narcotiques). Huile de sésame (Inde). Huile de soump (Sénégal). Huile de méné (Sénégal), huile-baume de curjun (Inde et Cochinchine).		
Huile de carapa (Guyane). Huile de cotonnier, d'hibiscus, d'abutilons, de fromagers, etc.	Huile d'azadiratcha (Inde)	
Huile d'icaque, astringente (Antilles). Huile d'arachide (Sénégal). — De ben (Inde).		Huile de chaulmoogra (Inde).
Huile de bancoul (Inde)....	Huile de ricin (Antilles, Inde, etc.)	Huile d'acajou. Huile de croton (Inde), de curcas, de divers médiciniers (Inde, Antilles, Sénégal), de Fontainea (Nouvelle-Calédonie).
Huile de catappa, etc. Huile de béref (Sénégal). Huile d'anguine (Antilles).		

— Les occasions d'administrer les huiles de poissons ne manquent pas dans nos colonies, car les pays chauds ne sont pas exempts des états de misère physiologique qui en réclament l'usage (rachitisme, scrofulose, etc.) ; mais le médicament n'y est pas aussi bien toléré que dans les pays froids ; il est nécessaire de le prescrire à doses modérées, d'en interrompre de temps en temps l'emploi, afin de ménager les susceptibilités de l'estomac déjà prédisposé à la torpidité, sous l'influence de la chaleur et d'une alimentation parfois trop stimulante.

Aux Antilles, les médicastres recommandent l'*huile de crabe* (retirée du crabe-soldat ou bernard-l'hermite), contre les douleurs articulaires, et l'instillent en collyre dans l'ophthalmie.

HYDROCOTYLE (*hydrocotyle asiatica, bevilaqua cochlearia,* ombellifères). — Inde, Réunion. Plante signalée pour la première fois, comme médicinale, à Maurice, par Boileau, sous le nom de *bevilaqua* ; surtout étudiée à Pondichéry par Lepine, qui en a extrait un principe assez mal défini, la *vellarine* (du nom tamoul de l'espèce, *vallârài*) : c'est une huile épaisse, de couleur jaune pâle, d'odeur forte, de saveur amère, piquante et persistante, soluble dans l'alcool et plus abondante dans les racines que dans les feuilles. Ces racines très hygrométriques, sont rapidement altérables ; on en fait une infusion (à 10 $^{00}/_{00}$), un sirop, une alcoolature et un extrait hydro-alcoolique, qu'on prescrit de préférence aux autres formes officinales, à la dose de 2 à 10 centigrammes par jour. (Devergie a constaté des phénomènes d'intoxication au delà de 10 à 15 centigrammes ; mais Cazenave dit avoir poussé jusqu'à 60 à 80 centigrammes la dose quotidienne). L'hydrocotyle appartient aussi bien au groupe des stimulants généraux qu'à celui des narcotiques.

Recommandé contre le rhumatisme, la scrofule, les syphilides, les maladies de la peau, particulièrement contre l'eczéma chronique, l'éléphantiasis et la lèpre. Le Dr Poupeau a présenté un cas de guérison de lèpre, plus tard reconnue incomplète par les Drs Mazé et Collas. Dans un cas d'éléphantiasis des Arabes, A. Cazenave a obtenu une amélioration notable, et il s'est très bien trouvé de l'emploi du médicament dans les éruptions papuleuses et vésiculaires avec hyperesthésie. Le Dr Brassac, qui a étudié l'action de l'hydrocotyle asiatique dans l'éléphantiasis des Arabes et dans la lèpre (*Arch. de méd. nav.*, 1865), nous a signalé l'existence à la Guadeloupe, d'une espèce indigène, très rapprochée de l'orientale : cette espèce aurait été l'objet de quelques recherches, demeurées inédites, de la part de Cavalier, pharmacien principal de la marine.

IBOYA (apocynées). — Plante du Gabon, toxique à haute dose et à l'état frais; à petite dose, aphrodisiaque et stimulante du système nerveux : les guerriers et les chasseurs en feraient grand usage pour se tenir éveillés dans les affûts de nuit. (GRIFFON DU BELLAY.)

ICAJA. — Voir **M'boundou**.

ICAQUE, **myrobolan** ou **prune d'Amérique** (*chrysobalanus icaco*; rosacées). — Antilles, Sénégal. Feuilles astringentes, employées contre la leucorrhée et la blennorrhagie ; fruits astringents, conseillés dans la diarrhée. Avec le suc des feuilles et des racines on compose une huile astringente, très prisée des créoles galantes, comme l'écorce de virginité de certaines dames du Brésil.

ICIQUIERS (*icica* ou *protium*; burséracées). — Guyane. Résines stimulantes. La résine *alouchi* ou *aracouchini* est obtenue par incision de l'écorce de l'*I. aracouchini* (*Pr. aracouchini*) : c'est une matière molle, onctueuse, d'un parfum agréable, employé comme vulné-

raire, cosmétique, et passant pour douée de propriétés merveilleuses contre la lèpre. — La résine *carana* est retiré du *Pr.* ou *I. carana*; la résine *chipa* des Galibis du *Pr. decandrum* (*I. enneandra* et *decandra* d'Aublet) : cette dernière, d'abord d'une consistance très peu marquée, d'une odeur qui rappelle celle du citron, se solidifie peu à peu, devient jaune, transparente, et perd son odeur. — La résine *tacamahaca* ou *tacamaque*, provient de l'*I. tamahaca* ou *fagara guianensis*; elle est opaque, d'un brun clair, d'une odeur agréable, d'une saveur amère et aromatique, soluble dans les alcalis et dans l'alcool. Les coques des capsules qui constituent le fruit, séchées et pulvérisées, sont employées comme sternutatoires; la poudre des graines sert à faire des sinapismes (graines pulvérisées, 1 partie, farine de manioc, 2 parties, vinaigre q. s., pour former une pâte : rubéfaction au bout d'une heure, vésication au bout de 12 heures). Résine astringente et vulnéraire; on en fait un emplâtre agglutinatif pour la réunion des plaies, et un emplâtre à appliquer sur le ventre dans l'hystérie et les digestions difficiles.

IGNAME (*dioscorea batatas*; dioscoréacées). — Guyane, Antilles, la Réunion, etc. Tubercules féculents, alimentaires, mais sans usage médicinal particulier.

ILLIPÉ. — On a désigné sous ce nom les arbres à beurre du genre *bassia* (sapotacées). Inde et côte occidentale d'Afrique. Les fleurs fraîches ont une odeur désagréable; elles fournissent par fermentation une assez forte proportion d'alcool aromatique, et, par dessiccation, des gâteaux qui ont le goût des raisins secs. Le fruit est une drupe à péricarpe charnu, de goût assez fade : à l'intérieur est une coque dure, brillante, crustacée, qui renferme une amande compacte, charnue, riche en matière oléagineuse, objet principal de l'exploitation de l'illipé. Cl. Dumaine

— Sur le beurre de Galam... par Vauquelin. (Journal de pharmacie, 1830, p. 53.)

V. « Comptes Rendus » 1885. I, p. 1238, art. de Heckel; et 1885. II, p. 1069; 1888. I, p. 1625.
« Journal de pharmacie et de chimie » 1889. I, p. 227.

Heckel (Édouard). Nouvelle source de Gutta-Percha. Le « Bassia Parkii » et ses produits. (Beurre de Karité et Gutta Percha.) (La Nature, 1885. II, p. 325, 370, 405.)

(*Journal of agricultural society of India*, 1869) a donné les détails de l'extraction de cette huile : elle est solide à la température ordinaire, semi-fluide à 30° ; elle a donc une très grande ressemblance avec le beurre, dont elle reçoit les usages chez le bas peuple; elle est aussi employée pour l'éclairage, et la fumée que produit sa combustion est réputée d'action très efficace contre les piqûres venimeuses. L'alcool de bassia possède une action délétère sur l'économie. L'exsudat lactescent du tronc est prescrit contre les affections rhumatismales.

Le beurre d'illipé, retiré des *B. longiflora* et *latifolia*, est employée, dans l'Inde, en frictions contre la gale. — Celui du *B. butyracea*, qui rancit difficilement à l'air, est employé en cuisine, sous le nom de *ghee* (ou *ghi*) ; on le prescrit en frictions contre le rhumatisme. — Le *beurre de Galam* ou de *Bambouc*, trop exclusivement rapporté à un bassia, le *B. Parkii*, doit, en réalité, s'entendre : 1° d'une beurre végétal (*karité*), fourni par le *B. Parkii* ou le *lucuma paradoxa*, préparé dans le Fouta-Djalon, vendu en pains recouverts de feuilles ou dans des sacs de peau de bouc, assez rare et de grande valeur (c'est un cosmétique très apprécié et une sorte de panacée contre tous les maux); 2° d'un beurre animal, en partie préparé dans le pays de Galam, mais surtout importé de ce pays par les Maures (en outres) et par les Foulahs ou Peuls (en pots de terre ou en bouteilles) : ce produit serait le vrai beurre de Galam et l'objet d'un commerce considérable, non seulement dans la Sénégambie, où les Woloffs le connaissent sous le nom de *dioû*, mais encore au Rio-Nunez, où les caravanes l'apportent dans des vases d'argile cuite, d'une contenance de 5 à 10 litres ; son prix n'est jamais bien élevé; on l'obtient par barattage du lait de vache, puis on le fait fondre, sans additionner d'aucun ingrédient (?).

Il a la consistance, l'aspect un peu grumeleux, l'onctuosité, le goût délicat de notre graisse d'oie, une couleur un peu jaunâtre, l'odeur butyracée franche ; il rancit difficilement et peut se conserver longtemps dans des bouteilles bien bouchées, sans perdre de ses qualités (A. Corre, *Esquisse de la flore et de la faune du Rio-Nunez*, *Archives de médecine navale*, 1876). Cette description ressemble si complètement à celle que Baucher a donnée du beurre de karité, que nous hésitons à nous prononcer sur les caractères réels de celui-ci, jusqu'à nouvelles recherches (*Étude sur le beurre de Karité* : *Archives de médecine navale*, 1883.) Le *B. Parkii* serait une source nouvelle de gutta-percha (E. Heckel, *Nature*, oct. 1885).

INDIGOTIER (*indigofera tinctoria* ; légumineuses : lotées). — Inde, Indochine, Sénégal, etc. Stomachique, fébrifuge, antispasmodique (épilepsie) ; racines diurétiques (Jousset.) Lherminier a signalé, comme moyen de détruire les poux, les semences pilées ou les racines incisées, en macération dans le tafia, de l'*I. anil*, assez commun aux Antilles.

INÉE ou **onaye** (*strophantus hispidus* ; apocynacées). — Poison de flèche et d'épreuve, retiré des graines par les Pahouins (côte de Guinée, Gabon), et expérimenté par Pelikan, Carville, Polaillon et Vulpian. Il agit à la manière de l'érythropléine (voir *téli*), c'est-à-dire en déterminant l'arrêt du cœur en systole (nausées, vomissements, dyspnée et syncope) : le poison n'exercerait pas son influence sur le système nerveux, mais sur la fibre musculaire cardiaque, par l'intermédiaire du sang. (Consulter : Polaillon et Carville, *Archives de physiologie*, 1872 ; *Mémoire analytique* par Vincent, in *Archives de médecine navale*, 1873, XIX ; Vulpian, *Cours de pathologie expérimentale*, 1876 ; Gallois, *Bulletin général de thérapeu-*

Gutta-Percha. V. « Comptes Rendus » 1885. I, p. 1238 ; 1888. I, p. 1625, art. de Heckel.
— id — II, p. 1069

— Vogt. Les poisons de flèches (Thèse pharm. Paris, 1912) p. 44.

tique, 1877; BESTION, *Notice sur le Gabon : Archives de médecine navale*, 1881, XXXVI.)

INGA ou **Pois doux.** — Voir ce mot.

IOROGUI. — Voir Ghighis.

IPÉCAS. — Nom général donné à un très grand nombre de plantes vomitives, dans nos colonies intertropicales. Quelques-unes ont été déjà mentionnées ou le seront dans la suite (*batiatior, genêt grimpant, mal-nommées*, etc.). Nous grouperons dans cet article celles qu'il nous a paru inutile d'isoler ou que nous n'avons pu signaler à part, faute d'un nom vulgaire approprié à notre mode d'énumération.

En Cochinchine, on se sert, comme émétiques, des racines de trois rubiacées, le *psychotria elliptica*, le *pœderia fœtida* (*toui-dit*), l'*ipeca spermacoce*.

Dans l'Inde, le *pœderia fœtida* est aussi prescrit comme vomitif (*goundali, gundo-rhadulec*); diverses asclépiadées sont employées comme émétiques et purgatives, le *dœmia extensa*, les *asclepias prolifera* et *volubilis*, etc.

La Réunion a un ipéca propre, dit *ipeca-pays*, le *secamone emetica* (asclépiadacées).

Au Sénégal, en outre du batiatior, les noirs se serviraient des fruits du *trichilia emetica* (meliacées), pour provoquer le vomissement; mais le fait nous semble douteux.

Aux Antilles et à la Guyane, on connaît et on utilise quelquefois les propriétés émétiques, ou plutôt eméto-cathartiques des *médiciniers* (*jatropha* : le *J. multifida* est même désigné sous le nom caractéristique d'*ipeca*, à la Martinique), et de l'*euphorbe à feuilles d'orpin* (*euphorbia anacampseroides* : poudre de la racine vomitive à la dose de 50 centigrammes à 90 centigrammes); mais la pharmacopée populaire comprend surtout parmi les ipécas : — deux violariées : *ionidium itoubou*

(*viola calceolaria*), *ipecacuanha blanc*, poudre de la racine, administrée à la dose de 2 à 3 grammes); l'*ionidium ipecacuanha* (*viola ipecacuanha*), plus actif que le précédent, poudre de la racine produisant son effet à la dose de 0gr 75 à 1gr 20); — plusieurs acanthacées du genre *ruellia*, désignées sous le nom d'*ipécacuanhas bâtards* (la racine de la ruellie tubéreuse est aussi employée contre les fièvres intermittentes, la coqueluche, la péritonite puerpérale, etc., et celle de la ruellie à fleurs bleues ou *herbe à chandeliers*, comme sudorifique, d'après Belanger); — le *trichilia trifoliata* (meliacées : déjà signalé : *herbe à mauvaises gens*); — l'*asclepias curassavica* (*ipecacuanha blanc*, à la Martinique, *herbe à madame Boivin*, à la Guadeloupe) : poudre de la racine administrée à la même dose que celle de l'ipéca ordinaire ; la racine concassée serait seulement purgative. (D'après le Dr Guimaraes, la plante contiendrait un principe actif d'action analogue à la digitale.)

IRIS de la Martinique (*iris martinicensis*; iridées). — Racines astringentes, émélo-cathartiques, vermifuges, diurétiques, antidysentriques et antiscrofuleuses, emménagogues d'après Renaudet. (DESCOURTILZ.)

JABORANDI de Pison (*moniera trifolia*; rutacées). — Guyane. Racines et feuilles résineuses, réputées stimulantes, sudorifiques, diurétiques.

JHARÈGNE. — Sénégal, Tronçons de rameaux d'une capparidée, que les noirs font bouillir avec un poulet et dont ils administrent la préparation dans les maladies du ventre (?).

JOLI-CŒUR (*senacia undulata*; pittosporées). — Réunion. Feuilles dépuratives antihémorrhagiques.

JUJUBIER (*zizyphus*; rhamnées). — Au Sénégal, la racine du *Z. orthacantha* (*sidem* ou *sedoum*), plante dont la feuille nourrit le *bombyx Faidherbia*, se donne

Jéquirity. V. Réglissier p. 162.

infusée, dans la colique et la blennorrhagie ; celle du *Z. Baclei* (*sidem* ou *sedoum-boukit*), dans les maux de ventre, les hémorroïdes, la bronchite. Une espèce voisine des précédentes, sinon identique à l'une d'elles, et connue sous le nom de *demou-boukit*, est employée dans l'uréthrite et pour activer les contractions utérines, au cours de l'accouchement (décoction des tronçons de la tige et des racines). Les fruits des jujubiers sont émollients.

JUSQUIAME (*hyoscyamus niger*; solanacées.) — Ses graines se vendent dans les bazars de l'Inde (en tamoul, *Kourousanie-omum*), comme succédané du chanvre indien (Desaint).

JUSQUIAME du Sahara, *el betina* des Arabes (solanacées). — Elle a été confondue avec le datura ; c'est elle qui aurait servi à empoisonner les membres de la mission Flatters (Bousson, *Archives de médecine et de chirurgie militaires*, septembre, 1883). On doit rencontrer cette plante, si redoutablement vénéneuse (stupéfiante), dans les pays du haut Sénégal.

KADD. — Sénégal. Probablement l'*acacia albida*. Les tronçons de rameaux qu'on vend sous cette désignation à Saint-Louis, à peine de la grosseur du doigt, irréguliers et tordus, revêtus d'une écorce grisâtre, avec ponctuations et petites raies transversales grisâtres, à ligneux assez dense et d'un blanc jaunâtre, sont employés en infusion dans la bronchite (expectorant). Écorce astringente.

KALLI. — Sorte de vernis que Lepine a retiré, à Pondichéry, du suc laiteux vésicant de l'*euphorbia tirucalli*.

KARATAS (*agave* ou *fourcroya*; amaryllidacées). — Fruits acides, très astringents, servant à préparer, à la Martinique, un sirop béchique, incisif, et antidysentérique. La principale espèce, *F. gigantea* : ses racines, vendues comme salseparcille, à la Guadeloupe.

KARITÉ — Voir Illipé.

KAVA ou **KAWA** (*piper methysticum*; pipéracées).— Tahiti. Étudié par Nadaud, Cuzent, et tout récemment, par Dupouy (thèse de Paris, 1878). Les racines sèches, broyées et brassées sous l'eau, fournissent un breuvage enivrant, dont certains Océaniens font un grand usage, et qui, à la longue, produirait chez eux l'*arecareoa*, sorte d'ichthyose, accompagnée de fendillements et d'ulcérations de la peau, d'obscurcissement de la vue, de rougeur des conjonctives, de coloration jaune des dents, puis d'émaciation et de décrépitude complète. On prepare plus ordinairement ce breuvage par mastication : il présente alors l'aspect du café au lait ou celui de l'absinthe, si l'on y a fait entrer le suc des feuilles mâchées. Son odeur est aromatique, sa saveur d'abord douce, puis piquante et âcre. Aussitôt après l'ingestion, il se produit des nausées; puis, au bout de dix minutes, de la pâleur du visage, de l'hébétude, des bourdonnements d'oreilles, une diminution de la force, et de la fréquence du pouls, de la faiblesse de la respiration, des troubles locomoteurs : le buveur tombe enfin dans une sorte d'extase, d'où il sort furieux à chaque tentative faite pour l'en tirer. A faible dose, le kava est un bon stimulant de la fonction digestive, un excellent sialagogue. A dose un peu élevée, il exerce sur la moelle épinière une action décongestive et serait anaphrodisiaque. Il rend des services dans les leucorrhées, la blennorrhagie, le cystite chronique. (SANNÉ, *bul. gén. de thér.*, 15 mars 1886). On l'a aussi administré avec avantage dans la bronchite et dans le rhumatisme. On prescrit l'extrait hydro-alcoolique aux doses de 0 gr. 10 à 1 gr. et la poudre à celles de 1 à 10 gr. L'extrait de kava aurait été essayé avec succès, comme succédané de la cocaïne, pour produire l'anesthésie oculaire (KOENIGSTEIN, *Sem. méd.*, 1885 et 1886.)

- Café du Soudan ou noix de Gourou (Journal de pharmacie, 1827, p. 506).
- Notice sur la noix de goura, ou de gourou, dite aussi Kola ... par J.J. Virey (Journ. de pharm. 1832, p. 702).

KELL. — Sénégal. Écorce d'un ficus. Astringente.

KEPOUNIÈYE. — Sénégal. Dioscoréacée (?). Tige sarmenteuse, herbacée et succulente, que les noirs appliquent, en ceinture, contre les maux de ventre, ou dont ils administrent la décoction dans les maladies des voies urinaires, principalement dans la gonorrhée.

KEWER ou **KEWERT** (*sapindus senegalensis*; sapindacées). — Fruit ressemblant à notre cerise, à chair douceâtre, à noyau réputé toxique.

KHAYA. — Voir **Caïl-cedra**.

KHEREFF. — Sénégal. Sorte de chiendent, prescrit en infusion diurétique.

KINOS. — Sucs astringents, antidysentériques, fournis par l'écorce de divers végétaux. On retirait autrefois un kino très estimé du *pterocarpus erinaceus*, très commun dans les forêts de la côte occidentale d'Afrique, et particulièrement au Rio-Nunez. On en pourrait obtenir d'autres sortes, dans la plupart de nos colonies, des *palétuviers* ou *mangliers*; à la Guyane, du *pterocarpus suberosus* (*moutouchi suberosa* d'Aublet); aux Antilles, du *raisinier*; en Cochinchine, du *fayotier* (voir ces mots).

KOCHE, koss. — Sénégal. Écorce dont la décoction est employée par les négresses pour stimuler les contractions utérines et hâter l'accouchement, quelquefois aussi comme abortive.

KOLA ou **gourou.** — Masse cotylédonaire et charnue de la graine du *sterculia acuminata* (Palisot-Beauvoir, *Flore d'Oware et de Bénin*). Gambie, Cazamance, Rio-Nunez, etc. Produit célèbre, à la côte occidentale d'Afrique et jusque dans le Soudan, très recherché par les nègres qui le mâchent avec délices et lui attribuent des propriétés multiples : conservation des gencives et des dents, correction de la sapidité des eaux saumâtres, apaisement de

la faim, stimulation de l'appétit génésique. (A. CORRE, *Moniteur du Sénégal*, 1877.) La *noix de kola* renferme du tannin, de la caféine et de la théobromine. C'est un aliment d'épargne, en même temps qu'un diurétique et un astringent. Les travaux d'Heckel et de Schlagdenhauffen (*Journal de pharmacie et de chimie*, 1883), de Huchard et de Dujardin-Beaumetz (*Société de thérapeutique*, 1884), de Monnet (thèse de Paris, 1884), ont justement appelé l'attention sur un produit susceptible de prendre place en matière médicale, à côté du café et du cacao, de la coca et du maté. D'après le Dr Monnet, l'action physiologique et les indications médicales de la noix de kola peuvent être ainsi résumées :

« 1° La kola, par la caféine et la théobromine qu'elle contient, est un tonique du cœur, dont elle accélère les battements, exagère la puissance dynamique et régularise les contractions.

« 2° A la seconde phase de son action, à l'exemple de la digitale, c'est un régulateur du pouls, qu'elle relève; sous son influence, les pulsations deviennent plus amples et moins nombreuses.

« 3° Comme corollaire de son action sur la tension sanguine, on voit la diurèse augmenter, et, à cet effet, on peut utilement employer la kola dans les affections du cœur avec hydropisies.

« 4° Il semblerait résulter de nos observations, que la kola, qui active énergiquement les contractions cardiaques et agit sur la contractilité des muscles de la vie organique, aurait, au contraire, une influence paralysante sur les muscles à fibres striées, quand on l'emploie à doses toxiques.

« 5° C'est un antidéperditeur, un aliment d'épargne, qui diminue les déchets organiques (urée) résultant des combustions des substances azotées, probablement en exer-



Fig. 18. — Kola, sterculia acuminata. Rameau florifère, fleur et fruit.

çant une action spéciale sur le système nerveux (aliments nerveux de Mantegazza).

« 6° C'est un tonique puissant, par les principes qu'il contient, et son emploi est indiqué dans les anémies, dans les affections chroniques à forme débilitante et dans la convalescence des maladies graves.

« 7° Elle favoriserait la digestion, soit en augmentant la sécrétion des sucs stomacaux (eupeptiques), soit en agissant sur les fibres lisses de l'estomac, qu'elle rendrait moins atones dans certaines dyspepsies. Sous son influence, on voit des anémies rebelles disparaître et les fonctions digestives se régulariser.

« 8° Enfin, c'est un antidiarrhéique excellent, qui a rendu de très grands services dans les diarrhées chroniques, dans certains cas de choléra sporadique (Cunéo, Huchard. Durian), sans qu'on puisse d'une façon bien nette, expliquer physiologiquement son action. »

La kola, fraîche ou desséchée, a une saveur amère et styptique qui la rend ordinairement désagréable aux Européens. On la pourrait employer après torréfaction, traitée à la manière des graines de café et de cacao; mais il est préférable d'avoir recours aux préparations pharmaceutiques. Teinture : kola sèche pulvérisée, 100 grammes : alcool à 60°, 500 grammes ; laisser macérer quinze jours : à la dose de 4 à 10 grammes ; — vin : kola sèche pulvérisée, 100 grammes; vin-liqueur, 1 litre; laisser macérer quinze jours : à la dose de deux à cinq cuillerées ; — extrait : kola sèche, pulvérisée, 100 grammes, alcool à 60°, q. s., pour épuiser par déplacement ; distillez la liqueur pour retirer l'alcool et concentrez la colature au bain-marie, en consistance convenable ; sert à la confection de pilules, pastilles, élixir, etc. (Natton.)

La kola que nous venons d'étudier est dite *kola femelle*,

Un faux Kola nouveau, par Heckel et Schlagd., in « Répertoire de pharm. 1888, p. 1 à 41.

par opposition à une espèce appelée *kola mâle* (*kola-bitter*, *faux kola*), qui appartiendrait, d'après Heckel, à un *garcinia* (*g.kola*, guttifères), et ne renfermerait qu'une résine amère et du tannin.

Des essais d'acclimatation du *sterculia acuminata* sont en cours à la Martinique et à la Guadeloupe.

LAPPULIERS (*triumfetta* ; tiliacées). — Le *T. lappula* (*herbe à cousin, cousin-mahot, pou de moine, tête à nègre*), et le *T. heterophylla* des Antilles sont émollients ; l'écorce était autrefois recommandée par Poupp-Desportes, en infusion, comme topique, dans l'hépatite, en gargarisme, dans les laryngites et les ulcérations de l'arrière-bouche ; à l'intérieur, associée à celle du *manglier-chandelle* (*rhizophora candel*), dont son mucilage tempère la stypticité, dans la dysenterie. — Le *T. glandulosa* (*hérisson blanc*) est employé comme émollient à la Réunion ; le *T. rotundifolia*, dans l'Inde, fournirait des semences aptes à faciliter la parturition.

LARMES DE JOB (*coïx lacryma* ; graminées). — Très répandu partout. Diurétique. Employé en Cochinchine contre les hydropisies et les phlegmasies des organes respiratoires. (Etienne.)

LASS. — Sénégal. Écorce blanche, très légère (comme celle du *sesbania punctata* ou *sabsab* et de l'*herminiera elaphroxylon* ou *bilor*) que les noirs regardent comme diurétique, et dont ils font usage dans l'uréthrite, les hydropisies, etc.

LAURÉOLE (*laureola hypericoïdes* ; thymélées). — Martinique. Propriétés épispastiques, communes à la plupart des plantes de la même famille (Garou, etc.)

LAURIERS (*nerium* ; apocynacées). — On trouve, aux Antilles et dans l'Inde, le *nerium oleander*, autrefois rangé parmi les poisons narcotico-âcres, aujourd'hui

parmi les poisons paralysants du cœur, à côté du téli, de l'inée, etc., et le *N. odoratissimum*, qui jouit des mêmes propriétés. Dans l'Inde, on emploie dans la dysenterie le *N. antidysentericum*.

LENTISQUE (*pistacia*; térébinthacées). — Un pistacia en buisson et parfois arborescent serait très répandu sur la côte africaine, du Cap-Blanc au Cap-Vert; il fournirait, par incision, un mastic d'aussi bonne qualité que celui du Levant.

LEYDOUR. — On appelle ainsi au Sénégal les gousses de l'*acacia arabica* (*neb-neb*) et celles du *cassia obovata* (*séné*, voir **Casses**).

LIANE ARABIQUE (*clematis mauritiana*; renonculacées) — Réunion. Feuilles vésicantes.

LIANE BRULANTE. — Nom commun à la *colocasie* (voir **Gouets**), et au *tragia volubilis*, employé contre la morsure du trigonocéphale, à la Martinique.

LIANE-COCHON (*ipomœa angulata*; convolvulacées). — Réunion. Purgative.

LIANE CONTRE-POISON, à serpent, à savonnette : nandhiroba.

LIANE A CORDES ou **à paniers** (*bignonia æquinoxialis*; bignoniacées). — Antilles. Astringente et fébrifuge.

LIANE JAUNE, liane bœuf (*danaïs fragrans*; rubiacées). — La Réunion et petite partie de Madagascar. Liane de forêt. La couche herbacée de l'écorce de la racine est constituée par des cellules arrondies, la plupart gorgées d'un liquide jaune clair, sans granulations, par d'autres cellules plus grandes, contenant des raphides, et par des cellules pierreuses disposées en zone circulaire. Le suc jaune de l'écorce de la racine est employé frais, pour le pansement des ulcères atoniques et des gerçures du sein,

contre certaines dartres. La décoction de la racine, administrée à l'intérieur, a donné de bons résultats dans les fièvres légères. Préparations : poudre, dose de 1 à 4 grammes ; alcoolé (poudre, 100 grammes, alcool à 60°, 600 grammes ; traiter par déplacement et retirer 500 grammes d'alcoolé), aux mêmes doses que la teinture de quinquina ; extrait alcoolique, 1 à 2 grammes ; pommade : extrait 4 grammes, axonge ou vaseline, 30 grammes. (R. Bourdon, thèse de pharmacie Bordeaux, 1882.) D'après Heckel et Schlagdenhauffen, le principe actif du végétal, la danaïne, ne serait pas un alcaloïde, mais un glycoside : c'est une substance d'un brun verdâtre, soluble dans l'alcool, l'acétone et l'alcool méthylique, moins soluble dans le chloroforme et l'éther, peu soluble dans l'eau froide, soluble en totalité dans l'eau bouillante ; il constituerait la matière colorante de la racine.

Comptes Rendus 1885. II. p. 955.

LIANE A MÉDECINE, à Minguet (*convolvulus macrorhiza*). — Antilles. Racines purgatives.

LIANE NOIRE (*stigmaphylon puberum*, malpighiacées), — La râpure de la racine, bouillie dans du vin, administrée avec succès contre les hémorrhagies utérines, Succédané de l'ergot de seigle. Guadeloupe.

LIANE A POIVRE (*piper geniculatum* ; pipéracées). — Réunion. Tonique, dépurative.

LINGUES. — A la Réunion, on désigne, sous le nom de *gros lingue*, le *mussœnda arcuata* (rubiacées), sudorifique, tonique, fébrifuge, etc. ; sous celui de *petit lingue*, le *piper caudatum* (*euchavica officinarum* ; pipéracées), dont la décoction remplace les racines de salsepareille.

LISERONS (*convolvulus*). — Voir **Patates, Herbe à éternuer, Lianes à cochon.** — En outre de ces espèces, on utilise en médecine populaire aux Antilles et à la

Guyane, le *C. umbellatus* (feuilles émollientes, décoction en lavement dans les coliques inflammatoires, la dysenterie avec ténesme; huile des fleurs anodyne, en embrocations dans les maux de gorge) et le *C. latiflorus* (feuilles cuites, en cataplasmes sur les tumeurs inflammatoires, etc.).

LITCHI (*nephelium litchi*; sapindacées). — Cochinchine, Inde, Réunion. Fruit sucré, acidulé, rafraîchissant, pectoral.

LYS. — Aux Antilles, ce mot sert à désigner quelques amaryllidées et liliacées à grandes fleurs : — *amaryllis formosissima* (*lys de Saint-Jacques*) : les bulbes, cuits sous la cendre, en cataplasmes maturatifs sur les tumeurs inflammatoires; leur suc, prescrit comme pectoral (Poupé-Desportes) et contre les érections au cours de l'uréthrite (Rheede) ; — *crinum americanum* : bulbes employés comme topiques émollients, résolutifs (dans l'Inde, le bulbe du *crinum latifolium* est prescrit comme maturatif; en Cochinchine, celui du *crinum amabile*, comme purgatif); — *pancratium caribæum* (*lys blanc*, *pancrais* ou *pancrace*) : bulbes émollients, résolutifs.

MABI. — Écorce amère, assimilée à celle de *bois-costière* du droguier de Guibourt, et rapportée à une rhamnée (probablement le *colubrina reclinata* ou *ceanothus reclinatus*) par Planchon et Stanislas-Martin. On fabrique avec elle, aux Antilles, une bière très répandue et dont voici la formule ordinaire : eau, 9 litres; mélasse de sucre de canne, 1 litre; écorce de mabi, 15 grammes. « On fait bouillir les écorces, sans les briser, dans un litre d'eau, jusqu'à réduction de moitié, on laisse refroidir ce liquide, on lui ajoute 300 grammes d'eau ordinaire pour compléter le litre, on passe au travers d'un linge. On verse cette décoction dans une terrine en grès ou en faïence, on lui ajoute les huit autres litres d'eau et la mélasse, on bat ce

mélange avec un balai, probablement pour y introduire de l'air atmosphérique ; après une demi-heure de cette manipulation, on met le liquide en bouteilles, qu'on laisse débouchées, puis on attend que la fermentation s'y développe, ce qui a lieu dans les vingt-quatre heures. Cette boisson ne se gardant pas au delà de quatre à cinq jours, on en conserve un demi-litre qui sert de levure, et qui aide à la fabrication d'une nouvelle dose de bière. » (*Bulletin de thérapeutique*, 5 août 1879.) Cette bière devient un médicament dans plusieurs affections; c'est un bon antiscorbutique. A la Guadeloupe, on vend, pour la fabrication de la bière de mabi, des fragments d'écorce et de jeunes tiges de mabi, mélangés à des copeaux de gaïac. Les feuilles de la plante, d'après de Grosourdy, seraient fébrifuges, vermifuges, antidysentériques.

MABRI-COCO. — Plante de la Guadeloupe, réputée aphrodisiaque. Indéterminée.

MACATA. — Voir **Poincillade.**

MACOYA (*acromia sclerocarpa* ; palmiers). — Antilles. Guyane. On retire par expression, entre deux plaques de fer échauffées, des fruits torréfiés légèrement et réduits en pâte, une huile à la teinte jaune d'or, à l'odeur de violette, douce au goût, de consistance butyreuse, qui entre dans la composition des savons de toilette et est employée comme émolliente dans le rhumatisme et la goutte. (*Revue maritime et coloniale*, 1874.)

MADAD, madat, maddat. — Masse pilulaire, intoxicante, formée de bétel et d'opium, avalée ou fumée, dont l'usage a été tour à tour proscrit et autorisé dans l'Inde. (Collas.)

MAHOT. — Terme générique pour désigner un grand nombre de malvacées, aux Antilles le *petit-mahot* (*abutilon palustre*), médicinal : fleurs, graines, racines

émollientes employées contre la colique, la constipation, l'âcreté des urines; tiges effilochées servant de brosses à dents.

MAL-NOMMÉES. — Nom donné à diverses euphorbes herbacées, qu'on regarde comme douées de propriétés suspectes, bien qu'on les utilise en médecine populaire — *Euphorbia capitata* (*poil de chat*, *herbe à serpents*) : appliquée pilée sur les plaies envenimées; infusion prescrite contre la gonorrhée (Antilles); — *E. pilulifera* (*pilulier*), diurétique : Antilles, Inde, etc. Tison, dans l'appendice à la matière médicale de Foussagrives, mentionne l'action sédative de cette espèce dans les états spasmodiques de l'appareil respiratoire ; — *E. maculata* : infusion diurétique, antispasmodique, narcotique à haute dose ; suc légèrement irritant, alexitère, modificateur de la surface des plaies (Antilles). — A rapprocher de ces plantes : l'*E. prostrata* (*rougette*, à la Réunion), qui se donne infusée dans la dysenterie; l'*E. microphylla*, vermifuge, dans l'Inde ; l'*E. sanguinea*, servant à panser les plaies, en Cochinchine.

MANCENILLIER (*hippomane mancenilla* ; euphorbiacées). — Antilles. Arbre de médiocre taille, croissant au voisinage de la mer, sur les côtes sablonneuses et au bord des marais saumâtres, et contre lequel il faut mettre en garde les soldats et les équipages qui arrivent d'Europe, à cause de son fruit, de séduisante apparence et très vénéneux : c'est une drupe globuleuse, déprimée, de couleur jaune avec teintes rouges sur le côté, du volume d'une pomme d'api. Toutes les parties du végétal contiennent un suc âcre et irritant qui peut, transsudant des feuilles et entraîné par la pluie, déterminer des accidents chez les personnes longtemps endormies ou réfugiées à l'abri de l'arbre (Karsten, *Annales de pharmacie*, 1874); ainsi

Maloukang (ou Ankalaki), fourni par le Polygala butyracea, E. Heckel.
V. « Journal de pharmacie et de chimie » 1889. II, p. 148 + 197.

devient explicable la légende de l'empoisonnement des voyageurs imprudents, qui vont se reposer à l'*ombre* du mancenillier. On a retiré de l'écorce fraîche, traitée par l'éther, une résine verdâtre très âcre et très active, qui se dédouble par l'alcool à 85° en deux résines : l'une insoluble, extrêmement toxique, l'autre soluble et complètement inerte (COUTANCE). Une autre espèce dite *à feuilles de houx* (*hippomane spinosa*) est également redoutable par ses propriétés irritantes. Les *bignonia leucoxylon* et *unguis cati* passent pour neutraliser les effets du mancenillier. La médecine a cherché à tirer parti de l'écorce et du bois comme sudorifique et antiphlogistique, de l'extrait de l'écorce, contre les fièvres intermittentes, du suc frais lui-même, pour le traitement des vieux ulcères. (DESCOURTILZ, RICORD-MADIANA, RUFZ, BROUSMICHE, thèse de Paris, 1875; HECKEL et SCHLAGDENHAUFFEN, *Académie de médecine*, août 1880.)

MANCONE. — Voir Téli.

MANGLIERS. — Voir Palétuviers.

MANGOUSTANS (*garcinia*; guttifères). — Indochine.

G. mangostana, mangoustan proprement dit. Fruit à pulpe sucrée-acidulée, très appréciée des Européens et des indigènes, très susceptible de servir de base à des confections pharmaceutiques utiles pour la diarrhée chronique, comme celui du baël. Le péricarpe, l'écorce de la tige et des rameaux sont très astringents, et on les prescrit en décoction dans la dysenterie. Un pharmacien de Manille, Gruppe, en a retiré un extrait qui a donné de bons résultats dans la dysenterie, la diarrhée chronique, certaines affections catarrhales de la vessie et de l'urèthre. On l'administre en pilules ou en sirop. (*Journal de pharmacie et de chimie*, 1874) — *G. cambogia* (*cambogia gutta*), *mangoustan-guttier* : fournit la gomme-gutte qu'on re-

cueille par des incisions pratiquées sur l'écorce des tiges, au moyen de bambous : ceux-ci, une fois remplis de suc, sont exposés à la chaleur du feu, et continuellement agités d'un mouvement de rotation, jusqu'à ce que la masse résineuse ait pris une consistance suffisante pour être livrée au commerce. Purgatif drastique, employé comme anthelminthique par les Annamites, et aussi comme émétique : Loureiro dit qu'on enlève au suc sa propriété vomitive, en le faisant macérer dans du vinaigre.

MANGUIER (*mangifera indica* ; térébinthacées). — Originaire de l'Inde, aujourd'hui répandu dans toutes nos colonies tropicales. Fruit (mango ou mangue) un peu filandreux, quand il n'a pas été amélioré par la culture, de saveur sucrée, acidulée, et comme térébinthacée : Rufz en recommandait l'usage aux phthisiques, et Descourtilz l'a considéré comme dépuratif et antiscorbutique. Amande astringente, riche en acide gallique, employée dans le traitement de la diarrhée et de la dysenterie. (Avequin, *Journal de pharmacie et sciences acces.*, XVIII, 1831.) Infusion des jeunes feuilles, prescrite dans les maladies chroniques des organes de la respiration. L'écorce du tronc et les fruits laissent exsuder une gomme-résine incolore, aigrelette, qui passe pour excitante, sudorifique, efficace contre la gale et les affections syphilitiques.

MANIOC (euphorbiacées : genre *manihot*, différencié du genre *jatropha* par ses étamines libres et ses fleurs sans corolle). — Colonies intertropicales. Racines féculentes. Celles du *manihot aipi* (*camanioc*) peuvent se manger sans préparation. Celles du *M. utilissima* (*manioc*) doivent au préalable être débarrassées d'un suc laiteux et toxique qu'elles renferment, et qui devrait ses propriétés à de l'acide cyanhydrique libre, d'après Boutron et Henry, ou à une substance aisément transformable en

cet acide. Les méfaits de ce suc ont été beaucoup exagérés : il n'est pas douteux qu'il ne soit redoutable, qu'il n'ait empoisonné des animaux auxquels on avait abandonné, par imprudence ou méchanceté, l'eau de lavage des racines, recherchée par eux à cause de son goût sucré; mais il n'est pas démontré qu'on l'ait employé, chez l'homme, dans un but criminel (son odeur dévoilerait sa présence dans une boisson ou dans un mets quelconque, et d'ailleurs la chaleur d'une cuisson détruirait le principe actif). — Pour rendre inoffensives les racines du manioc, plusieurs procédés sont mis en usage. On les coupe en tranches qu'on fait simplement sécher sur le feu, ou bien, si l'on veut en obtenir une farine, on les râpe après les avoir dépouillées de leur pellicule; on additionne la pulpe d'un peu d'eau, on la presse dans un manchon d'étoffe ou de paille : la matière amylacée, très fine, qui s'écoule, est recueillie à part, lavée et desséchée sur des plaques chaudes (*tapioka*), tandis que le résidu est étalé et desséché partiellement sur des plaques chaudes (*cassave*) ou au soleil (*farine de manioc*), quelquefois torréfié légèrement (*couac* : cette préparation se conserverait plus de vingt ans sans altération : VIREY). La farine de manioc, d'apparence assez grossière (la fécule s'y trouve mélangée à beaucoup de ligneux) est d'une belle couleur blanche (quelquefois un peu jaunâtre), d'un goût très agréable; on l'emploie pour remplacer la graine de lin dans les cataplasmes. — Soumis à la distillation, le suc de manioc laisse un résidu qu'on additionne de piment, pour former une sauce apéritive, appelée *cabiou*. Abandonné à la fermentation, il produit diverses liqueurs alcooliques (*eau-de-vie de manioc*, *bière de manioc*, *mobi*, *vicou*, *cachiri*, *yaraké* des Indiens de l'Amérique du Sud). (Consulter : RUFZ, *Empoisonnements par les nègres* ;

JOUSSET, thèse citée ; DECOREIS, thèse de pharmacie, Montpellier, 1879.)

MARGOSIER (*azadiratcha Indica*; méliacées). — Inde. On donne aussi ce nom au *melia azedarach*, botaniquement confondu à tort avec l'*azadiratcha indica*, et au *melia sempervirens*, souvent appelé *lilas* aux Antilles. Les écorces de ces végétaux sont amères, toniques, fébrifuges, surtout celle de la première espèce. Les fruits des deux autres seraient vénéneux : ingérés au nombre de 6 à 8, ils détermineraient des nausées, des convulsions, puis des phénomènes cholériformes, parfois suivis de mort. DESCOURTILZ.) Graines fournissant une huile amère, à odeur alliacée, vermifuge et antirhumatismale.

MATÉ du Paraguay (*ilex paraguayensis*; aquifoliacées). — Cette plante, dont les feuilles contiennent de la caféine et de l'acide tannique, et qui possède des propriétés toniques si bien démontrées, aurait été introduite à la Martinique par Bélanger.

MATÉVÉ (*potalia amara* ; loganiacées). — Guyane. Feuilles vomitives, administrées en infusion dans l'empoisonnement par le manioc ; sudorifiques, emménagogues, antispasmodiques, fébrifuges. (JOUSSET, thèse citée ; HECKEL et HALLES, *Journal de pharmacie et de chimie*, 4e s., XXIV).

MATRICAIRE (*matricaria absinthoïdes*; synanthérées). — Antilles. Infusion des sommités réputée stimulante et conseillée dans l'aménorrhée.

MAUVES (malvacées). — On donne ce nom dans la plupart de nos colonies, aux ketmies, aux mauvisques, aux pavons, etc., dont les fleurs et les feuilles sont employées comme émollientes, antiophtalmiques.

M' BALL. — Petite euphorbe du Sénégal, qui rappelle

les mal-nommées des Antilles, et que les nègres emploient dans le pansement des plaies.

M' BARIMBOT. — Champignon comestible et vanté contre la constipation habituelle. Sénégambie.

M' BOUNDOU ou **Icaja.** — Poison d'épreuve des Gabonais, plante rapportée par les uns à la famille des apocynées, par les autres à une loganiacée (*strychnos*). L'écorce de la tige et de la racine renferme un principe actif, assimilé par Heckel et Schagdenhauffen à la strychnine (*Journal de l'anatomie et de la physiologie*, 1881), principe qui détermine des effets convulsivants, après un affaissement momentané de l'organisme (Vulpian, leçon sur l'*action des substances toxiques et médicamenteuses*, 1875), et s'accumule dans le foie, le cerveau et la moelle (voir *Journal de pharmacie et de chimie*, 1867, V. et thèse de doctorat de Touchard, Montpellier, 1864).

MÉDICINIERS. — Nom des *jatrophas* à graines purgatives, aux Antilles et à la Guyane (euphorbiaeces). *J. curcas, médicinier bénit, mancenillier bénit, herbe du bon Dieu,* ou du *diable, manioc bâtard* (*pourgher* à la côte occidentale d'Afrique) : l'huile retirée des graines, par expression, drastique très énergique; les noirs du Rio-Nunez l'emploient saponifiée dans la cendre du papayer, pour panser la plaie des nouveaux circoncis ; le suc qui s'écoule par incision de toutes les parties de la plante, très irritant, vésicant. (Descourtilz.) *J. multifida, médicinier bâtard, petit médicinier*, déjà mentionné sous le nom d'*ipéca*, graines eméto-cathartiques, une seule suffit pour provoquer des effets évacuants ; avec l'huile de ce médicinier, les dames créoles préparaient autrefois l'*orange*

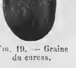


Fig. 19. — Graine du curcas.

purgative : on laissait macérer une orange dans l'huile pendant un mois, puis on la retirait pour la faire sécher ; il suffisait de la rouler entre les mains ou d'en respirer l'odeur, pour qu'on éprouvât bientôt l'action du médicament sur l'intestin ! — *J. urens* : poils urticants.

MÉLI. — Voir Téli.

MÉLONGÈNE ou **aubergine** (*solanum melongena*, solanacées). — Fruit comestible, émollient, feuilles anodines.

MOMBIN (*spondias mombin*, térébinthacées). — Aux Antilles, la décoction des bourgeons, de la racine et de l'écorce de la tige de cette espèce et du *S. myrobolanus* est prescrite en tisane contre la diarrhée et la dysenterie, en gargarisme dans les angines, en collyre dans les ophthalmies et en injections dans la gonorrhée. Fruits astringents, utiles, au naturel, en confiture ou en sirop, dans la diarrhée chronique. D'après Descourtilz, la fumée très chaude des noyaux calme les douleurs de la goutte.

MOMORDIQUE (*momordica balsamina*, cucurbitacées). — Inde, Cayenne, Antilles. Fruit, drastique (*pomme-merveille*).

MORELLES (*solanum*; solanacées) — Plusieurs espèces, aussi connues sous le nom d'*amourettes*, aux Antilles et à la Guyane. Leurs feuilles sont employées comme calmantes, en bains, fomentations ou cataplasmes, dans la strangurie spasmodique, les douleurs utérines, les brûlures, les panaris, les maladies cutanées prurigineuses, etc. Leurs fruits passent pour vénéneux, mais sans preuves bien décisives. Les espèces les plus actives seraient : le *S. triste*, *amourette franche*, *tabac marron* ou *bois-caca* et le *S. mammosum*, *amourette molle* ou *bâtarde*, *pomme-téton*, ou *pomme-poison*. — Dans l'Inde, les feuilles du *S. Jacquini* sont regardées comme expectorantes, et celles

du *S. trilobatum* sont prescrites dans la consomption.

MORELLE A GRAPPE. — Voir Agouman.

MORT A CABRI (*isotoma longiflora*; lobéliacées). — Guyane et Antilles (?). Plante vénéneuse.

MOUREILLIERS, Mourelliers, ou **cerisiers** (*malpighia*; malpighiacées). — Arbres à baies rouges, succulentes, sucrées, acidules, ressemblant à nos cerises, communs aux Antilles et à la Guyane. *Malpighia prunicifolia :* c'est le type du groupe; il n'a d'utile que son fruit, stomachique et antiscorbutique, d'après Descourtilz. *Malpighia crassifolia, moureillier de montagne, bois quinquina des savnes :* écorce riche en tannin, employé en infusion dans les fièvres intermittentes, la fièvre jaune, la diarrhée, etc. *Malphigia urens, moureillier piquant, bois de capitaine, couhaye :* écorce de la tige et des racines, riche en tannin et en acide gallique ; sa décoction prescrite contre les hémorrhagies, les pertes utérines, la leucorrhée ; sa teinture employée par les créoles pour fortifier les gencives. *M. spicata :* mêmes propriétés.

MOUSSES. — On emploie, comme succédanés des lichens et des chondrus qui servent à la confection des gelées analeptiques, à la Réunion, le *gelidium corneum* ; en Cochinchine, le *gelidium spiniforme* (*hai-thao* des Chinois, *rau cau* des Annamites); dans l'Inde, le *gracilina lichenoïdes*.

MOUTARDE. — Dans l'Inde, le *sinapis sinensis* (crucifères) est employé comme rubéfiant (graines). MULUNGÙ .V. p. 94

MUSC. — On sait qu'on retire du Tonkin, comme du Thibet, sa qualité la plus estimée.

MUSCADIERS (myristicacées) — Colonies chaudes (à l'exception du Sénégal et de ses dépendances).

Myristica moschata, aromatica, officinalis, muscadier aromatique. Le fruit est une drupe sub-globu-

-leuse, de la grosseur d'une petite pêche, contenant une amande oblongue (*noix muscade*) et revêtue d'une arillode charnue, découpée en lanières anastomosées, d'un rouge pourpre (macis). La muscade est stimulante ; elle donne par expression, à chaud, une huile fixe, solide (beurre de muscade), qui est toujours mêlée avec une faible quantité d'essence âcre et brûlante, et qui entre dans le baume de Nerval. L'écorce du muscadier fournit par incision un suc rougeâtre, visqueux, très âcre et très





Fig. 20. — Muscadier, myristica aromatica. Fruit et graine avec son arille.

astringent, employé dans le traitement des plaies et des ulcères, et, de même que l'essence retirée de la noix, contre la carie dentaire.

Myristica sebifera, muscadier à suif, très commun à la Guyane (*ouarachi, yayamadou* des indigènes), semences très riches en matière grasse jaunâtre, peu aromatique, avec laquelle on fabrique d'excellentes bougies.

MYLABRES (*mylabris* ; coléoptères). — Collas à fait connaître un mylabre commun dans l'Inde, différent de

celui de la chicorée et doué de bonnes propriétés vésicantes. Il a essayé, à l'intérieur, la teinture obtenue avec cet insecte, dans plusieurs cas de lèpre et de syphilides ulcéreuses, et il aurait eu des succès encourageants. Lepine a rapporté l'espèce au *M. punctata*. En Cochinchine, on emploie comme vésicant le *M. pustulata*. (Etienne.) Voir : Beauregard, insectes vésicants, *J. de pharm. et de chim.*, fév. 1886.

MYROBOLANS. — Drupes sèches, anciennement très en vogue comme aromatiques, astringentes et laxatives, et originaires de l'Inde. Aux Antilles et à Cayenne, le fruit de l'*hernandia sonora* (hernandiées), *carambole, clochette-bois*, qui paraît devoir être rapproché des myrobolans chébules, est encore employé dans les diarrhées chroniques : concassé et bouilli dans l'axonge, il donne une pommade estimée contre les manifestations extérieures de la scrofule.

NANDHIROBA ou liane contre-poison, liane à serpent, liane à savonnette, à cause de la déhiscence pyxidaire du fruit (*fevillea cordifolia* : cucurbitacées). — D'après Drapiez (*Journal de pharmacie*, 1820), les graines sont un puissant antidote des poisons végétaux ; très amères, elles devraient leurs propriétés à une sorte de résine, la colocynthine, isolée par Vauquelin ; elles sont purgatives, fébrifuges, emménagogues. On les applique écrasées sur les morsures de serpent. (Descourtilz.)

NARD, Nard indien, Spicanard, (*Nardostachys jatamansi* ; valérianées) — Vendu dans les pharmacies chinoises, à Saïgon, comme aphrodisiaque.

NATCHOULY (*gendarussa vulgaris* ; acanthacées). — Réunion. Résolutif et émétique. Son emploi, très efficace dans les coliques de l'enfance, lui a valu le nom populaire de *guérit-petit-colique*. (Louvet.)

NAUCHÉES. — *Nauchea*, nom qui a remplacé la désignation botanique quelque peu égrillarde de *clitoria*, inspirée par la forme des fleurs, et qui s'applique à un assez grand nombre de légumineuses volubiles, répandues entre les tropiques, parfois utilisées dans la médecine indigène comme purgatives, emménagogues, etc.

N'DIAR. — Arbre du Cayor (Sénégal), dont la racine est préconisée dans les diarrhées et les maladies des organes respiratoires.

N'DIBENTAM. — Arbre du Cayor, dont les racines ont le même emploi que le précédent.

N'DID. — Sénégambie. Plante rappelant le *plumbago scandens* (dentelaire), par l'ensemble de ses caractères et ses propriétés irritantes.

NEB-NEB, *acacia arabica*. — Voir **Gommes**.

NENUPHAR. — On confond sous ce nom divers *nymphea* (nymphéacées) : *N. lotus* : Inde et Cochinchine, plante sédative, antihystérique, etc. (les Chinois et les Annamites mangent les graines) ; *N. alba* : cosmopolite, feuilles et fleurs émollientes, semences réputées anaphrodisiaques, aux Antilles ; — la *pistie flottante*, *chance*, *plantain d'Inde*, *pistia stratoïdes* (aroïdées) : plante employée dans l'Inde et en Cochinchine, comme détersive, béchique, antidysentérique ; considérée, aux Antilles, comme antivénérienne et emménagogue.

NÉOU, Sénégambie; **Sonkê**, Rio-Nunez (*parinarium senegalense* ; rosacées). — Fruit servant à la préparation d'une boisson fermentée.

N'GNOU-N'GOUMI (labiées). — Sénégal. Infusion aromatique.

N'GUIENDAM. — On vend sous ce nom, à Saint-Louis, (Sénégal) des tronçons de liane ligneuse (probablement

une sapindacée), dont la décoction passe pour purgative et tænicide (?).

NIABENTE, niabentam. — Sénégal. Racine antihémorrhoïdaire.

NIAOULI (*melaleuca viridiflora*, myrtacées). — Nouvelle-Calédonie. Feuilles usitées comme condiment. Elles fournissent, par distillation, une essence incolore ou jaunâtre, douée d'une odeur âcre et aromatique, prescrite avec avantage dans le rhumatisme et offrant quelque analogie avec l'huile de *cajeput* (Bavay, thèse de pharmacie, Paris, 1869, et *Archives de médecine navale*, XXIV; L. Soubeiran, *Journal de pharmacie et de chimie*, 1870). — En Calédonie, le *niaouli* remplace l'*eucalyptus:* le Dr Brassac pense que cette île lui doit en partie sa salubrité et regrette qu'on se soit mis à le détruire.

NIGELLE. — Voir **Cumin**.

NIOTTOUT. — Voir **Bdellium**.

NOLÉ. — Gomme-résine retirée par incision de l'écorce des tiges du *semecarpus anacardium* (térébinthacées). Nouvelle-Calédonie. (Bavay.)

NOYAU (*lucuma mammosa*, sapotacées). Antilles. — Graines stupéfiantes, servant néanmoins à la fabrication d'une liqueur estimée.

NUOC-MAM. — Cochinchine. Suc de poissons abandonnés à la putréfaction sur des claies, à l'air libre et au soleil; condiment, stimulant gastrique, dont l'abus nous a paru dangereux (il détermine à la longue l'atonie digestive).

OGAYOUMA. — Gabon. Écorce en décoction, vomitive ; ses fumigations vantées contre la fièvre.

OLIVIER-BATARD (*bontia daphnoïdes*, myoporinées). — Antilles. Le fruit mûr donne une huile émolliente, et, dit-on, tænifuge.

OMGUÉLER. — Sénégal. Racine en décoction dans la dysenterie des enfants.

ONAYE. — Voir Inée.

OPIUM. — Les Annamites le fument, comme les Chinois. On pourra sans doute cultiver le pavot au Tonkin et affranchir ainsi notre colonie de Cochinchine du lourd tribut qu'elle paye à l'Inde anglaise, pour ses achats d'opium brut. On trouvera de très intéressants détails sur l'usage du *chandoo* (ou opium des fumeurs) parmi les Annamites, dans la thèse du Dr Nicolas (Paris, 1884).

ORANGES (*citrus aurantium*, aurantiacées). — Nombreuses variétés dans nos colonies chaudes. Fruit sucré-acidulé, rafraîchissant, bien apprécié des malades fébricitants. Une variété sauvage des Antilles, l'*orange âcre* ou *sûre*, très-employée en médecine populaire : écorce fébrifuge (POUPPÉ-DESPORTES) ; feuilles toniques, amères, prescrites en infusion dans les névroses, l'atonie digestive; fleurs antispasmodiques; pulpe des fruits purgative, détersive. — On obtient par fermentation du suc exprimé des fruits un vin amer, tonique, apéritif (vin d'orange, *nani*, *nama-avaa* des Tahitiens), et par macération dans le rhum ou cuisson dans le sirop de l'écorce des fruits, des liqueurs digestives très goûtées.

OREILLES DE RAT (*exidia auricula Judæ*, champignons). — Aromatique. Nouvelle-Calédonie, Tahiti.

ORÉLIE CATHARTIQUE (*allamanda cathartica* ; apocynacées). — Inde et Cochinchine. Plante purgative.

OSEILLE DE BOIS (*begonia nitida* ; bégoniacées). — Antilles. Feuilles à saveur aigrelette, due aux acides oxalique et malique qu'elles contiennent à l'état de sels de potasse; tempérantes, antiscorbutiques, vulnéraires et fondantes. A la Martinique, leur infusion serait prescrite dans les bronchites et dans la grippe. (RUFZ.)

OSEILLE DE GUINÉE, ketmie acide (*hibiscus sabdariffa*; malvacées). — Antilles. Calice charnu, à la maturité du fruit, de saveur acidulée, servant à la confection de confitures et de sirops astringents; feuilles émollientes, résolutives ; racines toniques.

OUABÉ (*omphalea diandra*, euphorbiacées). — Guyane. Feuilles en décoction employées dans le pansement des plaies et des ulcères; amandes oléagineuses, comestibles. La plante est surtout connue par les colliers qu'elle fournit aux mulâtresses élégantes de la Guyane et des Antilles, et qui sont composés, d'après Crevaux, de petits fragments polis de la coque des graines, enfilés à la manière de perles (d'où son nom de *graine de dames*).

OUDIÉPÉ (*gardenia oudiépé*; rubiacées). Fournit aux Néo-Calédoniens, ainsi que les *G. edulis* et *sulcata*, une résine qu'ils emploient au calfatage de leurs barques, mais que Bavay regarde comme susceptible d'usages pharmaceutiques et médicinaux. (Dans l'Inde, la résine des *G. gummifera* et *lucida* sert à la confection d'emplâtres et d'onguents pour le pansement des plaies).

OULLA (*parkia africana*, légumineuses: mimosées). — Côte occidentale d'Afrique. Pulpe des fruits amylacée, de saveur douçeâtre ; les nègres savent en retirer une liqueur dont ils sont très avides, malgré son odeur désagréable. Ecorce des tiges et gousses, vidées de leur pulpe et de leurs semences, servant à empoisonner les cours d'eau (action stupéfiante sur les poissons).

PALÉTUVIERS ou **mangliers.** — Il y a beaucoup de confusion, dans les nomenclatures, à propos des végétaux qu'on désigne sous ces noms, et qui ont pour habitat commun les plages maritimes et marécageuses des pays chauds. On réunit quelquefois, sous le même nom

vulgaire, des plantes de familles différentes. Ainsi on nomme :

Palétuvier blanc, l'*avicennia nitida* (verbénacées) et le *conocarpus procumbens* (combrétacées), appelé aussi *manglier bobo* ou *manglier fou ;*

Palétuvier rouge. les *rhizophora mangle* et *candel* (de la forme du fruit, comparable à une chandelle : rhizophorées) et le *coccoloba uvifera* ou *raisinier* (polygonées) qui fournissent des kinos ;

On appelle *palétuvier gris*,. le *conocarpus erecta*, et *palétuvier des Indes*, le *rhizophora gymnorhiza*.

Les écorces de ces diverses espèces sont astringentes, fébrifuges ; celle du palétuvier gris serait aux écorces des palétuviers rouges, d'après Pouppé-Desportes, ce que les quinquinas de mêmes épithètes seraient entre eux. (Voir **Kinos.**)

PALMISTE (*elaïs guineensis ;* palmiers). — Côte occidentale d'Afrique. De son tronc, on recueille une sève fermentescible (*vin de palme*) et de ses semences une huile épaisse, fusible à 29° (*beurre de palme*), qui est utilisée comme alimentaire, médicinale (émolliente) et surtout dans la fabrication des savons.

PANTOUFLIER (*euphorbia myrtifolia ;* euphorbiacées). — Fort jolie plante des Antilles, redoutée à cause des propriétés irritantes de son suc et de ses graines. La décoction des tiges est cependant employée comme antisyphilitique, par quelques guérisseurs noirs. (Ricord-Madiana, *Histoire naturelle et toxicologique du pantouflier : Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1832, XVIII.)

PAPAYER (*carica papaya ;* papayacées). — Colonies tropicales. Fruits sucrés, aqueux, comestibles ; graines stimulantes, aromatiques, anthelminthiques. Le suc laiteux

obtenu par incisions longitudinales du fruit vert et mêlé immédiatement à son volume de miel, d'usage vulgaire comme vermifuge, à la Réunion (Louvet) ; le suc des racines posséderait la même propriété. (Descourtilz.) On a reconnu au suc du papayer le pouvoir de dissoudre les substances albuminoïdes et l'on a pris son principe actif, la papaïne, comme la base d'un assez grand nombre de préparations digestives, en ces dernières années (*Journal de pharmacie et de chimie*, 4e s., XX ; Académie des sciences, août 1877 ; *Nature*, septembre 1880, etc.) : ce n'est point là une découverte aussi récente qu'on le croit généralement ; il y a longtemps que, dans l'Inde et l'Indochine, on a coutume d'arroser la viande trop dure ou trop fraiche, avec du suc de papayer, afin de la rendre plus tendre. (Loubeiro.)

PAREIRAS. — Racines, souches ou tiges amères, toniques, fébrifuges, provenant de ménispermacées des genres *cissampelos* et *cocculus*. Antilles, Guyane, Inde et Indochine. Ces végétaux devraient leurs propriétés à un alcaloïde particulier, la pélosine.

Le *cissampelos pareira* passe pour expectorant et diurétique ; on a aussi vanté ses propriétés alexitères : Descourtilz affirme que, sur cinq nègres piqués par le trigonocéphale, à la Martinique, trois furent guéris après avoir été soumis à l'usage de la racine, les deux autres moururent *pour ne l'avoir pas prise.*

Le *cocculus bakis* du Sénégal est un bon amer, très digne d'être introduit dans la matière médicale : les nègres l'emploient journellement comme diurétique et contre les fièvres intermittentes. (Guil. et Per., *Flore de Sénégambie.*) Nous avons rencontré dans la même colonie, une autre racine, le *sangol*, qui nous a paru appartenir à un

cocculus distinct du précédent et posséder les propriétés des pareiras.

Le *cocculus palmatus*, connu sous le nom de *colombo*, existe en Cochinchine.



Fig. 21. — Bakis.

A la suite de ces espèces, il faut signaler deux *abuta* d'Aublet (Guyane), qui fournissent parfois au commerce

des racines dites de pareira, l'*A. rufescens* (*pareira blanc*) et l'*A. amara folio levi cordiformi, ligno flavescente*. (G. PLANCHON. *Étude sur les pareiras : Journal de pharmacie et de chimie*, 4e s., XXII.)

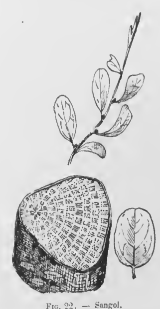


FIG. 22. — Sangol.

PARKINSONIE (*parkinsonia aculeata* ; légumineuses). — Antilles, Sénégal. Écorce fébrifuge; sa décoction en lavements et en bains contre l'hypertrophie des ganglions mésentériques.

PASSIFLORES ou fleurs de la Passion (parce qu'une imagination dévote a cru reconnaître, dans la disposition des étamines et des stigmates, comme la repré-

sentation des instruments qui ont servi au crucifiement du Christ.) — Voir **Barbadine, Pomme-liane.**

PASTÈQUE ou melon d'eau (*cucurbita citrullus*; cucurbitacées). — Colonies chaudes. Fruit sucré aqueux, rafraîchissant. Fonssagrives est bien sévère, quand il en interdit l'usage aux équipages, comme susceptible de provoquer de la diarrhée cholériforme; des rechutes de fièvres intermittentes, etc. (*Hygiène navale.*)

PATAGON, patagonelle - valériane (*boerhavia diffusa;* nyctaginéés). — Antilles. Stimulant, tonique, vermifuge, émétique à haute dose, sudorifique, antispasmodique. Racines employées à la Martinique contre les piqûres du serpent.

PATATE, patate douce (*ipomœa batatas, batatas edulis*; convolvulacées). — Colonies tropicales. Racines féculentes, alimentaires. Feuilles purgatives (?).

PATATE DU BORD DE MER, patate à Durand, soldanelle (*convolvulus maritimus, calystegia soldanella*; convolvulacées). — Racines purgatives (extrait donné à la dose de 25 à 75 centigrammes). Guyane, Antilles, Réunion. A rapprocher de la *liane-cochon.*

PATCHOULY (*pogostemon patchouly*; labiées). Inde. — N'est guère employé que comme cosmétique et pour défendre les vêtements contre les teignes.

PATIENCE (*rumex crispus*; polygonacées). *Tsi-kien-tsâo* des pharmacopées chinoises; racine amère, vendue comme tonique et fébrifuge, en Annam. (ÉTIENNE.)

PATTE DE POULE (*toddalia aculeata*; xanthoxylées). — Inde, Réunion. Racines amères, fébrifuges. Ne pas confondre avec l'*herbe-pied-poule* (*chiendent*).

PAVOT. — Voir **Opium.**

PAVOT ÉPINEUX. — Voir **Argémone.**

PÉTIVÉRIE, pipi (*petiveria alliacea*; phytolaccées).

— Antilles. Racines diurétiques, sudorifiques, vermifuges. Descourtilz dit qu'on les emploie contre les fièvres de mauvais caractère et qu'elle passe pour un contre-poison de la racine de barbadine.

PIGNON D'INDE. — *J. curcas.* (Voir **Médioiniers.**)

PIMENTS. — Baies de plusieurs espèces du *G. capsicum* (solanacées), répandues dans nos colonies tropicales et presque exclusivement employées comme condiments. Au Sénégal, les noirs pansent quelquefois les plaies graves avec une pâte d'huile de palme et de piments écrasés (l'un de nous a vu succomber au tétanos un blessé ainsi traité). On fait aussi usage, comme aromatique et stomachique, des baies de quelques myrtacées, sous le nom de piment: *myrtus pimenta, piment de la Jamaïque* ; *M. acris* ou *bois d'Inde.*

PIN (*pinus longifolia* ; conifères). — Cochinchine. Racines servant à la confection d'emplâtres. (Étienne.)

PISCIDIE. — Voir **Bois de chien.**

PISTACHE. — On donne ce nom à l'amande de l'*arachis hypogea* (voir **Arachides**) et à celle des **Pistachiers** (*pistacia vera* et *P. lentiscus ;* térébinthacées), répandues dans tout le bassin méditerranéen et en Sénégambie: émollientes, oléagineuses, pouvant remplacer les amandes douces dans la préparation des loochs.

POINCILLADE. Baraquette, Macata, fleur de Paradis, (*poinciana pulcherrima* ; légumineuses, cassiées). — Guyane, Antilles, Inde, Cochinchine, etc. Racines réputées vénéneuses ; fleurs fébrifuges, emménagogues. L'écorce du *poinciana ovalifolia, flamboyant*, employée comme fébrifuge.

POIRIER (*tecoma pentaphylla*) ; bignoniacées). — Écorce très employée comme fébribuge à la Guadeloupe.

POIS. — Nom donné à diverses légumineuses dont les

semences sont alimentaircs : — *pois d'angole* ou *ambrevate* (*cajanus bicolor*), Sénégambie, Réunion, Antilles et Guyane : passe pour un contre-poison du manioc, feuilles hémostatiques et diurétiques, fleurs pectorales ; — *pois-chiches, pois yeux noirs, pois boucoussou*, etc. (*phaseolus*), Antilles, — *pois doux* (*inga vera* ou *mimosa inga*) : pulpe sucrée-acidulée, rafraîchissante ; feuilles astringentes (infusion donnée dans la dysenterie), Antilles.

POIS A GRATTER (*dolichos* ou *mucuna* ; légumineuses : phaséolées).

Pois à gratter (*D. ou M. pruriens*). — Antilles. Poils recouvrant les gousses, irritants, urticants : les démangeaisons atroces qu'ils déterminent sur la peau sont calmées immédiatement par l'application dc cendres chaudes, ce qui semble annoncer une combinaison et la présence dans le poil d'un produit analogue à l'acide oxalique, rencontré dans les pois chiches par Deyeux. (Lherminier.) L'action de ces poils, très ténus, est surtout mécanique. On les a utilisés comme vermifuges, à la dose de 20 à 40 centigrammes chez les enfants, et de 60 centigrammes à 1 gramme chez les adultes ; on prend 10 à 12 gousses garnies de leurs poils : on les met dans une bouteille, qu'on remplit au quart de sirop et aux trois quarts d'eau, on agite fortement et, après vingt-quatre heures de macération, on administre chaque matin, pendant trois jours, une cuillerée du liquide, immédiatement suivie d'une cuillerée de farine de manioc. On purge ensuite avec l'huile de ricin.

Grand pois à gratter, yeux bourrique, à cause de le forme des graines (*D.* ou *M. urens*). — Antilles : à signaler surtout en raison dc la singulière croyance dont ses graines sont l'objet. On distingue celles-ci en mâles et en femelles : il suffit de porter sur soi une graine de chaque

Mucunan ou Mucuná. Communicaçao feita pelo conselheiro Caminhoá a Academia imperial de medicina do Rio de Janeiro (le 29 nov. 1888).
(Annaes da Academia do Rio de Janeiro. 6e Série T. IV (1888-89), p. 219.

sexe pour être bientôt guéri des hémorrhoïdes! Nous avons souvenir d'avoir eu à plaisanter... un confrère qui, par mégarde, venait de laisser tomber de son gousset le précieux préservatif.

Dolichos minimus: toxique d'après Pouppé-Desportes.

POIVRES, poivriers. — Espèces aromatiques, stimulantes.

Pipéracées (*piper*) : voir **Bétel**, **Bois d'anisette**, **Herbe**



Fig. 23. — Poivrier. Piper nigrum.

à couresse, **Liane à poivre**, **Lingues**, **Queue de lézard**. Le poivrier aromatique (*piper nigrum* ou *aromaticum*), qui fournit le poivre de table, est cultivé dans l'Inde, en Cochinchine, aux Antilles et à la Guyane.

Amomacées : on emploie. comme succédanés du poivre

ordinaire, les fruits de l'*unona aromatica*, *poivre des nègres*, à la Guyane, et ceux de l'*unona æthiopica*, *poivre de singe*, en Sénégambie.

POMME CANNELLE (*anona squammosa* ; anonacées). — Fruit à pulpe sucrée-acidulée, rafraîchissante Antilles, Guyane, Réunion.

POMME-CYTHÈRE (*spondias cytherea* ou *dulcis* ; thérebinthacées). — Antilles, Réunion, Tahiti (*Vy* ou *Vihi*). Fruit sucrés-acides, astringents.

POMME-LIANE (*passiflora longifolia*; passifloracées). — Antilles et Guyane. Pulpe du fruit sucrée-acidulée, rafraîchissante; feuilles vermifuges.

Pomme-liane batarde ou **Marie-gouju** (*passiflora fœtida*). — Antilles. Pulpe du fruit sucrée-acidule, rafraîchissante, employée comme antihystérique par certains guérisseurs ; feuilles détersives, emménagogues ; fleurs pectorales.

POMME MERVEILLE. — Voir Momordique.

POMME ROSE, pomme d'amour ou de Tahiti, jambosier (*jambosa* ou *eugenia* ; myrtacées). — Végétaux originaires de la région malayenne, aujourd'hui acclimatés à la Réunion et aux Antilles, produisant un fruit sucré-acidule à odeur de rose. Les graines du *J. vulgaris* seraient astringentes et narcotiques. (Descoutilz).

POURPIER (*portulacca oleracea* ; portulaccacées). — Colonies chaudes. Plante émolliente, diurétique. — Une espèce, le *pourpier amer*, plus connu à la Guadeloupe, sous le nom de *quinine-pays*, *P. pilosa*, est un bon tonique amer et fébrifuge. Nous l'avons employé avec avantage dans la convalescence des fièvres graves, l'anémie paludéenne, etc., sous la forme de macération aqueuse ou dans le tafia, surtout sous la suivante : pourpier amer, 100 gr. ; rhum ou tafia, 150 gr. ; vin rouge de Bordeaux, 850 gr. ;

citrate de fer, 5 gr. ; on laisse macérer l'herbe dans le tafia pendant un jour, dans le vin, pendant trois ; on filtre et l'on ajoute le citrate de fer : à la dose de 60 à 100 gr.

POUX DE BOIS (*termites* ; névroptères). — Ce fléau des pays chauds serait-il susceptible d'être transformé en moyen thérapeutique ? Les Espagnols prétendent que la matière des ruches renferme un principe efficace contre le tétanos ; ils en préparent une tisane qu'ils administrent contre cette maladie ; Pouppé-Desportes, qui lui reconnaissait des propriétés sudorifiques, la prescrivait associée au gaïac et à l'antimoine.

PRÊLE (*equisetum* ; equisétacées). — Une espèce réputée astringente et diurétique, à la Réunion.

PRIPRI DES MARAIS. — Cypéracée prescrite comme diurétique, à la Guyane.

PYRÈTHRE. — Voir **Salivette**.

QUAPALIER (*sloanea dentata* ; tiliacées). — Guyane (*châtaignier à grandes feuilles*, à la Guadeloupe). Ecorce et péricarpe très astringents ; la farine qu'on retire des graines, employée en cataplasmes émollients, résolutifs, dans les engorgements laiteux, certaines ophtalmies très douloureuses, etc.

QUASSIA (*quassia amara* ; rutacées : simaroubées). — Guyane, Antilles. Bois amer, tonique, fébrifuge, souvent remplacé, dans les pharmacies, par le *bois de Saint-*



FIG 24. — Quassia amara.

Martin. Sa macération (5 grammes de copeaux pour une verrée d'eau, laisser macérer pendant vingt-quatre heures), excellente contre l'atonie digestive, l'anorexie anémique, etc.

QUATRE-ÉPICES. — Voir **Cumin noir.**

QUEUE DE LÉZARD (*piper plantagineum*; pipéracées). — Antilles. Stimulant. La décoction des fruits et des racines administrée contre le *mal d'estomac des nègres* (anémie ou béribéri [?]) Chatons vermifuges.)

QUININE-PAYS. Voir **Pourpier amer.**

QUINQUINAS. — Des tentatives d'acclimatation des meilleures espèces ont été faites aux Antilles, mais sans persévérance suffisante. La Martinique a cependant pu exposer, à Vienne, de belles écorces de *chinchona nitida*, (Belanger.) R. Bourdon, dans son étude sur la famille des rubiacées, à la Réunion (thèse de pharmacie, Bordeaux, 1882), cite, comme acclimatés dans cette île, les quinquinas suivants, riches en alcaloïdes, d'après les analyses de Trouette: *C calisaya*, *C. officinalis*, *C. succirubra* (Trouette, *De l'introduction et de l'acclimatation des Quinquinas à la Réunion*, Paris, 1879). Des plants apportés de Java à Poulo-Condor, par notre collègue et ami le Dr Nédellec, n'ont pas même été l'objet d'une tentative d'acclimatation dans cette dépendance de notre Cochinchine.

QUINQUINA-PITON (*exostemma floribundum*), et **quinquina caraïbe** (*E. caribœa*; rubiacées). — Guadeloupe. Ecorces amères, astringentes, fébrifuges, depuis longtemps employées dans le pays contre les fièvres endémiques. Il serait intéressant d'en faire une sérieuse analyse.

QUIVI ou **cavanille** (*quivisia heterophylla*; méliacées). — Réunion. Feuilles sudorifiques, dépuratives.

RAISINIER, raisinier du bord de mer (*coccoloba uvifera*; polygonacées). — Antilles. Les fruits fournissent un rob astringent, l'écorce des tiges et la racine une décoction astringente, qu'on prescrit dans la diarrhée et la dysenterie chroniques. Le kino dit de la Jamaïque, retiré de ce végétal.

RAISIN D'AMÉRIQUE. — Voir **Agouman**.

RANDA. — Bauhinie du Sénégal, peut- être identique au **Raund**. (Voir **Ghighis**.)

RAQUETTES (*cactus opuntia* et espèces voisines; cactacées). — Guyane, Antilles, Sénégal, etc. Fruits colorant quelquefois les urines en rouge. Les tiges charnues, succulentes, écrasées, pilées dans du lait, en cataplasmes émollients, résolutifs, sur les tumeurs inflammatoires.

RATT (*combretum glutinosum*; combrétacées). — Sénégal. Feuilles en infusion dans les maladies des organes respiratoires.

RAU-RANG (*asplenium scolopendrium*, Loureiro; fougères). — Cochinchine. Les Annamites administrent les jeunes feuilles, réduites en boulettes, dans la diarrhée chronique. Est-ce la même plante que le Dr Gayet désigne sous le nom de Rau-Bay et qui, d'après ce médecin, serait employée contre le béribéri? (*Arch. de méd. nav.*, XLII, 287).

RAVENSARA ou **noix de girofle**, à la Réunion (*agathophyllum aromaticum*; lauracées). — Aromatique.

REB-REB (*terminalia macroptera*; combrétacées). — Sénégal. Racine, bois et écorce des rameaux, en décoction purgative dans les hydropisies cachectiques. Galles (groupées en panicules), très riches en acide gallique et très astringentes. (Leprieur et Perrottet.)

RÉGLISSIER (*abrus precatorius*; légumineuses:

papilionacées). — Cette plante est devenue tout à coup

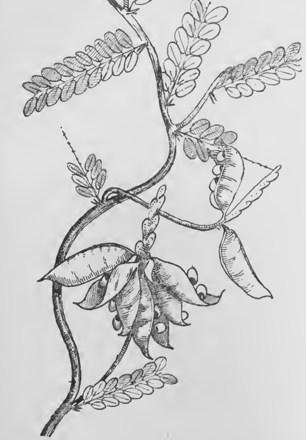


Fig. 25.— Reglissier (Jequirity) alvus precatorius.

presque célèbre, sous le nom brésilien de *jéquirity*. On

la rencontre dans toutes nos colonies tropicales, où ses feuilles et ses racines, un peu sucrées, servent à faire des tisanes béchiques et pourraient fournir un extrait analogue à celui du *glycyrrhiza glabra* (réglisse officinale). On regarde, comme une nouveauté importée d'Amérique, l'application du suc des graines dans l'ophthalmie : nous trouvons cependant, dans une note manuscrite du Dr Collas, de date assez ancienne, et relative à la matière médicale de l'Inde, une mention des propriétés ophthalmiques des semences du réglissier. Ces graines, presque rondes, rouges avec une tache noire à l'ombilic, donnent une macération qui détermine sur la conjonctive une inflammation très vive, parfois accompagnée de phénomènes généraux, effets dus au développement d'un bacille, selon les uns, à un principe d'ordre chimique, selon les autres, et très heureusement utilisés comme substitutifs dans les ophthalmies purulentes de nature infectieuse, dans la conjonctivite granuleuse. Les graines sont employées en poudre (insufflation) ; en pommade (poudre 1 gramme, vaseline 30 grammes, en instillation sous les paupières) ; en macération suivant des formules diverses (10 graines décortiquées et pulvérisées, en macération dans 500 grammes d'eau froide, pendant un jour : à filtrer ; en collyre et en lotions pendant trois jours, trois fois par 24 heures.)

RENINGHAO. — Sénégal. Bois dont la macération est administrée contre le tænia.

RÉSÉDA DES ANTILLES. — Plante voisine du *henné* et susceptible de recevoir les mêmes applications : *lawsonia inermis* (lythrariées). Stimulant, antispasmodique, emménagogue. Antilles, Inde, Cochinchine, etc.

RHATHRAM. — Sénégal. Sommités de borraginée, administrées en infusion dans les maladies du ventre, chez les enfants ; l'infusion a la coloration, l'odeur et la saveur

un peu âcre de celle du thé vert; elle paraît agir comme légèrement stimulante et astringente.

RHOM-RHOM. — Sénégal. Petite carduacée sous-ligneuse, prescrite en infusion dans les maladies de l'intestin et des bronches.

RHORHAM-SAP. — Sénégal. Tiliacée du genre *grewia* : racines et menus branchages en décoction dans la diarrhée.

RICINS (*ricinus*; euphorbiacées). — On en compte plusieurs espèces dans nos colonies intertropicales. La plus



Fig. 26. — Ricin commun. Ricinus communis, rameau, fruit et graine.

répandue est le *R. communis*. Nous n'avons qu'à rappeler les propriétés purgatives de l'huile retirée des graines : aux Antilles, l'huile obtenue en traitant les semences broyées par l'eau chaude est désignée sous le singulier nom d'huile de *carapatte*; les créoles en font un grand

usage, non seulement comme simple purgatif, mais encore comme d'une sorte de spécifique contre les fièvres les plus graves, en la mélangeant avec le suc de citron. Les feuilles de ricin, appliquées pilées sur les seins des nouvelles accouchées, activeraient la sécrétion lactée; elles auraient aussi la propriété d'écarter les mouches.

RIMA. — Voir Arbre à pain.

RIZ (*oryza sativa*; graminées). — Sa culture est une des richesses de notre colonie de Cochinchine et du Tonkin. Graines en décoction émolliente dans la diarrhée. Fécule analeptique. On retire du riz, par fermentation, une liqueur fermentée (*arack*).

ROCOU, rocouyer (*bixa orellana*; bixacées). — Antilles, Guyane, Nosi-Bé, Inde, etc. Graines tinctoriales, cosmétiques, astringentes; leur teinture, en enduit sur le corps, est un préservatif contre les chiques et les moustiques (mais que son odeur repoussante a toujours fait abandonner aux Indiens). C'est avec le Rocou qu'on colore le beurre aux colonies.

ROUGETTE. — Voir **Mal-nommées.**

ROYOC (*morinda royoc*; rubiacées). — Inde, Antilles, Guyane (*rhubarbe des caraïbes*), etc. Racines amères, aromatiques, contenant de l'oxalate de chaux, du tannin, de l'acide gallique, un principe muqueux; leur poudre est purgative à la dose de 4 grammes; on en a retiré un extrait stomachique, doucement laxatif, à la façon de la rhubarbe.

SABINE (*juniperus sabina*; conifères). — Poudre emménagogue et abortive, connue et employée par les Annamites. (ÉTIENNE.)

SABLIER (*hura crepitans*; euphorbiacées). — Inde, Antilles. Graines émétiques et drastiques, pouvant déterminer des symptômes de cholérine et de dysenterie, et

parfois volontairement ingérées par des soldats, dans le but de se soustraire aux obligations du service. (DESCOURTILZ, Flore; RUFZ, *Empoisonnements par les nègres;* RICORD MADIANA, *Annales de pharmacie et des sciences ac.*, X, 1831.)

SAFRAN. — Nom du *Curcuma* aux Antilles. — A la Guadeloupe, on appelle *safran marron* et on regarde comme abortif l'*hypoxis scorconeriifolia* (liliacées).

SAGOUTIERS — ou végétaux fournissant la fécule appelée *sagou*. — Palmiers: *sagus raphia* (côte occidentale d'Afrique): il donne un vin très estimé des indigènes, d'où sa synonymie botanique, *S. vinifera, raphia vinifera*; *S. pedunculata* (Mayotte, Nosi-Bé, Madagascar, Réunion, Cayenne, etc.); *S. Rumphii.* — Cycadées: *cycas circinalis* (Réunion), *C. inermis* (Cochinchine), *zamia integrifolia* (Antilles).

SALIVETTE (*pyrethrum aphyllum*; synanthérées). — Martinique. (DESCOURTILZ.) La racine, mâchée, augmente la sécrétion salivaire, propriété que l'on utilise dans les névralgies dentaires, les maladies soporeuses, la paralysie de la langue, etc. Poudre sternutatoire et détruisant la vermine.

SALSEPAREILLES. — Les vraies salsepareilles appartiennent à des *smilax* (asparaginées) : elles sont assez rares dans nos colonies ; on en trouve cependant quelques sortes aux Antilles et à la Guyane; le *goli-goli* du Rio-Nunez est bien une salsepareille ; la Cochinchine produirait la *squine* (*smilax china*), d'après Etienne.

SANDANDOUR. — Sénégal. Racine et bois d'un petit acacia, dont la macération est employée contre l'uréthrite, quelquefois aussi dans les maladies aiguës des organes respiratoires, comme expectorante.

SANGOL. — Voir **Pareiras**.

SANGSUES (hirudinées). — On trouve, au Sénégal, d'après Moquin-Tandou :

1° L'*hirudo mysomelas*, qui a le corps plus aplati que celui de la sangsue médicinale, le dos d'un vert olivâtre ou d'un noir jaunâtre avec trois bandes longitudinales jaunes ou jaunâtres, bordées de noir; les bords jaunes, le ventre jaune avec des taches noires irrégulières, la bouche et la ventouse anale noires, les yeux peu apparents : deux variétés, *nigrescens*, à dos noirâtre, sans bande; *ferruginea*, à dos couleur de rouille.

2° L'*hirudo senegalensis*, qui ne devrait pas être distinguée de la précédente.

Les règlements (service hospitalier, 1842) prescrivent aux pharmaciens de préférer, dans leurs achats, les sangsues vertes du Fouta-Toro aux sangsues noires du Cayor : cette recommandation n'est guère justifiée, car les sangsues des hôpitaux de Saint-Louis et de Gorée proviennent toujours du bas pays (lacs de Guier, de M' Boro, du Diander); elles répondent assez bien à la description de l'*H. mysomelas*. Voici les caractères des sangsues soumises à notre observation : les plus belles atteignent le volume de la sangsue médicinale; mais, en général, elles sont d'un tiers ou de moitié moins grosses; le corps est légèrement aplati : de couleur olivâtre très foncée, il offre tantôt une bande médiane qui semble formée par trois lignes noires très rapprochées, irrégulières, interrompues et comme ponctuées, tantôt trois bandes longitudinales jaunâtres, bordées de noir et très étroites; les bords présentent une bande jaune-orangé très régulière, bien dessinée, comprise entre deux lignes noires plus ou moins accentuées; le ventre est d'un jaune-verdâtre sale, avec des taches punctiformes, irrégulièrement disséminées; les ventouses sont noirâtres; l'orifice mâle est situé vers le vingt-cinquième anneau ou

un peu au delà ; l'orifice femelle se trouve cinq anneaux plus en arrière ; les poches stomacales sont trapéziformes, comme auriculées, mais non lobées. Une sangsue de poids moyen (0 gr, 50) suce 3 grammes de sang : pour produire le même résultat qu'avec vingt sangsues de France, il faudrait donc employer cinquante ou soixante sangsues du Sénégal.

Aux Antilles, on se sert de la sangsue officinale ou sangsue verte, et de la sangsue du Sénégal, qu'on a réussi à acclimater. La Martinique possède une espèce propre, l'*H. martinicensis*, Blainv., que Moquin-Tandon rattache au genre hæmopis.

A Pondichéry, on emploie l'*hirudo granulosa*, deux fois plus grosse que notre sangsue officinale, et qui serait différente de l'espèce utilisée dans les hôpitaux de Bombay. (Collas.)

SANGUINE ou **bois-corail** (*hamelia patens*; rubiacées). — Antilles (le même nom vulgaire y désigne l'*erythrina corallodendron*). On prépare, avec le suc des fruits, un rob et un sirop acidulés, utiles dans la dysenterie, le scorbut, etc. La macération des feuilles serait très efficace contre la gale.

SANTAL. — Bois sudorifique, diaphorétique, d'où l'on retire une essence odorante prescrite avec succès contre l'uréthrite. On rencontre le *santalum album* dans l'Inde et la Cochinchine ; le *S. austro-caledonicum* en Nouvelle-Calédonie (santalacées).

SANTHIER ou **sathier.** — Sénégal. Rubiacée sous-ligneuse : racines, tige et feuilles en infusion dans la diarrhée, la bronchite, les accidents vénériens.

SAPOTES, Sapotilles, sapotilliers (*achras*; sapotacées). — Antilles, Guyane, etc. Fruits sucrés, à saveur de poire blette et légèrement astringente quelquefois recommandés

contre la diarrhee. Les amandes de l'*A. sapota*, renfermées sous un tégument noir et corné, sont prescrites en émulsion, comme néphrétiques et lithontriptiques (Lherminier) elles renfermeraient une assez grande quantité d'acide cyanhydrique, et Leprieur aurait observé un cas d'empoisonnement, à la suite de l'ingestion d'un verre de rhum, où l'on avait laissé macérer plusieurs semences de sapotille concassées. Le suc gommeux recueilli au niveau des fissures de l'écorce de l'*A. sessilifolia* (*sapotillier noir* ou *marron, balata rouge*, etc.) est insufflé, après dessiccation et pulvérisation, dans les narines, pour arrêter les épistaxis; les graines de la même espèce seraient diurétiques.

SAPPAN (*cæsalpinia sappan*; légumineuses). — Inde, Cochinchine. Graines stomachiques, emménagogues.

SARRACÉNIE (*sarracenia purpurea*; sarracéniées). — Saint-Pierre-Miquelon. Racines et feuilles préconisées comme prophylactiques et curatives de la variole: 12 à 15 grammes en infusion pour un litre d'eau. (Gautier, *Quelques mots sur l'histoire naturelle des îles Saint-Pierre et Miquelon*, thèse de pharmacie de Montpellier, 1866; Louvet, *Histoire naturelle de la sarracénie pourprée: Archives de médecine navale*, 1864, II; Foucaut, *ib.* 1877.)

SATIA. — Rio-Nunez. (*tabernæmontana*; apocynacées), dont le suc, mélangé aux décoctions de la racine de *tilimingui* (voir **Erythrine**) et de l'écorce de *doundaké*, jouit d'une grande réputation contre l'éléphantiasis (applications externes).

SAUGE ou **herbe à ronce** (*lantana camara* et *L. aculeata*; verbénacées). — Antilles. Feuilles aromatiques, stimulantes, sudorifiques, fébrifuges, vulnéraires.

SAVATT (*poivrea aculeata*; combrétacées). — Sénégambie. Ecorce des tiges astringente; racines vermifuges (?).

SAVONNIER (*sapindus saponaria;* sapindacées). — Guyane, Antilles, Inde. Toutes les parties du végétal contiennent de la saponine. On fait, avec le bois, des bâtonnets qui servent à nettoyer les dents. Les fruits et les feuilles remplacent souvent le savon. Le suc visqueux des fruits, qui renferme du tannin, est administré à l'intérieur et en injections vaginales, contre les hémorrhagies utérines ; on le regarde comme fébrifuge. La décoction de l'écorce de la tige est bonne, en injection, dans la leucorrhée vaginale et l'uréthrite, en lotions contre les vieux ulcères. (L. Simmonds, *les Plantes à savon : Annales de pharmacie,* 1874.)

SAVOYARDE ou **hellébore à trois lobes, anémone du Groenland** (*coptis trifolia* ; renonculacées). — Saint-Pierre et Miquelon. Teinture de la racine employée contre les aphthes ; plante vulnéraire, apéritive. (Gautier.)

SEDOUM, siddem. — Voir **Jujubiers.**

SEMEN-CONTRA, nom de l'ansérine anthelminthique, à la Guadeloupe.

SÉNÉ. — Voir **Casses.**

SENSITIVE (*mimosa pudica* ; légumineuses) (**herbe mam'zelle**, à la Guadeloupe). — Antilles, Guyane, la Réunion, etc. Racine vomitive ; son infusion (30 grammes pour un litre d'eau) a été recommandée dans la diarrhée et la dysenterie.

SERPENTAIRE, langue de serpent, herbe sans couture (*ophioglossum reticulatum*). — Antilles, Inde. Décoction en gargarisme dans les angines. Feuilles bouillies dans l'huile, estimées pour le pansement des brûlures. Suc employé pour sécher les dartres farinacées. Astringent.

SÉSAME (*sesamum orientale* ; bignoniacées). — Sénégal, Inde. Huile des graines comestible et susceptible d'applications médicinales. Feuilles très mucilagineuses, émollientes, pectorales.

.Le solom (Dialium nitidum) par É. Heckel, in "Répertoire de pharm." 1888, p. 441.

SIBIRI. — Guyane. Fébrifuge.

SIMAROUBA (*quassia simaruba, simaruba officinalis*; rutacées, simaroubées). — Guyane, Antilles. Ecorce de la racine amère, tonique et fébrifuge, à forte dose purgative et vomitive : anémie, dyspepsie, fièvre intermittente, dysenterie chronique.

SINGHÉGNÉ (*cassia sieberiana* ; légumineuses, cassiées). — Sénégambie. Racines purgatives. (LEPRIEUR.)

SINK ou **sinké**. — Sénégal. Nous ne saurions dire si c'est le même végétal que Lécard appelle *sinthe* et rapporte à l'*acacia gracilis*. Décoction des copeaux de la tige et des fragments de l'écorce, administrée dans la diarrhée et la colique des enfants. Au Rio-Nunez, sous le même nom, les indigènes font usage d'une écorce en longues lanières, d'un blanc jaunâtre, larges et résistantes, un peu amères, comme contre-poison du *téli* : cette écorce paraît appartenir à un acacia de grande taille.

SORGHO (*holcus sorghum, sorgho saccharina* ; graminées). — Plante à sucre, bien étudiée par Hétet (*Revue coloniale*, 1856). Inde.

SOROUM des Woloffs, **monké** des Foulahs, côte occidentale d'Afrique (*dialium nitidum* ; légumineuses, cassiées). — Les noirs mangent la pulpe farineuse, légèrement acidulée, qui enveloppe les graines, et administrent l'infusion des feuilles, comme sudorifique, pour aider l'éruption variolique.

SOUARI (*pekea guianensis*; rhizobolées). — Guyane. Graines oléagineuses, émollientes.

SOUCHET (*scirpus radice nodosa odorata*, L., cypéracées). — Antilles. Toutes les parties de la plante réputées vulnéraires, détersives, emménagogues. On emploie le souchet en bains aromatiques, contre les maladies nerveuses (hystérie, chorée, convulsions des enfants, etc.).

Poudre de la racine, recherchée comme dentifrice et parfum du corps. La plante est, suivant Dutertre, « un trésor inestimable pour les femmes enceintes, car un demi-gros de la poudre de sa racine, pris dans du vin blanc, les fait délivrer sur le champ avec beaucoup de facilité. »

SOULOUBOUKIT (*phallus de loup* ou *de chacal* ; champignons). — Sénégambie, Rio-Nunez. Ecrasé, topique sédatif dans les névralgies sus-orbitaire et du cuir chevelu.

SOUM ou **soump** (*balanites ægyptiaca*; olacinées). — Sénégambie. Deux variétés; l'une a des feuilles qui passent pour douées de propriétés vermifuges et des fruits purgatifs; l'autre, des racines réputées purgatives. On peut retirer de l'huile des graines.

SOUNABY. — Sénégal. Ecorce dont la macération serait employée comme abortive.

SOUNE. — Sénégal. Ecorce astringente.

SUMAC (*Rhus toxicodendron*; térébinthacées). — Antilles. Suc très irritant, vénéneux. L'extrait préparé avec le suc non dépuré des feuilles, préconisé contre les dartres invétérées et certaines paralysies. (Cauvet.)

TABAC (*nicotiana tabacum*; solanacées). — Découvert par les Espagnols dans l'île de Tabago, introduit en France par Jean Nicot. A fait depuis la conquête du monde. Toutes nos colonies tropicales en produisent. Poison narcotico-âcre, stupéfiant, d'emploi dangereux en médecine. Sa décoction parasiticide.

TACAMAHACA. — Voir **Iciquiers.**

TACHI ou **quassia du Para** (*tachia guianensis* ; légumineuses). — Racine ressemblant à celle du quassia, amère, fébrifuge.

TALAUMA, à la Guyane ; **bois-pin** ou **bois-cachimant**, aux petites Antilles, à cause de la forme en cône

pseudo-écailleux de ses fruits (*magnolia linguifolia*; magnoliacées). — Il suinte des fruits un suc résineux, luisant, non friable, d'un brun noirâtre, comparable pour la teinte à l'extrait d'opium, gluant et visqueux, d'une odeur balsamique subtile, d'une saveur chaude, âcre, un peu amère : fumigations ou pulvérisations utiles dans les maladies chroniques des voies respiratoires. Décoction de l'écorce, stomachique, astringente, détersive et antipsorique.

TAMARIN (*tamarindus indica*; légumineuses: cassiées). — Inde, Cochinchine, Réunion, Sénégal, Antilles, Guyane. Pulpe des fruits sucrée-acidulée, laxative. (Ne pas confondre avec le *Vanguiera edulis*, appelé Tamarin d'Inde, à la Martinique et à la Guadeloupe : Rubiacées). — A la Réunion, sous le nom de petit-tamarin blanc, on désigne le *phyllanthus niruri* (euphorbiacées) : diurétique et dépuratif.

TAMBAYAN (*sterculia scaphigera*; sterculiacées). — Cochinchine. Fruit astringent.

TAMINIER (disscoréacées). — Martinique. Racine bouillie et écrasée, employée comme cataplasme résolutif.

TANGHIN (*tanghinia venenifera*; apocynacées). — Madagascar, Nosi-Bé. Plante à rapprocher de l'*ahouai*. Poison d'épreuve préparé avec la graine. Principe actif isolé par Henry et Ollivier, expérimenté par Kolliker et Pélikan (1878). Paralysant cardiaque et convulsivant. On trouve, dans la thèse du Dr Deblenne (*Géographie médicale de Nosi-Bé*, Paris, 1883), une observation d'empoisonnement chez l'homme, recueillie par le Dr Guiol, et qui probablement doit être rapportée à l'administration criminelle du tanghin (guérison par l'opium et la belladone). (Voir les *Leçons de pathologie expérimentale* de Vulpian, 1876.) — Dans une note à l'Académie des sciences

(31 août 1885), Quinquaud établit que le caractère fondamental de l'action du tanghin est une augmentation de la réflectivité bulbo-spinale ; il a administré l'extrait mixte de l'amande, chez l'homme, à la dose de 0 gr. 05 à 0 gr. 10, dans des cas de paralysies toxiques, de tremblements, d'atonie intestinale, d'incontinence d'urine, et il aurait obtenu des améliorations sensibles ; mais il faut cesser le médicament lorsque le malade éprouve de la céphalalgie, des nausées, des vomissements, et un certain degré de faiblesse.

TARIRI (*tariri guianensis*; anacardiées). — Guyane. Écorce astringente (Jousset).

TARO. — Voir **Chou caraïbe**.

TÉLI, mancône, bouranne, méli, etc. (*Erythroplœum guineense, fillæa suaveolens*; légumineuses, cæsalpiniées). — Écorce servant à préparer, par macération, le poison d'épreuve, depuis longtemps connu à la côte occidentale d'Afrique, sous le nom d'*eau rouge*, mais étudié scientifiquement seulement depuis quelques années. (Compte rendu des travaux de la commission de surveillance de l'exposition permanente des colonies, 1874-75 ; Gallois et Hardy, *Journal de pharmacie et de chimie, Bulletin de la société de biologie, Bulletin général de thérapeutique*, 1875-76 ; A. Corre, *Journal de thérapeutique de Gubler*, 1876.)

Cette écorce est souvent confondue, sous le nom de *méli*, avec celle du *Niey-Datah* (voir **Dank**). Elle est épaisse, rugueuse, fendillée et grisâtre extérieurement, rougeâtre au-dessous de l'épiderme, très friable, à cassure granuleuse et sans netteté, offrant au mâchonnement une saveur amère assez faible, d'abord dépourvue d'astringence, puis une sensation d'âpreté extraordinaire à la pointe de la langue, sensation comparable à celle d'une brûlure, moins



Voir in Dict. de Dechambre 2e Série, T. XI, p. 349, l'art. Mancone (Écorce de)

la douleur, et accompagnée d'une grande diminution de

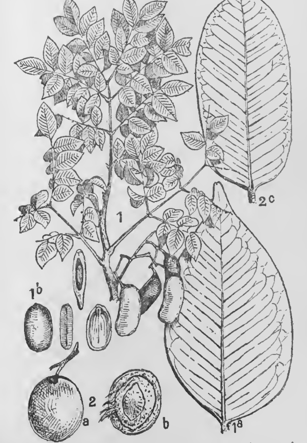


Fig. 27. — Téli et méli. 1. Téli (erythroplæum guineense). 1, rameau fructifère; 1a, feuilles; 1b, graine. — 2. Meli (detarium senegalense) : 2ab, fruit ; 2c, feuille.

la sensibilité tactile. Poudre sternutatoire et sollicitant les larmes. Macération de belle couleur rouge sombre Le principe actif de l'écorce (qu'on retrouve dans les graines) est l'érythropléine ; il a été isolé par Gallois et Hardy (et avant eux par Rouhaud à Gorée) au moyen de l'éther acétique ; il est cristallisable, incolore, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther acétique, insoluble ou peu soluble dans l'éther sulfurique et le chloroforme, se combine avec les bases pour former des sels et présente les réactions suivantes :

Avec l'iodure de potassium ioduré :	Précipité jaune-rougeâtre ;
— l'iodure double de mercure et de potassium :	— blanc ;
— — de bismuth et de cadnium :	— jaune ;
— — de cadnium et de potassium :	— blanc floconneux;
— le bichromate de potasse :	— jaunâtre ;
— le bichromate de mercure :	— blanc ;
— le chlorure d'or :	— blanchâtre ;
— le chlorure de palladium :	— blanc ;
— l'acide phosphomolybdique :	— grenu jaune-verdâtre

L'érythropléine est un poison cardiaque. Cet alcaloïde détermine l'arrêt du cœur en systole, agissant à la manière de l'upas-antiar, de l'inée, du tanghin, du laurier-rose, de l'ahouai, du venin de crapaud, etc., d'après Vulpian Les symptômes et les lésions, observées chez l'homme, après l'administration de la macération aqueuse de l'écorce, sont encore à décrire, aucun Européen éclairé ne paraissant avoir assisté aux épreuves (certaines descriptions ne sont que pittoresques) et les empoisonnements accidentels étant fort rares. (On nous a signalé le fait d'un empoisonnement de toute une famille, à Sedhiou, à la suite d'un repas de viande, hachée sur un billot de bois de téli, mais sans détails susceptibles d'être interprétés utilement) Chez

divers mammifères (singes, chacals, chiens, lapins, etc.), voici quels sont les phénomènes observés : Quelques minutes après l'administration du poison, l'animal éprouve de l'inquiétude ; il se réfugie dans un coin, il s'accroupit ou s'affaisse ; les traits s'étirent, les yeux deviennent ternes et comme larmoyants, les pupilles se dilatent ; mouvements

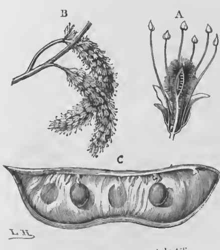


Fig. 28. — Fleurs et fruit ouvert du téli.

de mâchonnement, salivation, écume à la bouche (quelle qu'ait été la voie d'administration du toxique), puis vomissements très pénibles, et de plus en plus répétés, de matières glaireuses et spumeuses ; un peu plus tard, excrétion de matières fécales et de matières analogues à celles des vomissements par l'anus, excrétion d'urines claires, en

même temps que la prostration s'accuse davantage. Quelques cris plaintifs, sorte de crispation des extrémités, allongement spasmodique du cou, rétraction du ventre, mouvements vacillants et incertains, très affaiblis dans les derniers moments (l'animal tombe et reste étendu sur l'un des flancs), sensibilité très émoussée; pouls accéléré, petit; respiration irrégulière, tantôt précipitée, tantôt ralentie; température rectale très diminuée; trismus, hoquet, secousses convulsives précédant ordinairement la mort. Celle-ci est presque foudroyante chez les animaux de petite taille (rats). A l'autopsie, congestion plus ou moins prononcée des viscères abdominaux ; muqueuse gastro-intestinale recouverte par une couche assez épaisse de matières glaireuses, souvent rosées et comme sanguinolentes ; la membrane est épaissie, ecchymosée par places (même quand le poison a été introduit par voie hypodermique), quelquefois cependant pâle, presque exsangue (quand la mort a été rapide), quelquefois aussi légèrement ulcérée (?). Poumons hypérémiés ; oreillettes dilatées, ventricules contractés; injection des membranes cérébro-spinales, surtout au niveau du mésocéphale, où l'on peut constater des raptus hémorrhagiques, piqueté de la substance cérébrale. Il nous a été donné de constater, dans un cas, l'annihilation réciproque des effets de la strychnine et de l'érythropléine l'une par l'autre. L'indication, dans un empoisonnement par le téli, comme en toute autre substance du même ordre, serait, après l'administration des évacuants, l'emploi des stimulants cardiaques. Dans le Rio-Nunez, une écorce d'acacia (*sink*) est regardée comme contre-poison du téli.

TERRE COMESTIBLE. — On a considéré pendant longtemps comme un symptôme de maladie et particulièrement de ce qu'on appelle le *mal-cœur des nègres*,

aux Antilles, l'appétence pour certaines terres argileuses. On sait aujourd'hui qu'en de nombreux pays les populations indigènes font usage de ces terres, façonnées parfois en objets divers, comme notre pain d'épice. Il n'est pas probable que la consommation des argiles ait pour seul but de tromper l'estomac et d'apaiser la faim; sans doute, elle complète une alimentation habituelle trop misérable, grâce aux matières organiques contenues dans les terres et provenant de végétaux détruits, ainsi que le suppose Guibourt. (Lire, sur ce sujet, un intéressant article de Ferrand, *in Science et nature*, 16 mai 1885.)

TEUMBE. — Sénégal. Bois dont la décoction est employée, par les noirs, pour laver les plaies compliquées de parasitisme.

THÉS. — On réunit sous ce nom, dans nos colonies, des plantes très diverses, dont on fait usage sous la forme d'infusion aromatique et légèrement stimulante.

Le thé vrai ou *thé de Chine* (*thea sinensis*; caméliacées) est cultivé en Cochinchine (Thorel, Étienne); mais il y est adultéré, sinon remplacé complètement, sur beaucoup de marchés indigènes, par le *thé annamite* (feuilles de l'*acalypha fruticosa*, Lour. ; euphorbiacées).

On a fait des essais de culture du thé de Chine à la Réunion.

Aux Antilles, on emploie comme succédanés, les fleurs du *dégonflé*, mais surtout les feuilles du *capraria biflora* (scrofulariacées). Cette dernière plante, vulgairement appelée *thé de la Martinique*, produirait, à haute dose, ou à dose moyenne trop répétée, de la somnolence, des vertiges, de l'affaiblissement de la mémoire, une débilité générale et même la paralysie. (Descourtilz.)

A la côte occidentale d'Afrique, on fait un grand usage, sous le nom de *thé de Gambie*, des feuilles de plusieurs espèces de verbénacées.

Dans toutes nos colonies tropicales, on boit aussi comme infusion théiforme, celle des feuilles du corossollier (*thé-corossol*). (Voir encore **Aya-pana, Citronnelle**).

Notre petit établissement de Saint-Pierre-Miquelon possède quatre espèces d'éricacées qu'on emploie comme thés : — le *thé* dit *de Terre-Neuve* (*vaccinium hispidulum*) ; — le *thé de la montagne* ou *thé rouge* (*gaultheria procumbens*) ; — le *thé jaune* (*ledum latifolium*) ; — le *thé d'anis* (*phalerocarpus serpillifolia*).

THIR. — Sénégal. Fruit siliquiforme d'une capparidée, aromatique, stimulant, antiscorbutique ; sa saveur rappelle à la fois celles du poivre et de la moutarde.

THUONG-SON. — Fébrifuge annamite, que Weber (*Recueil de mémoires de médecine et de chirurgie militaires*, dernière série, VIII) croit devoir rapporter au *dichroa febrifuga*, Loureiro (acanthacées), mais que plusieurs botanistes rangent dans un genre nouveau (*adhatoda* ou *gendarussa*). Le suc frais des feuilles provoque des vomissements, et au bout de deux ou trois jours, coupe les fièvres. Weber a fait usage, comme tonique, de l'infusion des feuilles sèches (6 grammes pour un litre d'eau) ; mais il ne lui est pas démontré que cette préparation agisse bien utilement contre les fièvres intermittentes caractérisées.

THUYA (*thuya orientalis* ; conifères). — Cochinchine. Feuilles irritantes, emménagogues. (Étienne.)

THYM DE SAVANE (*turnera montana* ; turnéracées). — Martinique. Employé contre la piqûre du trigonocéphale.

TIGARÉ (*tigarea aspera* ; dilléniacées). — Guyane. Sudorifique et diurétique (ascite, fièvres intermittentes).

TILIMINGUI. — Voir **Erythrine.**

TIOH ou **TIORH.** — Sénégal. Apocynée à caoutchouc. Racine en décoction contre l'uréthrite. Stimulant génésique (?).

TOLU. — Produits succédanés de ce baume, fournis, aux Antilles et à la Guyane, par plusieurs térébinthacées du genre *amyris*, *A. ambrosiaca*, *A. plumieri* (une espèce, l'*A. toxifera*, donnerait un suc noirâtre vénéneux), en Cochinchine, par le *buchanania angustifolia*. La plante à vrai tolu (*toluifera balsamum*; légumineuses) existe d'ailleurs à la Guyane.

TONG-KHOUAN (*cnidium Monnierii*; ombellifères). — Cochinchine. Semences stimulantes, emménagogues. (Étienne.)

TOUMBÉ-QUIRI-GNAKI (*arbre* ou *épine à bonne odeur*, peut-être un ximénia[?]). — Rio-Nunez. Arbuste à drupe jaune-doré, de la grosseur d'une prune, arrondie, dont la pulpe exhale une odeur d'acide cyanhydrique très prononcée. Cette pulpe, bien que redoutée comme un puissant toxique, est employée par les indigènes en quelques maladies, par exemple en frictions sur la région lombaire, dans la dysménorrhée des jeunes femmes.

TRÈFLE, petit trèfle (*oxalis corniculata*; oxalidées). — Réunion. Laxatif.

VACOUET, vacoi, vaquois (*pandanus odoratissimus* et *P. utilis*; pandanées). — Tahiti, Cochinchine, Réunion, Antilles. Fleurs très odorantes (*fleurs des anges*) entrant dans la confection de cosmétiques. Fruits émollients, béchiques.

VALULUY (*celastrus paniculata*; rhamnacées). — Huile empyreumatique, employée dans le traitement du béribéri, à Pondichéry. (Huillet.)

VANILLE ROUGE. — Voir **Faham.**

VANILLE (*vanilla aromatica* et espèces dérivées ;

orchidacées). — Cette plante, dont les gousses sont si recherchées à cause de leur parfum et quelquefois, dit-on, à cause de leurs propriétés aphrodisiaques, est l'objet d'une culture très soignée à la Réunion, à Nosi-Bé, aux Antilles et à la Guyane.



Fig. 29. — Vanille (vanilla aromatica).

VEREK. — Voir Gommes.

VERVEINES. — Verbénacées : *verbena nodiflora*, Inde, tonique amer, antidysentérique ; *zapania jamaicensis*, *verveine bleue*, Antilles : feuilles résolutives et détersives, antilaiteuses, diaphorétiques, emménagogues, etc. — Synanthérées: *egletes domingensis*, *verveine caraïbe*, Antilles : efficace contre les affections hépatiques

(BELANGER). — Phytollaccacées : *verveine puante*. (Voir Pétivérie.)

VÉTIVER (*andropogon muricatus*; graminées). — Inde, Réunion, Antilles. Stimulant, emménagogue, détersif; racines surtout employées sèches, pour parfumer le linge et en éloigner les insectes.

VIOLETTE.— Voir Ipécas (*ionidium*).

VOMIQUIER (*strychnos nux vomica*; loganiacées). — Inde, Indochine. Graine douée de propriétés convulsivantes bien connues. L'écorce de la plante, désignée au

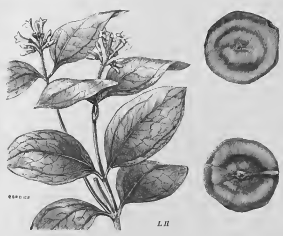


FIG. 30. — Vomiquier (strichnos nux vomica); rameau floral, graine.

Cambodge sous le nom de *sleng-thom*, y est employée contre la lèpre (HAHN). — Une espèce, botaniquement voisine, le *S. potatorum*, fournirait, dans l'Inde, un moyen de purifier l'eau : « pour cela, on frotte, avec la graine sèche, la paroi intérieure d'un vase de terre, puis on y

verse l'eau ; bientôt, toutes les impuretés se précipitent au fond, l'eau devient claire, sans goût et très saine. » Le fruit, encore vert et très jeune, peut être mangé ; à l'état de maturité, c'est un émétique qui se donne en poudre à la dose d'une demi cuillerée à café (Desaint).

WACHWACHOR. — Sénégal. Écorce et bois toniques. astringents.

WAMPI (*cookia anisetta* ; aurantinacées). — Réunion. Bois et feuilles, stimulants, aromatiques.

WODIER (*odina* ou *tapiria wodier* ; térébinthacées). — Inde. Écorce employée à Pondichéry, dans le tétanos, la goutte, la dysenterie : stimulante. Le *tapiria guianensis* fournit une térébenthine susceptible des mêmes applications que ses congénères.

XIMÉNIE (oléinées). — Les fruits du *ximenia americana* (Guyane) ont une pulpe et une amande vantées dans l'embarras gastrique, la constipation habituelle, la dysenterie, le rhumatisme, etc. Le *X. gabonensis*, côte occidentale d'Afrique, simplement oléagineux.



601. — Tours, Imprimerie Rouillé-Ladevèze, rue Chaude, 6.

Table alphabétique.